



Objectifs de
développement
durable

4^e réunion du Comité Directeur ODD-Education 2030

Paris, 28 février - 02 mars 2018

Documents de travail



Documents de référence

| | |
|---|----|
| Note conceptuelle et ordre du jour..... | 5 |
| 1 - Cartographie des mécanismes de suivi, de rapport et de référence de l'éducation au niveau régional..... | 10 |
| 2 - Processus d'examen du Forum politique de haut niveau 2018..... | 21 |
| 3 - Contribution du Comité directeur ODD-Éducation 2030 au HLPF 2019..... | 26 |
| 4 - Rapport du TCG au Comité directeur Éducation 2030..... | 30 |
| 5 - Messages clés au Comité directeur sur les besoins et les priorités de mesure et de suivi de l'ODD 4 pour appuyer le développement des capacités nationales..... | 46 |
| 6 - Point sur la mise en œuvre de l'ODD4 : synthèse des résultats de l'enquête..... | 55 |
| 7 - Document d'information Politiques et Stratégies..... | 62 |
| 8 - Financement national de l'éducation : un investissement intelligent..... | 75 |
| 9 - Financements innovants pour l'éducation..... | 77 |
| 10 - Projet de note conceptuelle pour la Réunion mondiale sur l'éducation 2018 (Bruxelles, 3-5 décembre 2018) | 84 |
| 11 - Plaidoyer, communication et sensibilisation..... | 86 |
| Liste des membres du Comité Directeur ODD-Éducation 2030..... | 91 |

Contexte

Le Comité directeur multipartite ODD-Éducation 2030 constitue à l'échelle mondiale le principal mécanisme de consultation et de coordination pour l'éducation dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Conformément au mandat qui lui a été conféré par le Cadre d'action Éducation 2030, le Comité directeur "offrira une orientation stratégique, examinera les progrès accomplis d'après le Rapport mondial de suivi sur l'éducation et émettra des recommandations à l'intention de la communauté éducative sur les priorités essentielles et les actions clés afin de réaliser le nouvel agenda ; il assurera le suivi et le plaidoyer en faveur de financements adéquats, et encouragera l'harmonisation et la coordination des activités des partenaires." (§ 94).

Depuis sa création en mai 2016, le Comité directeur (CD) ODD-Éducation 2030 a entamé l'examen, le suivi et l'établissement de rapports au niveau mondial, en s'appuyant sur les travaux du Groupe de coopération technique (TCG) et de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML) ; il a assuré le suivi des recommandations du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) de 2016 et apporté sa contribution aux processus d'examen du HLPF 2016 et 2017. Les travaux du Comité directeur sont informés par quatre groupes de travail consacrés aux thèmes suivants : Politiques et Stratégies ; Financement de l'éducation ; Examen, suivi et établissement de rapports ; et Plaidoyer et communication. Tout en présentant sa contribution au prochain examen du HLPF 2018¹, le CD consacrera en 2018 l'essentiel de son action à la préparation de l'examen du HLPF 2019 chargé de se pencher sur les ODD consacrés à l'éducation, au travail, aux inégalités, aux changements climatiques, à la paix et à la justice, ainsi qu'aux partenariats². Cette préparation devra inclure une contribution issue des consultations régionales de 2018 sur Éducation 2030, ainsi que de la Réunion mondiale sur l'éducation 2018 que la Belgique a aimablement proposé d'accueillir (Bruxelles, 3-5 décembre 2018).

En matière de plaidoyer et de communication à l'échelle mondiale, le CD ODD-Éducation s'attachera à renforcer les liens avec les processus en place au niveau mondial et à définir une stratégie afin de communiquer les résultats de ses délibérations aux partenaires de l'éducation au niveau régional et mondial. Outre sa participation aux processus mondiaux, le CD s'engagera auprès des plates-formes partenaires régionales ODD4-Éducation 2030 qui constituent des voies essentielles vers l'harmonisation des approches et la diffusion des messages stratégiques essentiels qui soutiennent les efforts nationaux en faveur de la mise en œuvre et du suivi des engagements d'Éducation 2030.

Objectifs

1. Convenir d'une stratégie portant sur le processus d'examen, de suivi et d'établissement de rapports en vue de l'examen du HLPF 2018 et 2019
2. Définir les positions et les recommandations du Comité directeur ODD-Éducation 2030 dans des domaines stratégiques clés
3. Affiner la stratégie du Comité directeur ODD-Éducation 2030 en matière de plaidoyer, de communication et de sensibilisation
4. Définir les prochaines étapes du Comité directeur ODD-Éducation 2030 (prochaine réunion, rotation des membres et Réunion mondiale sur l'éducation 2018).

¹ ODD 6 (Eau) ; 7 (Énergie) ; 11 (Villes) ; 12 (Consommation) ; 15 (Vie terrestre) + 17 (Partenariats).

² ODD 4 (Éducation) ; en plus des ODD 8 (Travail) ; 10 (Inégalités) ; 13 (Changements climatiques) ; 16 (Paix & justice) et 17 (Partenariats).

Mercredi 28 février 2018

| | |
|---------------|---|
| 14h00–14h30 | <p>Séance d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et discours d'ouverture de S.E. M. Byong-hyun Lee, Président du Conseil exécutif • Discours d'ouverture de Madame Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO • Allocution d'ouverture de M. Dankert Vedeler, Co-Président du Comité directeur ODD- Éducation 2030 • Message vidéo de M. Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales, Nations Unies • Introduction et adoption de l'ordre du jour, M. Qian Tang, Sous-Directeur général pour l'éducation, UNESCO |
| 14h30–15h30 | <p>ODD4 – Éducation 2030 au niveau régional : Opportunités, défis et avenir I Présidence : UNESCO</p> <p><u>Objectif</u> : Examen des propositions de recommandations esquissées dans <i>Cartographie des mécanismes régionaux de suivi, établissement de rapports en matière d'éducation</i> et identifier des actions envisageables en vue de leur réalisation.</p> <p>Doc réf 1 – Cartographie des mécanismes régionaux de suivi, établissement de rapports et évaluation en matière d'éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des mécanismes régionaux de suivi et recommandations Présentation (10 min), ISU/Rapport GEM • Perspectives régionales I Chaque organisation régionale et un État membre/région sont invités à réagir aux propositions présentées dans le Doc réf 1 (5 min chacun) et brève séance de questions/réponses. <ul style="list-style-type: none"> - Comment les pays de votre région bénéficient-ils de l'engagement dans les processus/mécanismes régionaux ? - Comment l'évaluation au niveau régional est-il utile pour le développement éducatif national dans votre région ? <p>Afrique (ADEA, Zambie); États arabes (ABEGS, Maroc); Asie et Pacifique (SEAMEO, Japon).</p> |
| 15h30 – 15h45 | Pause café |
| 15h45 – 17h00 | <p>ODD4 – Éducation 2030 au niveau régional : Opportunités, défis et avenir II Présidence : ASPBAE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perspectives régionales II - 5 min pour chaque organisation/pays Europe occidentale (Conseil de l'Europe, Lettonie) Amérique latine et Caraïbes (OEI, Argentine) ; Europe occidentale et Amérique du Nord (Commission européenne, France). • Point sur les consultations régionales - 5 min chaque Amérique latine et Caraïbes (Bolivie) Afrique (Kenya) Asie et Pacifique (UNESCO Bangkok) Europe (Conseil de l'Europe) |

| | |
|---------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Débat en plénière pour déterminer comment le Comité directeur peut s'engager au mieux dans les processus régionaux et identifier des actions possibles pour le suivi sur des recommandations proposées |
| 17h00-18h00 | <p>Séance d'information– Données et biens publics mondiaux [interprétation simultanée non disponible]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle initiative publique-privée pour les données sur l'ODD 4 (ISU, GPE) • Financement des biens publics mondiaux dans l'éducation (Rapport GEM) |
| Jeudi 1^{er} mars 2018 | |
| 9h30 – 10h30 | <p>Processus d'examen du HLPF Présidence : OCDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de soumission du Comité directeur ODD- Éducation 2030 – au HLPF 2018 <u>Objectif</u> : Validation du projet de soumission à l'examen pour l'examen du HLPF 2018 Présentation (10 min) et discussion/validation (20 min) Doc réf 2 – Processus d'examen du Forum politique de haut niveau 2018 • Proposition de processus et de stratégies pour la préparation de la contribution au HLPF 2019 <u>Objectif</u> : approbation des options de contributions du Comité directeur ODD - Éducation 2030 pour l'examen HLPF 2019 Présentation (10 min) et discussion/approbation (20 min) Doc réf 3 – Contribution du Comité directeur ODD - Éducation 2030 au HLPF 2019 |
| 10h30-11h00 | <p>Cadres d'indicateurs, Suivi et établissement de rapports mondiaux I Présidence : OEI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point sur les nouvelles données et initiatives de suivi (5 min - ISU) • Examen des résultats de la réunion du TCG et principales recommandations <u>Objectif</u> : Identification des recommandations du TCG à être approuvées par le Comité directeur. Présentation (5 min – ISU) et discussion (20 min) Doc réf 4 – Rapport du TCG au Comité directeur ODD-Éducation 2030 |
| 11h00– 11h15 | Pause café |

| | |
|---------------|---|
| 11h15– 12h30 | <p>Cadres d'indicateurs, Suivi et établissement de rapports mondiaux II Présidence : Chine</p> <p><u>Objectif</u> : Identification des recommandations les plus stratégiques que le Comité directeur ODD-Éducation 2030 peut adopter pour l'avenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Messages clés pour appuyer le financement et le développement des capacités de mesure et de suivi de l'ODD4 Présentation (10 min - ISU) et discussion (20 min) <i>Doc réf 5 – Messages clés sur les besoins de mesure et de suivi de l'ODD4 et priorités pour l'appui au développement des capacités nationales</i> • Recommandations clés du Rapport GEM 2017/8 sur les rapports nationaux de suivi de l'éducation Présentation (10 min – Rapport GEM) et discussion (20 min) • Synthèse préliminaire des recommandations (15 min) |
| 12h30 – 14h00 | Pause déjeuner |
| 14h00 – 15h15 | <p>Orientation politique stratégique pour la mise en œuvre de l'ODD4 Présidence : UNESCO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point sur la mise en œuvre de l'ODD4 <u>Objectif</u> : Affiner les recommandations issues de l'enquête sur la mise en œuvre de l'ODD4 et les prochaines étapes pour le développement du Document d'information, précision des publics cibles pour chacune, et identification d'actions envisageables pour chaque groupe constitutif du Comité directeur, pour les faire avancer. Présentation (25 min) et examen de chacune des recommandations (20 min) <i>Doc réf 6 – Point sur la mise en œuvre de l'ODD4 (Synthèse des résultats d'enquête)</i> <i>Doc réf 7 – Document d'information Politiques et Stratégies</i> • Synthèse préliminaire des recommandations (15 min) |
| 15h15 – 15h45 | Pause café |
| 15h45 – 17h00 | <p>Financement de l'éducation Présidence : UNESCO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes internationaux de financement de l'éducation <u>Objectif</u> : Faire le point sur les développements récents à travers le monde Présentation (10 min) à définir • Domestic financing in education <u>Objective</u>: Endorsement of Steering Committee paper on domestic financing Presentation (10 min - GPE) and discussion (20 min) <i>Doc réf 8 – Financement national de l'éducation : un investissement intelligent</i> • Financements innovants pour l'éducation <u>Objectif</u> : Options identifiées pour faire progresser le thème des financements innovants Présentation (10 min - France) et discussion (20 min) <i>Doc réf 9 – Financements innovants de l'éducation</i> |

Vendredi 2 mars 2018

| | |
|---------------|--|
| 9h00 – 09h45 | <p>Réunion mondiale sur l'éducation 2018 (Bruxelles, 3-5 décembre 2018)</p> <p>Présidence : Belgique</p> <p><u>Objectif</u> : Validation de la note conceptuelle, des objectifs et des résultats attendus de la Réunion mondiale sur l'éducation 2018</p> <p>Doc réf 10 – Projet de note conceptuelle pour la Réunion mondiale sur l'éducation 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> •Présentation du projet de note conceptuelle sur la Réunion mondiale sur l'éducation 2018 (10 min) • Examen et validation du format, des objectifs et des résultats attendus (30 min) • Synthèse (5 min) |
| 09h45– 10h45 | <p>Plaidoyer, communication et sensibilisation au niveau mondial</p> <p>Présidence : UNICEF</p> <p><u>Objectif</u> : Point sur le développement de la plate-forme Web de l'ODD4 et précision sur les modalités de communication et de sensibilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plate-forme Web de l'ODD4 Présentation et réactions (10 min - EAA) • Renforcer la visibilité et la sensibilisation au niveau des Nations Unies et au-delà Présentation (10 min - UNESCO, New York / EAA) et discussion (20 min) <p>Doc réf 11 – Plaidoyer, communication et sensibilisation</p> |
| 10h45 – 11h00 | Pause café |
| 11h00 – 11h30 | <p>Synthèse des recommandations du CD et des décisions relatives aux actions pour les réaliser</p> <p>Présidence : Dankert Vedeler, Co-Président du Comité directeur ODD-Éducation 2030</p> <p><u>Objectif</u> : Identification des recommandations et messages les plus stratégiques, précision des publics cibles et suggestions d'actions à entreprendre pour les réaliser.</p> <p>Doc réf : Compilation d'une liste de messages clés examinés/actualisés discutés pendant les jours 1-2 (à distribuer)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des recommandations clés de la 4e réunion (5 min) • Débat et discussion ouverte (15 min) • Conclusion (10 min) |
| 11h30-12h00 | <p>L'avenir</p> <p>Présidence : UNESCO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convenir des dates et du lieu de la prochaine réunion du Comité directeur ODD-Éducation 2030 • Contribution à soumettre au HLPF 2018 • Divers |
| 12h00-14h00 | Déjeuner |
| 14h00-16h00 | Précision des modalités de rotation et transition |

Réf doc 1 - Cartographie des mécanismes de suivi, de rapport et de référence de l'éducation au niveau régional

Contexte et objectif

Lors de la réunion du Comité directeur ODD-Éducation 2030 de juin 2017, une séance a été consacrée au rôle des organisations régionales en tant que mécanismes susceptibles de favoriser entre les pays l'apprentissage entre pairs et l'échange d'informations sur leurs politiques et systèmes éducatifs. Le document d'information présenté lors de cette séance a montré que la plupart des régions du monde avaient établi des entités permettant aux pays de partager leurs informations sur l'éducation et d'apprendre les uns des autres (GEMR, 2017). Par ailleurs, ce document a conclu sur le fait que le renforcement des mécanismes de dialogue politique et d'apprentissage entre pairs au niveau régional nécessitait, en particulier, les éléments suivants :

- une stratégie régionale pour l'éducation, assortie de priorités, de cibles, de ressources et de cadres de suivi bien définis ;
- l'alignement des stratégies régionales avec la stratégie mondiale pour l'éducation, incarnée par l'ODD 4 et le Cadre d'action Éducation 2030, intégrant les perspectives régionales sur les moyens d'accomplir les cibles de l'ODD 4 et
- l'alignement des cibles régionales et mondiales pour l'éducation et des cadres de suivi, par le biais d'un processus qui serait facilité par les bureaux régionaux de l'UNESCO et par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Ce document d'information appelait à la création d'une cartographie des stratégies, cibles et cadres de suivi au niveau régional et infrarégional. Le Comité directeur a donc demandé à son Groupe de travail Examen, suivi et établissement de rapports de produire une cartographie des stratégies et agendas pour l'éducation, en se concentrant sur leurs :

- cadres de suivi
- mécanismes d'établissement de rapports (relatifs à la stratégie et/ou au cadre de suivi) ; et
- processus de définition de critères de référence et de seuils

La présente note expose les principales conclusions de cet exercice de cartographie. Étant donné le nombre limité d'organisations disposant d'un cadre défini pour le suivi de l'éducation, elle ne contient pas d'analyse sur le niveau d'alignement des cadres de suivi régionaux avec l'Agenda Éducation 2030. Plusieurs de ces stratégies régionales ont achevé, ou sont en train de réaliser, un processus d'alignement de ce type qui, selon les attentes, devrait avoir un impact positif sur la coordination entre les échelons régional et mondial, ainsi que sur la possibilité qu'un nombre croissant de stratégies éducatives régionales développent leur propre cadre de suivi et leur mécanisme d'établissement de rapports.

Stratégies éducatives régionales et leurs mécanismes de suivi et d'établissement de rapports

L'éducation est un thème central du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui inclut l'ODD 4 sur l'éducation, les cibles liées à l'éducation dans sept autres ODD et les conséquences de tous les ODD pour l'éducation. En particulier, l'ambitieux ODD 4 vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » d'ici à 2030. L'objectif se compose de dix cibles servant à guider les pays sur la voie de la transformation vers un Agenda de l'éducation durable (ISU, 2017).

Néanmoins, le programme des ODD n'est pas le seul agenda transnational dans lequel les pays se sont engagés. Différentes régions et sous-régions avaient déjà conclu des accords sur certains objectifs et cibles, avant même l'adoption des ODD. L'existence de ces autres engagements transnationaux exige une coordination des processus de mise en œuvre, si l'on souhaite que les priorités soient atteintes avec efficacité, sans duplication des efforts.

La définition d'un mécanisme de suivi constitue une étape cruciale dans l'identification des progrès et des difficultés de mise en œuvre de ces stratégies éducatives. Le Tableau 1 contient un récapitulatif sommaire des résultats d'un processus de collecte d'information. Des informations complémentaires, accompagnées de liens renvoyant à une sélection de documents, sont disponibles en annexe. Ces informations ne sont pas exhaustives et elles n'ont pas été entièrement validées, mais le but de cette note est précisément de susciter un intérêt et d'actualiser les données.

| Organisation dont le mandat couvre l'éducation | Agenda / stratégie pour l'éducation | Cadre de suivi | Rapport sur la stratégie / le cadre de suivi | Cibles et critères de référence dans le cadre de suivi |
|--|--|---------------------------|--|--|
| Asie de l'Est et Pacifique | | | | |
| Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) | Plan de travail sur l'éducation 2016-2020 | (...) | Oui | Non |
| Forum des Iles du Pacifique (FIP)) | Cadre de développement de l'éducation du Pacifique | (...) | (...) | Non |
| Organisation des Ministres de l'Éducation d'Asie du Sud-Est (SEAMEO) | Agenda Education 2035 | (...) | (...) | Non |
| Communauté du Pacifique (CPS) | Programme d'évaluation de la qualité de l'éducation | Oui | Oui | Non |
| Europe et Amérique du Nord | | | | |
| Conseil de l'Europe | – | (...) | (...) | Non |
| Union européenne (UE) | Éducation et formation 2020 | Oui | Oui | Yes |
| Amérique latine et Caraïbes | | | | |
| Communauté caribéenne (CARICOM) | Human Resource Development 2030 Strategy | Oui | Non | Non |
| Coopération éducative et culturelle d'Amérique centrale (CECC) | Programme d'éducation pour l'Amérique centrale (PEC) | Oui | Oui | Non |
| Organisation des États américains (OEA) | Programme interaméricain d'éducation | En cours de développement | Non | Non |
| Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS) | Stratégie de l'OECS pour le secteur de l'éducation | Oui | Oui | Non |
| Organisation des États ibéro-américains (OEI) | Metas 2021 | Oui | Oui | Non |
| Afrique du Nord et Asie occidentale | | | | |
| Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO) | – | (...) | (...) | Non |

| Organisation dont le mandat couvre l'éducation | Agenda / stratégie pour l'éducation | Cadre de suivi | Rapport sur la stratégie / le cadre de suivi | Cibles et critères de référence dans le cadre de suivi |
|--|--|---------------------------|--|--|
| Asie du Sud et de l'Ouest | | | | |
| Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) | Objectifs de développement de la SAARC. Vers la réalisation des ODD. | En cours de développement | Non | Non |
| Afrique sub-saharienne | | | | |
| Union africaine (UA) | Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 | En cours de développement | Non | Non |
| Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) | Actualisation en cours du Protocole sur l'éducation et la formation / Plan régional de mise en œuvre 2007-2015 | (...) | (...) | Non |
| Organisations transrégionales | | | | |
| Commonwealth | Cadre de politique éducative du Commonwealth | En cours de développement | Oui | Non |
| Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Stratégie de développement de l'éducation dans le monde islamique | (...) | (...) | Non |
| Organisation internationale de la Francophonie (OIF) | – | (...) | (...) | Non |
| Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) | – | (...) | Oui | Non |

Les principales conclusions de cet exercice de cartographie sont les suivantes :

- Plusieurs organisations régionales dont le mandat couvre l'éducation – mais ce n'est pas le cas de toutes – mettent en place des stratégies ou des plans pour l'éducation. Nombre d'entre elles sont fortement influencées par l'ODD 4 et visent à s'aligner dessus.
- De nombreuses organisations ont élaboré (ou sont en train de le faire) un cadre de suivi, bien qu'elles soient peu nombreuses à rendre un rapport concernant la mise en œuvre de leur stratégie éducative par le biais de ce cadre de suivi. Dans certains cas, tels que le Commonwealth et l'OCDE, il existe un rapport de suivi sur l'éducation, mais celui-ci n'est pas lié à une stratégie éducative assortie d'échéances.
- Une seule organisation, l'Union européenne, a défini dans son programme régional pour l'éducation des critères de référence ou des seuils minimaux pour les indicateurs. L'OCDE a aussi élaboré un ensemble de critères de référence afin de suivre les progrès de ses États membres vers la réalisation des cibles de l'ODD 4, mais ces objectifs ne sont pas liés à un programme régional spécifique (Thapa, 2018).

Outre leurs stratégies éducatives, de nombreuses régions mettent également en place des processus pour la réalisation de l'Agenda Éducation 2030 au niveau régional, qui sont susceptibles de donner lieu à des cadres de suivi spécifiques de chaque région. L'UNESCO coordonne ces processus par le biais de ses Bureaux régionaux pour l'Éducation¹.

Recommandations

À partir de ces conclusions, il est possible d'émettre les recommandations suivantes :

- Toutes les organisations régionales dont le mandat couvre l'éducation et qui ont une stratégie éducative contenant des objectifs clairs bénéficieraient d'un **cadre de suivi** et d'un **rapport** régulier informant sur les progrès de la mise en œuvre de leur stratégie.
- Pour les organisations souhaitant créer un cadre de suivi sur l'éducation, le **Cadre des indicateurs thématiques de l'ODD 4** offre des lignes directrices importantes pour bâtir un ensemble régional d'indicateurs. L'utilisation des définitions des indicateurs adoptées au niveau mondial par le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4 – Éducation 2030 facilitera les discussions à l'échelle régionale. L'ISU peut contribuer à faciliter ces processus grâce à son expérience aux niveaux national, régional et mondial.
- Il est nécessaire d'explorer les possibilités de **coopération entre les organisations à l'échelle mondiale et régionale** concernant la collecte des données servant à enrichir les cadres de suivi. Ceci devrait être traité au cas par cas, en tenant compte des multiples mécanismes de coopération qui existent déjà pour la production et l'échange de données (ex. cadre statistique conjoint sur l'éducation de l'UNESCO/OCDE/Eurostat).
- La coordination entre les mécanismes de suivi mondiaux et régionaux de l'Agenda Éducation 2030 est essentielle. Les **mécanismes spécifiques de l'ODD 4** développés dans les régions sous la conduite de l'UNESCO sont d'une grande importance et ils devraient, dans la mesure du possible, s'appuyer sur le Cadre des indicateurs thématiques de l'ODD 4 avant toute modification et adaptation nécessitée par le contexte régional.
- Les agences dépositaires des indicateurs de l'ODD 4 devraient avoir une présence plus forte dans les **structures de gouvernance des mécanismes de suivi régionaux** afin de contribuer à élargir la coordination entre les niveaux régional et mondial.
- Certaines organisations régionales ont besoin d'être soutenues dans le renforcement de leur **capacité à établir des rapports** concernant la mise en œuvre de leur stratégie éducative et de son cadre de suivi. L'expérience du Rapport mondial de suivi sur l'éducation peut fournir à ces organisations une indication utile sur la façon dont elles peuvent produire des rapports sur leurs progrès en matière d'éducation..
- L'expérience de la détermination de **critères de référence et de seuils** dans le cadre de suivi ne se limite qu'à quelques cas, ce qui traduit sans doute les complexités de ces processus porteurs de considérations tant politiques que techniques. Bien que la détermination de critères de référence aide les décideurs politiques à définir leurs priorités de suivi, seule une analyse plus approfondie de ces expériences permettra de déterminer si ces mécanismes apportent effectivement une différence, par une comparaison avec des cas où il n'existe pas de critères de référence ou de cibles définies.

¹ États arabes : Groupe régional arabe d'appui à l'ODD4-Éducation 2030 ; Asie et Pacifique : Réseau régional des coordinateurs nationaux pour l'ODD4-Éducation 2030 ; Amérique latine et Caraïbes : Groupe technique pour l'ODD 4 –E2030 : Feuille de route pour la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes ; Afrique de l'Ouest et Centrale : Groupe régional de coordination sur l'ODD4-Éducation 2030 en Afrique de l'Ouest et centrale (RCG4-WCA)

Références

1. GEMR (2017) Renforcer l'apprentissage entre pairs sur les politiques éducatives en vue de réaliser l'ODD 4 : le rôle des organisations régionales.
https://en.unesco.org/gem-report/sites/gem-report/files/ODD4Paper_References.pdf
2. Rapport de la réunion du Comité directeur (2017), 3ème réunion du Comité directeur ODD-Éducation 2030, 29 - 30 juin 2017, New York
<http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002529/252973E.pdf>
3. Thapa, A. (2018) SDG 4 Benchmarking. Reviews and Recommendations. Papier préparé pour l'ISU, pour la 4ème réunion du TCG, organisée à Dubaï, les 17-18 janvier 2018
4. ISU (2017) Les données clés de l'ODD 4, 2017. Le facteur qualité : renforcer les données nationales pour le suivi de l'Objectif de développement durable 4.
<http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/quality-factor-strengthening-national-data-2017-en.pdf>

Annexe

Union africaine (UA)

| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
|---------------------------------|--|--------|--|---|--|---|
| L'organisation a-t-elle : | Oui http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/agenda2063.pdf | | Oui https://au.int/sites/default/files/documents/29958-doc-cesa_-_english-v9.pdf | Oui | Non | Non |
| Nom du document le plus récent | Agenda 2063 | | Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA) 2016-2025 | Cadre d'indicateurs de la CESA | | |
| Date du document le plus récent | Avril 2015 | | Septembre 2015 | Juin 2017 | | |
| Période de référence | 2013-2063 | | 2016-2025 | 2016-2025 | | |
| Organe responsable | Commission de l'Union africaine | | African Union Commission | Commission de l'Union africaine | | |
| CARICOM | | | | | | |
| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
| L'organisation a-t-elle : | Oui http://caricom.org/ | | Oui | Oui | Non | Non |
| Nom du document le plus récent | Traité de Chaguaramas | | Stratégie de développement des ressources humaines 2030 (16 produits clés) | Indicateurs de performance clés dans la stratégie de développement des ressources humaines 2030 | | |
| Date du document le plus récent | 1973 | | 2017 | 2017 | 1973 | |
| Période de référence | | | 2017 - 2030 | 2017 - 2030 | | |
| Organe responsable | Conférence des chefs de gouvernement | | Conseil pour le développement humain et social (COHSOD) | Conseil pour le développement humain et social (COHSOD) | | |

Coopération éducative et culturelle d'Amérique centrale (CECC)

| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
|---------------------------------|--|--------|--|---|---|---|
| L'organisation a-t-elle : | Oui http://www.sica.int/cecc/ | | Oui, actualisé récemment. | Oui, en cours de révision pour l'aligner avec le nouveau PEC http://www.sica.int/cecc/indicadores_educativos.aspx | Non | Non |
| Nom du document le plus récent | Convenio Constitutivo de la Coordinación Educativa y Cultural Centroamericana (CECC) | | Programme d'éducation pour l'Amérique centrale (PEC) 2030 (6 cibles) | Système régional d'indicateurs sur l'éducation (SRIE) (22 indicateurs) | | |
| Date du document le plus récent | 1982 | | 2016 | Juin 2017 | | |
| Période de référence | (...) | | 2013-2030 | Données actuellement disponibles pour 1995-2015 | | |
| Organe responsable | Réunion des chefs d'État / Conseil des Ministres de l'Éducation | | Conseil des ministres de l'Éducation | CECC Secretariat | | |
| Commission européenne | | | | | | |
| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
| L'organisation a-t-elle : | Oui | | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Nom du document le plus récent | Éducation et formation 2020 http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework_fr | | Éducation et formation 2020 2016 Nouvelle version du Panorama européen des compétences http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework_fr | Éducation et formation 2020 | 1. Rapport de suivi de l'éducation et de la formation, Rapport de l'UE et rapports par pays 2. Développement durable dans l'Union européenne | |
| Date du document le plus récent | 2009 | | 2009 | | 2012 | 2009 |
| Période de référence | 2009 - 2020 | | 2009 - 2020 | 2009 - 2020 | 2009 - 2020 | 2009 - 2020 |
| Organe responsable | Commission européenne | | Commission européenne | Commission européenne | Commission européenne | Commission européenne |

Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO)

| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
|--|--|-------------|---|--|---|---|
| L'organisation a-t-elle : | Yes http://www.oecs.org/ | Oui | http://www.oecs.org/edmu-re-sources?task=document.viewdoc&id=520 | Oui http://www.oecs.org/edmu-resources?task=document.viewdoc&id=520 | Oui | Non |
| Nom du document le plus récent | Traité de Basse-Terre | | Stratégie de l'OECO pour le secteur de l'éducation (7 objectifs) | Indicateurs de performance clés dans la stratégie de l'OECO pour le secteur de l'éducation | Statistiques clés de l'éducation 2016 | |
| Date du document le plus récent | 1981 | 2012 | 2012 | 2012 | 2017 | |
| Période de référence | | 2012 - 2021 | 2012 - 2021 | 2012 - 2021 | 2014 - 2015 | |
| Organe responsable | Chefs de gouvernement des États membres | | Conseil des ministres de l'OECO | Conseil des ministres de l'OECO | Commission de l'OECO | |
| Organisation de coopération et de développement économiques | | | | | | |
| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
| L'organisation a-t-elle : | Oui | | Non | Oui http://www.oecd.org/education/innovation-education/skillsbeyondschool.htm | Oui | Non |
| Nom du document le plus récent | | | | Cadre des indicateurs sur l'éducation | Regards sur l'éducation | |
| Date du document le plus récent | | | | 2017 | 1992 | |
| Période de référence | | | | | | |
| Organe responsable | | | | Programme des indicateurs des systèmes d'enseignement de l'OCDE (INES) | Équipe du programme INES et EAG (Regards sur l'éducation) de l'OCDE | |

Organisation of Ibero-American States

| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
|---------------------------------|--|--------|--|--|--|---|
| L'organisation a-t-elle : | Oui http://www.oei.es/acercade/estatutos-oei | Oui | Oui http://www.oei.es/iesme/metas2021 | Oui http://www.oei.es/iesme/metas2021 | Oui http://www.oei.es/iesme/informes-miradas | Non |
| Nom du document le plus récent | (Statut) | | Metas 2021 (11 cibles) | Metas 2021, Chapitre 11 (39 indicateurs) | Miradas | |
| Date du document le plus récent | 1987 | | 2010 | 2010 | 2017 | |
| Période de référence | 1987... | | 2010 - 2021 | 2010 - 2021 | Annuel depuis 2011 | |
| Organe responsable | Sommet des Chefs d'État / de gouvernement | | Conférence des ministres de l'Éducation | Secrétariat de l'OEI / IESME | Secrétariat de l'OEI / IESME | |

Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique

| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
|---------------------------------|--|--------|---|--|--|---|
| L'organisation a-t-elle : | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Non |
| Nom du document le plus récent | Équipe de travail sur les ODD du Pacifique | | Feuille de route du Pacifique pour le développement durable | Cadre régional des indicateurs phares du Pacifique | Rapport de suivi des ODD du Pacifique | |
| Date du document le plus récent | 2016 | | 2017 | 2017 | 2018 | |
| Période de référence | 2016 - 2030 | | 2016 - 2030 | 2016 - 2030 | 2016 - 2017 | |
| Organe responsable | Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique | | Leaders du Forum des Iles du Pacifique | Équipe de travail sur les ODD du Pacifique | Équipe de travail sur les ODD du Pacifique | |

Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC)

| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
|---------------------------------|--|---|---|------------------------------------|--|---|
| L'organisation a-t-elle : | Oui http://saarc-sec.org/download/publications/TAKING_ODDs_FORWARD_(saarc-sec_20100616032736.pdf | Oui | Oui | Oui | Oui | Non |
| Nom du document le plus récent | Objectifs de développement de la SAARC (ODD) : Vers la réalisation des ODD | Couvre les 10 cibles pour 2030 | A convenu de le développer et de le faire approuver par la réunion ministérielle. | Pas encore produit | | |
| Date du document le plus récent | 2010 | | | | | |
| Période de référence | 2004 | | | | | |
| Organe responsable | Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) | Conférence des ministres de l'Éducation | Secrétariat de la SAARC | Secrétariat de la SAARC | Secrétariat de la SAARC | |

Communauté du Pacifique (CPS)

| | L'Éducation dans son mandat ? | Si oui | Une stratégie / un plan / une politique d'éducation ? | Un cadre de suivi de l'éducation ? | Un rapport sur son plan / cadre de suivi ? | Des cibles et critères de référence spécifiques dans son cadre de suivi ? |
|---------------------------------|---|--------|---|--|--|---|
| L'organisation a-t-elle : | Oui | | Oui | Oui | Oui | Non |
| Nom du document le plus récent | Programme d'évaluation de la qualité de l'éducation | | PEDF/REF | PEDF/REF | PEDF/REF | |
| Date du document le plus récent | Non connue | | 2009/2018 | 2009/2018 | 2009/2018 | |
| Période de référence | 2018 - 2021? | | 2009 - 2015/ 2018 - 2030 | 2009-2015/ 2018-2030 | 2009-2015/ 2018-2030 | |
| Organe responsable | Conseil du Pacifique pour la qualité de l'éducation | | Responsables des systèmes éducatifs du Pacifique | Responsables des systèmes éducatifs du Pacifique | Responsables des systèmes éducatifs du Pacifique | |

Réf doc 2 - Processus d'examen du Forum politique de haut niveau 2018

La présente note a pour objet de préciser le processus du Forum politique de haut niveau (HLPF) 2018 et de quelles manières le Comité directeur ODD-Éducation 2030 peut contribuer à ses travaux.

Contexte

Ainsi que stipulé dans le Programme 2030 pour le développement durable, le Forum politique de haut niveau (HLPF) joue un rôle central dans le suivi et l'examen du Programme 2030 et de ses 17 ODD au niveau mondial, en cohérence avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes et forums pertinents. Le Forum se réunit tous les ans sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) (pour une durée de huit jours, y compris trois journées ministérielles) et tous les quatre ans au niveau des Chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'Assemblée générale (pendant deux jours).

Thème de l'examen du HLPF 2018

Chaque année, le HLPF entreprend un examen thématique des ODD, y compris des questions transversales. En 2018, sur le thème général de la « *Transformation vers des sociétés durables et résilientes* », le HLPF procédera à un examen approfondi des Objectifs suivants : ODD 6 (Eau et assainissement), ODD 7 (Énergie), ODD 11 (Villes), ODD 12 (Consommation durable) et ODD 15 (Vie terrestre). L'ODD 17 (Partenariats) sera également traité, comme c'est le cas chaque année.

Contributions au processus d'examen du HLPF

- Le suivi et l'examen réalisés par le HLPF sont informés par le **Point annuel sur les Objectifs de développement durable** préparé pour l'ECOSOC par le Secrétaire général des Nations Unies (<https://unstats.un.org/ODDs/files/report/2017/secretary-general-ODD-report-2017--FR.pdf>) et par un rapport imprimé sur papier glacé (https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2017_French.pdf), qui contient des messages clés, des textes descriptifs et des graphiques/diagrammes. Le Point annuel est publié à la fin du mois de mai. En 2018, le deuxième rapport sera publié vers la mi-juin. (Voir **Annexe 1**)
- Le suivi et l'examen du HLPF sont également informés par d'autres contributions utiles. À ce titre, les **commissions techniques** de l'ECOSOC et d'autres **organes et forums intergouvernementaux** sont invités à communiquer des contributions pertinentes et le fruit de leurs délibérations sur le thème de l'année. Le Comité directeur ODD-Éducation 2030 est donc invité par le Président de l'ECOSOC à contribuer à l'examen du HLPF en soumettant une contribution annuelle (environ 10 pages en 2016 et 2017) qui fait le point sur la contribution de l'éducation au Programme 2030 en général et aux progrès dans la réalisation de l'ODD4 en particulier. (Voir **Annexe 2**).
- **Les examens nationaux volontaires (ENV)** constituent une composante importante du HLPF car ils offrent une plate-forme permettant de mieux mettre en avant les problèmes transversaux dans le cadre du Programme pour le développement durable et les problèmes liés aux Objectifs mondiaux examinés. Chaque année, le DAES organise des réunions pour faciliter la préparation des examens nationaux volontaires. La nouvelle révision des directives communes d'application volontaire sera consacrée au renforcement de l'évaluation analytique des ENV, en prêtant une attention particulière au principe de « ne négliger personne », ce qui peut représenter pour les États membres du Comité directeur ODD-Éducation 2030 une opportunité importante de travailler avec leurs gouvernements respectifs à la préparation et à la présentation de leur examen national volontaire. Il convient de noter qu'un certain nombre de pays membres du CD ont déjà soumis leur rapport en 2016 ou 2017 et ne le feront donc pas en 2018.
- Les contributions des **Commissions régionales** font partie intégrante des préparatifs du HLPF et elles servent de documents de base aux négociations sur les projets de déclaration ministérielle du

HLPF. Il convient donc de créer des synergies entre les organisations régionales membres du CD, ainsi qu'entre les consultations régionales d'Éducation 2030 et les événements/ateliers dédiés, organisés par les Commissions régionales dans le cadre de leur contribution au HLPF.

Annexe 1 : Contribution au Point annuel sur l'état d'avancement des ODD 2018 préparé par l'Assemblée générale des Nations Unies

Dans le cadre du suivi et de l'examen du HLPF, l'UNESCO (sous la conduite de l'ISU) est censé soumettre une contribution au Point annuel sur l'état d'avancement des ODD préparé par la Division statistique du DAES pour le Secrétaire général des Nations Unies. Le DAES sollicite donc les organisations et agences responsables pour qu'elles produisent un projet de texte descriptif pour chacun des objectifs ainsi qu'un certain nombre de graphiques ou de tableaux pour chacun des objectifs spécifiques (6, 7, 11, 12, 15 et 17). Les organisations sont par ailleurs invitées, dans la mesure du possible, à collaborer à la soumission de textes consolidés pour chaque objectif. Le DAES n'ayant pas assigné de rôles de rédacteur en chef, chaque agence choisit les objectifs auxquels elle souhaite contribuer.

En 2016 et 2017, en coordination avec ED/ESC, l'ISU a élaboré un texte sur l'Objectif 4 et il a contribué aux textes des autres objectifs pour lesquels des données étaient disponibles (en 2016 – principalement l'Objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure - indicateurs 9.5.1 et 9.5.2) mais aussi l'Objectif 11 (Villes) malgré l'absence de données pour l'indicateur 11.4.1.). Des consultations ont été organisées avec les secteurs pertinents de l'UNESCO et avec d'autres partenaires des Nations Unies participant aux projets de textes. D'autres sections de l'UNESCO ont été invitées à contribuer aux textes sur d'autres objectifs, collaborant directement, selon le cas, avec les autres agences. En 2016, l'ISU a été invité à limiter le texte à 500 mots et à soumettre un maximum de 5-6 graphiques par Objectif.

Calendrier proposé pour la contribution au Rapport sur les ODD 2018

| | | |
|---|--|--|
| Consultation/validation des données avec les pays (si les agences ne l'ont pas déjà fait) | décembre 2017 - février 2018 | |
| Texte descriptif à inclure dans les Rapports (y compris les données & le fichier Excel utilisé pour les graphiques) | 16 février 2018 | |
| Données nationales, données régionales et mondiales agrégées | 16 février 2018 | |
| | Date limite pour le Point annuel du SG | Date limite pour le rapport imprimé sur papier glacé |
| Édition | mars/avril | avril/mai |
| Date limite de soumission | 1er mai | 1er juin |
| Composition/Design | -- | juin |
| Traduction dans toutes les langues | mai (Contrôle Docs Nations Unies) | juin |
| Impression | Document parlementaire (Contrôle Docs Nations Unies) | juin |
| Lancement | Disponible sur le site Internet de l'ONU avant le HLPF (fin mai) | 18 juin (avant le HLPF) |

Annexe 2 : Contribution du Comité directeur ODD-Éducation 2030 au HLPF 2018

Dans le cadre de la réunion du Forum politique de haut niveau qui se tiendra en 2018 (New York, 9-18 juillet 2018), le document soumis au HLPF par le Comité directeur ODD-Éducation 2030 contribuera à l'examen thématique annuel consacré à la question de la « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ». Le HLPF 2018 procédera à un examen approfondi de l'ensemble des objectifs suivants (ainsi que de l'ODD 17 sur les Partenariats) :

- **Objectif 6.** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- **Objectif 7.** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- **Objectif 11.** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- **Objectif 12.** Établir des modes de consommation et de production durables
- **Objectif 15.** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

À l'instar des contributions soumises en 2016 et 2017, **la structure type de la soumission 2018**, qui s'inspire du Rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/684), pourrait inclure les sections suivantes:

- a. Une évaluation de la situation constatée au niveau mondial;
- b. La détermination des domaines, risques et défis requérant une attention urgente;
- c. Les enseignements utiles dégagés;
- d. Les questions émergentes susceptibles d'affecter la réalisation de la transformation vers des sociétés durables et résilientes;
- e. Les domaines sur lesquels il est nécessaire que le forum politique de haut niveau fournisse des orientations politiques;
- f. Les recommandations sur l'action à mener pour accélérer les progrès de la transformation vers des sociétés durables et résilientes.

Calendrier proposé pour la soumission au HLPF 2018 :

| Calendrier de la contribution au HLPF 2018 | |
|--|------------------------|
| Directives relatives aux dates-butoirs, procédures et contenus pendant la réunion des Présidents/ Bureau | décembre 2017 |
| Avant-projet achevé et partagé avec les membres du CD avant la réunion de février 2018 | 15 janvier 2018 |
| Présentation au CD en vue de recueillir son retour lors de sa 4 ^{ème} réunion | 28 février-2 mars 2018 |
| Finalisation du projet en tenant compte des observations des membres du CD | mars-avril 2018 |
| Soumission à l'ECOSOC | 28 avril 2018 |

Annexe 3 : Plan proposé pour la soumission du Comité directeur ODD-Éducation 2030 au HLPF 2018

L'ECOSOC a invité les instances intergouvernementales, en particulier le Comité directeur ODD-Éducation 2030, à contribuer au Forum politique de haut niveau de 2018. La présente annexe détaille le plan proposé, qui s'appuie sur la structure type imposée par le HLPF pour toutes les soumissions, les suggestions de domaines d'intérêt en rapport avec l'ODD4, à partir des discussions entre le Secrétariat, le Rapport GEM et l'ISU (qui compilera le projet à soumettre) et des observations reçues des membres du CD.

Thème du HLPF 2018 : **Transformation vers des sociétés durables et résilientes**

Les 17 ODD seront examinés sous l'angle de ce thème. En outre, les ODD suivants seront discutés en même temps que l'ODD 17 :

ODD6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12: Établir des modes de consommation et de production durables

ODD15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

a. Évaluation de la situation concernant le principe visant à « garantir que personne ne soit délaissé » au niveau mondial

Unité en charge de la rédaction : Institut de statistique de l'UNESCO ; longueur suggérée : 1 500 mots

- Évaluation globale des progrès accomplis dans la réalisation des cibles de l'ODD 4-Éducation 2030, en mettant l'accent sur les indicateurs liés aux autres ODD.
- Indicateurs clés sélectionnés, avec les statistiques mondiales et régionales.
- Sélection de données sur les disparités.
- Les lacunes du suivi de l'ODD4 posent des défis à la réalisation des autres ODD, à cause de leurs liens étroits avec l'éducation [contribue aussi à la Section b].

b. Identification des lacunes, des domaines nécessitant une attention urgente, des risques et des défis

Unité en charge de la rédaction : Rapport GEM ; longueur suggérée : 500 mots

- [Éducation > Autres ODD] Mis à part des îlots d'excellence, l'éducation présente des opportunités importantes de contribuer à l'accomplissement de sociétés durables et résilientes – deux exemples :
 - o le consumérisme et la surconsommation d'eau/énergie restent prédominants dans les économies et les sociétés modernes, mais la prévention des modes de consommation et de production non durables doit devenir maintenant un axe central des programmes et des manuels d'enseignement
 - o dans de nombreuses régions du monde, une ségrégation persiste dans les villes, ségrégation qui est souvent exacerbée par les systèmes éducatifs
- [Autres ODD > Éducation] De la même manière, la persistance des défis entrave les avancées en matière d'éducation :
 - o L'équité dans l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux infrastructures énergétiques demeure un défi majeur responsable de la lenteur des progrès dans le développement de l'éducation
 - o La gestion inefficace des écosystèmes terrestres pousse davantage de populations à émigrer, ce qui est une entrave aux progrès du développement de l'éducation

c. Enseignements utiles dégagés concernant la transformation vers des sociétés durables et résilientes

(en rapport avec les lacunes identifiées à la section b)

Unité en charge de la rédaction : Rapport GEM ; longueur suggérée : 500 mots

- [Éducation >Autres ODD] Il ne suffit pas de transmettre des connaissances par l'enseignement pour induire des comportements favorables à la durabilité et à la résilience : une approche totalement différente doit être intégrée aux objectifs pédagogiques [avec l'exemple positif d'un pays]
- [Autres ODD >Éducation] L'évaluation des projets d'investissement dans les infrastructures d'eau, d'assainissement, d'énergie et de développement urbain néglige souvent de prendre en compte les retours sur investissement induits sous la forme de l'amélioration des résultats scolaires des populations marginalisées [avec l'exemple positif d'un pays]

d. Problèmes émergents susceptibles d'affecter la construction de sociétés durables et résilientes

Unité en charge de la rédaction : Rapport GEM ; longueur suggérée : 500 mots

- [Éducation >Autres ODD]
 - o La tendance accrue à la poursuite de buts individualistes entrave l'évolution des systèmes éducatifs vers la reconnaissance des risques et des défis collectifs
 - o Certaines sociétés ont de plus en plus tendance à être moins tolérantes
- [Autres ODD >Éducation]
 - o L'accroissement des inégalités menace de distancer encore plus les populations marginalisées
 - o La technologie, lorsqu'elle est bien utilisée – comme un outil – peut aider les systèmes éducatifs dans certains des pays les plus pauvres à surmonter certains de leurs défis infrastructurels actuels, mais elle exige une accélération des investissements énergétiques

e. Domaines pour lesquels le Forum politique de haut niveau doit émettre des recommandations politiques

Unité en charge de la rédaction : Secrétariat ODD-Éducation 2030 ; longueur suggérée : 500 mots

- [Éducation >Autres ODD] L'Éducation est un élément essentiel de la réponse pour l'instauration de sociétés durables et résilientes : appel aux dirigeants afin qu'ils orientent les systèmes éducatifs dans la voie de l'accomplissement de cet objectif et qu'ils garantissent que tous les plans nationaux d'éducation soient élaborés en conséquence
- [ODD 17] Les investissements dans les infrastructures négligent ou sous-estiment les incidences sur l'éducation : appel aux dirigeants politiques pour une action intersectorielle portant sur l'investissement pour des sociétés durables et résilientes

f. Recommandations d'actions à entreprendre sur les façons d'accélérer les progrès dans l'instauration de sociétés durables et résilientes

Unité en charge de la rédaction : Rapport GEM ; longueur suggérée : 500 mots

- Il est indispensable et urgent de faire plus de place à la durabilité et à la résilience dans les curriculums nationaux, la formation des enseignants, les approches pédagogiques et les matériels d'apprentissage – et de procurer aux pays davantage de possibilités d'apprentissage entre pairs – pour discuter de la production d'énergie à partir de sources peu coûteuses et non polluantes ; de la consommation et la production responsables par rapport à la préservation des écosystèmes, etc.
- Les investissements dans l'eau, l'assainissement et les infrastructures énergétiques doivent être conçus de façon à contribuer également à accélérer l'accès à une éducation équitable et inclusive : appel aux dirigeants politiques afin qu'ils demandent instamment aux autres secteurs de contribuer de façon appropriée à l'éducation (ex. équipements WASH dans les écoles, repas scolaires, etc.)
- Le développement urbain doit tenir compte du fait que les ménages pauvres vivant dans les bidonvilles et les zones périurbaines doivent pouvoir accéder à des opportunités éducatives de qualité.

Réf doc 3 - Contribution du Comité directeur ODD-Éducation 2030 au HLPF 2019

La présente note expose les questions clés et les options relatives à la préparation, à la contribution et à la représentation du Comité directeur ODD-Éducation 2030 au Forum politique de haut niveau (HLPF) de 2019.

Ainsi que stipulé dans le Programme 2030 pour le développement durable, le HLPF joue un rôle central dans le suivi et l'examen du Programme 2030 et de ses 17 ODD au niveau mondial, en cohérence avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes et forums pertinents. Le Forum se réunit tous les ans sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) (pour une durée de huit jours, dont trois journées ministérielles) et tous les quatre ans au niveau des Chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'Assemblée générale (pendant deux jours). Les réunions annuelles du HLPF organisées sous les auspices de l'ECOSOC préparent le terrain pour sa réunion quadriennale organisée sous les auspices de l'Assemblée générale, ce qui signifie que les 17 ODD sont tous passés en revue sur une période de quatre ans. Pour la première fois, le HLPF sera convoqué deux fois en 2019, sous les auspices de l'ECOSOC (en juillet) et sous les auspices de l'Assemblée générale (en septembre).

Conformément aux résolutions 66/288 et 67/290 de l'Assemblée générale des Nations Unies, compte tenu de son caractère universel et intergouvernemental, le Forum politique de haut niveau :

- a. formulera des **orientations** politiques, des **conseils** et des **recommandations** en vue du développement durable ;
- b. améliorera l'**intégration des trois dimensions** du développement durable de manière holistique et intersectorielle à tous les niveaux
- c. constituera une tribune dynamique propice à une concertation régulière, à l'**établissement de bilans et à la définition de programmes** pour la promotion du développement durable ;
- d. aura un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accordera l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable ;
- e. **suivra et passera en revue les progrès** accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, y compris ceux ayant trait aux moyens de concrétisation ;
- f. encouragera la **participation de haut niveau** de toutes les entités concernées du **système des Nations Unies**, y compris les fonds et les programmes, et invitera en fonction des besoins d'autres institutions financières et commerciales multilatérales compétentes, ainsi que les organes conventionnels, selon leurs mandats respectifs, à contribuer à ses délibérations dans le respect des règles et dispositions des Nations Unies ;
- g. améliorera la **coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies** pour ce qui est des programmes et politiques de développement durable,
- h. devra promouvoir la transparence et la mise en œuvre en continuant à renforcer le rôle consultatif et la participation des **grands groupes et autres parties prenantes** au niveau international afin de mieux utiliser leurs compétences spécialisées tout en conservant le caractère intergouvernemental des débats,
- i. encouragera le **partage des meilleures pratiques et données d'expérience** se rapportant à la mise en œuvre du développement durable et, sur une base volontaire, facilitera le partage des données d'expérience, y compris les succès remportés, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience ;
- j. rapprochera les scientifiques et les décideurs à la faveur de l'examen de la documentation, en rassemblant les informations et les évaluations dispersées, notamment sous la forme d'un **rapport mondial sur le développement durable**, en tirant parti des évaluations existantes ;
- k. contribuera à faire en sorte que la prise de décisions s'appuie sur l'analyse des faits à tous les niveaux, en concourant à l'**intensification des efforts engagés pour renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données** dans les pays en développement ; et
- l. favorisera la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'**échelle du système**.

Source: Objectifs à <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>

Thème du HLPF 2019

Le HLPF réalise un examen thématique annuel des ODD. En 2019, le thème sera « Autonomiser les personnes et assurer l'inclusion et l'égalité », avec un examen approfondi des sujets suivants :

- Éducation de qualité (ODD 4)
- Travail décent et croissance économique (ODD 8)
- Réduction des inégalités (ODD 10)
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et
- Paix, justice et institutions efficaces (ODD 16)

ainsi que Partenariats (ODD 17), objectif qui fait l'objet d'un examen annuel.

Contributions au HLPF

Le suivi et l'examen réalisés par le HLPF sont informés par le Point annuel sur les Objectifs de développement durable préparé par le Secrétaire général des Nations Unies et par un rapport imprimé sur papier glacé préparé par la Division de statistique des Nations Unies au Département des affaires économiques et sociales (DAES), qui fait office de secrétariat pour le HLPF à partir des contributions des différentes entités des Nations Unies (ex. l'UNESCO fournit la majeure partie des informations pour l'ODD 4, en parallèle avec les contributions de l'UNICEF (Cible 4.2), de l'UIT (Cible 4.4) et de l'OCDE (Cible 4.b).

En outre, le suivi et l'examen du HLPF sont informés par cinq principaux types de contributions

- **Les examens nationaux volontaires** (ENV) préparés par les pays dans le respect des directives communes ;
- Les commissions techniques de l'ECOSOC et d'autres **organes et forums intergouvernementaux**, y compris le Comité directeur ODD-Éducation 2030 qui a soumis une contribution annuelle en 2016 et 2017 (et le fera également en 2018), à l'invitation du Président de l'ECOSOC sur les questions suivantes :
 - o une évaluation de la situation constatée au niveau mondial ;
 - o l'identification des lacunes, risques et défis requérant une attention urgente ;
 - o les enseignements utiles dégagés ;
 - o les questions émergentes susceptibles d'affecter le thème choisi pour l'année ;
 - o les domaines sur lesquels il est nécessaire que le forum politique de haut niveau fournisse des orientations politiques ; et
 - o les recommandations sur l'action à mener pour accélérer les progrès sur le thème choisi pour l'année ;

Les contributions soumises sont résumées par le DAES, par thème, dans un rapport de synthèse préparé avant le HLPF (voir l'exemple de la synthèse [2017](#)). Les soumissions ne font pas l'objet d'un résumé individuel séparé.

- **Commissions régionales ;**
- **Grands groupes et autres parties prenantes** qui représentent les opinions des organisations non-gouvernementales
- **Notes d'information sur chacun des ODD analysés :** Ce rapport de 10 pages représente une contribution coordonnée émanant des organisations du système des Nations Unies et il est préparé par une structure élargie du Comité exécutif des affaires économiques et sociales (CEAES Plus) convoquée par le DAES, en coopération avec les organisations chefs de file pour chacun des ODD (voir par exemple la note 2017 pour l'[ODD 5](#)). L'UNESCO et l'UNICEF seront probablement co-chefs de file pour l'ODD4.

Pendant la première semaine du HLPF, comme l'indique le programme ci-dessous, les examens théma-

tiques sont discutés l'après-midi des jours 1 et 3, tandis que les ODD individuels sont examinés le matin des jours 2 et 4. Les deux séries d'examens se composent des contributions suivantes ::

- Commissions techniques de l'ECOSOC et autres organes intergouvernementaux
- un papier issu des grands groupes et des autres parties prenantes
- notes de synthèse préparées par le système des Nations Unies
- brèves notes d'information sur les questions à débattre
- présentations par les panélistes, suivies de discussions interactives

La première moitié de la deuxième semaine du HLPF est consacrée aux examens nationaux volontaires, tandis que la deuxième moitié, qui représente le segment de haut niveau, prévoit une discussion thématique sur tous les objectifs examinés et l'adoption d'une déclaration politique intergouvernementale négociée. Les discussions sur la déclaration ministérielle seront lancées début 2019.

Tout au long de la période de deux semaines, une série **d'événements parallèles** pourra attirer l'attention sur les aspects de certains objectifs individuels.

| FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE | | | | | |
|---|---|--|---|--|--|
| | Lundi 10 juillet (CR 4) | Mardi 11 juillet (CR4) | Mercredi 12 juillet (CR 4) | Jeudi 13 juillet (CR 4) | Vendredi 14 juillet (CR 4) |
| 9h00 – 13h00 | <p>9h00-10h00 <u>Ouverture</u> <u>L'état des lieux</u> <i>Où sommes-nous à l'an deux de la mise en œuvre du Programme 2030 ?</i></p> <p>Présentation du rapport sur l'état d'avancement des ODD par le SG</p> <p>10h30 – 13h00 <u>Mise en œuvre aux niveaux régional et infrarégional</u></p> | <p><u>Examen de la mise en œuvre des ODD*</u></p> <p>9h00-11h00 ODD1</p> <p>11h00 – 13h00 ODD2</p> | <p><u>Examen de la mise en œuvre des ODD*</u></p> <p>9h00-11h00 ODD3</p> <p>11h00 – 13h00 ODD5</p> | <p><u>Examen de la mise en œuvre des ODD*</u></p> <p>9h00-11h00 ODD9</p> <p>11h00 – 13h00 ODD14</p> | <p><u>Exploiter les interconnexions pour une mise en œuvre efficace des ODD</u></p> |
| 3 – 6 PM | <p><u>Examen thématique*</u></p> <p><u>Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde changeant</u></p> <p>Traiter les multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités</p> | <p><u>Examen thématique*</u></p> <p><u>Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde changeant</u></p> <p>Perspectives des différentes parties prenantes</p> | <p><u>Examen thématique*</u></p> <p>15h00-16h30 <u>Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde changeant</u> Suivre la voie des SAMOA</p> <p><u>Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde changeant</u> Suivre la voie des SAMOA</p> <p>4:30 – 6:00 PM <u>Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde changeant</u> L'effet sur les pays en situation particulière : PMA et pays enclavés en développement. Les défis spéciaux posés aux pays à revenu intermédiaire seront également discutés.</p> | <p><u>Examen des Objectifs/ Examen thématique *</u></p> <p>15h00-16h30 ODD17 Investir dans et financer les ODD</p> <p>16h30-18h00 ODD17 Faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour les ODD</p> | <p>15h00-17h00 ODD17 <u>Interface politique/science et questions naissantes</u></p> <p>17h30-18h00 <u>Séance de clôture de la première semaine</u></p> |

Objectifs

Étant donné que l'Objectif 4 fera l'objet d'un examen approfondi en 2019, y compris au niveau de l'Assemblée générale, le Comité directeur ODD-Éducation 2030 doit réfléchir à son positionnement, à ses contributions et aux événements auxquels les membres du CD devraient participer.

Message clé

Le principal défi pour le Comité directeur est de se mettre d'accord sur 2-3 messages essentiels relatifs aux progrès dans l'accomplissement des cibles de l'ODD 4. Plus cette discussion sera entamée tôt, plus le CD sera susceptible de parvenir à un consensus sur ces messages et d'assurer la cohérence entre ses différentes contributions (voir ci-dessous).

Enfin, l'objectif est d'influencer le contenu des déclarations ministérielles. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour établir si le HLPF 2019 (ECOSOC et AG) débouchera sur deux déclarations ministérielles séparées. En outre, il convient de chercher à savoir si les susdites contributions pourront influencer ou non les déclarations ministérielles du HLPF et quelles seront les étapes ultérieures nécessaires pour s'assurer de cette influence.

Préparation

Dans le cadre des préparatifs du HLPF, différentes communautés liées aux objectifs organisent des [réunions](#) préparatoires à l'examen thématique. Par exemple, pour ce qui est de l'Objectif Énergie (ODD 7) examiné au HLPF en 2018, la communauté pertinente organise en février 2018 une conférence mondiale. Le Comité directeur pourrait utiliser la Réunion mondiale sur l'éducation de la fin 2018 comme tremplin pour se mettre d'accord sur les messages et organiser ainsi la préparation de ses contributions au premier trimestre 2019.

Le DAES soutient l'organisation de réunions de groupes d'experts consacrées à chacun des objectifs examinés. Ces réunions se tiennent en principe en marge d'événements thématiques mondiaux et le Comité directeur pourrait proposer au DAES d'organiser une telle réunion sur l'ODD4, adossée à la Réunion mondiale sur l'éducation 2018.

Il y aura aussi une série de réunions et de consultations régionales organisées par le DAES auxquelles les membres du Comité directeur pourraient demander à participer.

Contributions

Les contributions attendues des **organes et forums intergouvernementaux** tels que le Comité directeur sont définies par le DAES, même si toutes les soumissions ne suivent pas les directives à la lettre.

De plus, le DAES, sous les auspices du CEAES Plus, coordonnera la production d'une **note d'information sur l'ODD 4** par le Système des Nations Unies ; l'UNESCO et l'UNICEF seront probablement co-chefs de file de cet exercice.

Le Comité directeur doit débattre sur la question de savoir s'il serait préférable de présenter des contributions supplémentaires et consulter le DAES et l'ECOSOC.

- Certains membres du Comité directeur (ou des représentants de haut niveau de leurs organisations) pourraient participer en tant que **panélistes** ou **intervenants** soit à la séance d'examen de la **mise en œuvre de l'ODD 4** soit à l'une des séances d'examen **thématique**.
- Il devrait aussi y avoir des possibilités d'organiser une **exposition** ou un **événement parallèle** pendant le HLPF, avec plusieurs agences co-responsables, y compris au moins un État membre. L'équipe spéciale du Bureau de l'UNESCO à New York, de concert avec les agences co-responsables (Banque mondiale/UNICEF), pourrait entreprendre des actions dans ce sens.

Contributions supplémentaires

La tenue du HLPF 2019 interviendra entre le lancement des éditions 2019 et 2020 du **Rapport mondial de suivi sur l'éducation**. En vertu de son mandat qui l'invite à « faire rapport de la mise en œuvre des stratégies nationales et internationales », l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation produira une publication supplémentaire spéciale pour le HLPF, consacrée aux aspects qualitatifs de la mise en œuvre de l'ODD 4 au niveau des pays.

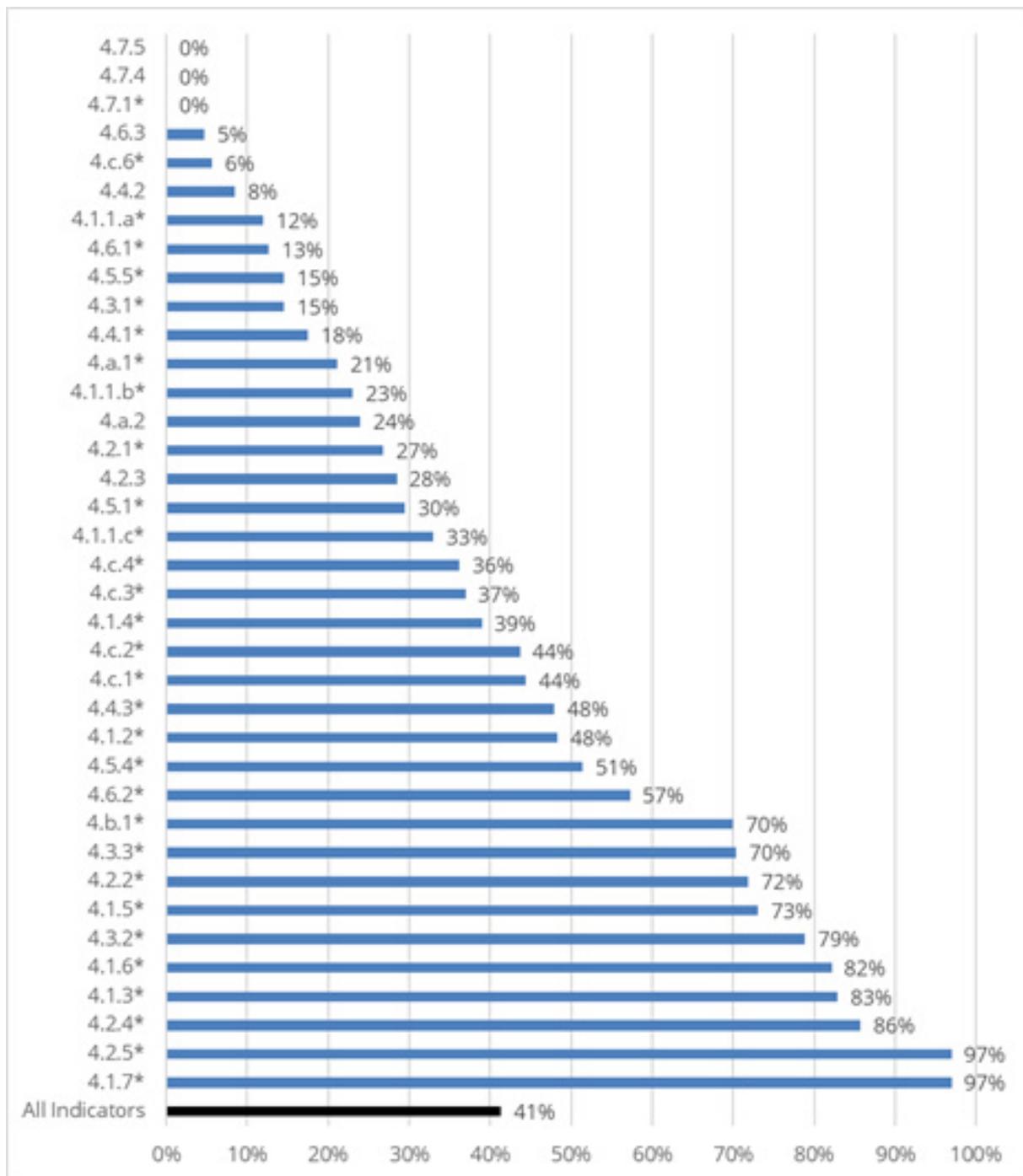
Le présent rapport fournit une vue d'ensemble des progrès accomplis par le Groupe de coopération technique sur les indicateurs pour l'ODD 4 - Éducation 2030 (TCG) et des travaux de son Secrétariat depuis sa création en 2016. Préparé par le Secrétariat du TCG — Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) - ce rapport est organisé en six sections. La **Section 1** présente les résultats de l'évaluation de la couverture de données de l'ODD 4 effectuée par l'ISU. La **Section 2** fait état de la progression du développement des indicateurs par le TCG conjointement avec d'autres groupes d'experts. La **Section 3** met en avant les ressources sur le développement des capacités statistiques que l'ISU et le TCG ont élaborées pour aider les pays à produire des données de qualité pour le suivi des progrès dans la réalisation de l'ODD 4. La **Section 4** présente la stratégie d'établissement de rapports pour la période intermédiaire, jusqu'à ce que les développements méthodologiques soient finalisés et que des recommandations en termes de directives existent. La **Section 5** traite des arguments en faveur de l'investissement et inclut une estimation des fonds requis pour la mise en œuvre du cadre d'indicateurs de l'ODD 4. La **Section 6** présente la révision de la gouvernance du TCG, en particulier en ce qui concerne la politique de rotation des membres du groupe. Enfin, la **Section 7** fait la synthèse des messages clés du TCG et de ses recommandations au Comité directeur Éducation 2030.

1. Couverture des données de l'ODD4

En se basant sur ses dernières données sur l'éducation diffusées en juin 2017, l'ISU a évalué la disponibilité des données pour les indicateurs de l'ODD 4. Pour chaque indicateur, le taux de couverture est défini en fonction du nombre de pays de chaque région où un indicateur possède déjà au moins un point de donnée disponible entre 2010 et 2016. Le regroupement régional est fondé sur les régions ODD.

Une évaluation de la disponibilité des données par cible et par indicateur montre que le taux de couverture est faible (inférieur à 40 %) pour près de la moitié des 43 indicateurs thématiques ; et, dans certains cas, aucune donnée n'est actuellement disponible (**Figure 1**). En particulier, pour ces six cibles — **4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.a et 4.c** — plus de la moitié des indicateurs qui leur sont associés ont actuellement un faible taux de couverture (inférieur à 40 %).

Figure 1 : Taux de couverture des données, par indicateur de l'ODD 4 sur l'éducation, 2017

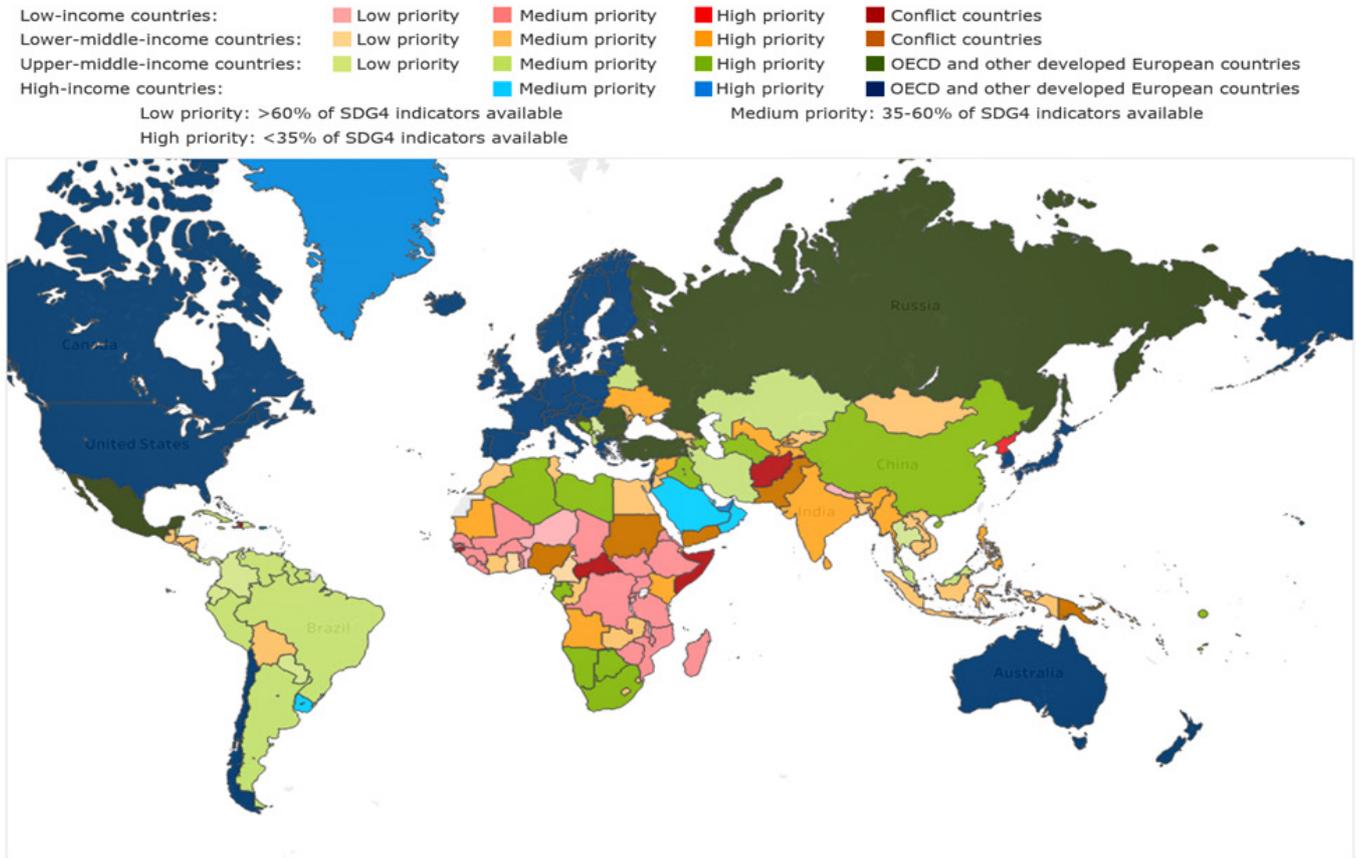


Note : 1. * Indicateurs utilisés pour l'établissement de rapports et le suivi en 2017. 2. Les indicateurs thématiques suivants ne figurant pas ici n'ont actuellement aucune donnée - 4.5.2, 4.5.3, 4.7.2, 4.7.3, 4.a.3, 4.b.2, 4.c.5 et 4.c.7.

Source : Base de données ISU, juillet 2017.

Une approche différente consiste à examiner la géographie des manques de données en tenant compte du classement des pays en fonction de leur revenu. La **Figure 2** montre que les pays présentant les plus grands manques de données se situent en Afrique subsaharienne, en Asie de l'Est et dans les petits États insulaires en développement.

Figure 2. Couverture des indicateurs ODD 4 par niveau de revenu des pays



Source : Institut de statistique de l'UNESCO.

L'ISU a par ailleurs évalué où se situent les manques de données vis-à-vis des régions géographiques et des indicateurs (**Tableau 1**). Les cellules en rouge indiquent un taux de couverture inférieur à 40 %, ce qui a été mentionné lors de la quatrième réunion du TCG (TCG4) comme un point critique.

Tableau 1. Taux de couverture des données par cible, par indicateur et par région ODD (%)

| | | Central and Southern Asia | Eastern and South-Eastern Asia | Latin America & the Caribbean | Northern Africa | Northern America and Europe | Oceania | Sub-Saharan Africa | Western Asia | World |
|------------|-------|---------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------|--------------------|--------------|-------|
| Target 4.1 | 4.1.1 | 5 | 16 | 30 | 17 | 31 | 4 | 25 | 27 | 24 |
| | 4.1.2 | 43 | 49 | 56 | 42 | 55 | 36 | 42 | 45 | 48 |
| | 4.1.3 | 86 | 83 | 76 | 83 | 76 | 76 | 94 | 92 | 83 |
| | 4.1.4 | 57 | 33 | 55 | 67 | 10 | 0 | 71 | 17 | 39 |
| | 4.1.5 | 86 | 74 | 75 | 56 | 73 | 76 | 63 | 85 | 73 |
| | 4.1.6 | 93 | 78 | 93 | 75 | 68 | 85 | 84 | 86 | 82 |
| | 4.1.7 | 100 | 100 | 98 | 100 | 93 | 97 | 97 | 100 | 97 |
| Target 4.2 | 4.2.1 | 36 | 28 | 33 | 33 | 14 | 0 | 38 | 33 | 27 |
| | 4.2.2 | 57 | 72 | 79 | 50 | 76 | 71 | 67 | 78 | 72 |
| | 4.2.3 | 50 | 28 | 33 | 56 | 14 | 0 | 38 | 33 | 28 |
| | 4.2.4 | 86 | 83 | 83 | 83 | 86 | 86 | 89 | 87 | 86 |
| | 4.2.5 | 100 | 100 | 98 | 100 | 93 | 97 | 97 | 100 | 97 |
| Target 4.3 | 4.3.1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 58 | 0 | 0 | 11 | 15 |
| | 4.3.2 | 100 | 94 | 67 | 83 | 86 | 35 | 83 | 83 | 79 |
| | 4.3.3 | 79 | 78 | 86 | 33 | 70 | 82 | 50 | 78 | 70 |
| Target 4.4 | 4.4.1 | 10 | 4 | 2 | 22 | 63 | 0 | 0 | 11 | 18 |
| | 4.4.2 | 0 | 17 | 2 | 0 | 24 | 6 | 0 | 6 | 8 |
| | 4.4.3 | 37 | 46 | 50 | 8 | 69 | 25 | 34 | 69 | 48 |
| Target 4.5 | 4.5.1 | 28 | 29 | 33 | 28 | 27 | 18 | 35 | 27 | 30 |
| | 4.5.2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 4.5.3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 4.5.4 | 53 | 53 | 47 | 15 | 69 | 19 | 54 | 47 | 51 |
| | 4.5.5 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Target 4.6 | 4.6.1 | 4 | 17 | 2 | 0 | 38 | 6 | 1 | 11 | 13 |
| | 4.6.2 | 79 | 67 | 52 | 50 | 40 | 24 | 77 | 72 | 57 |
| | 4.6.3 | 0 | 0 | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| Target 4.7 | 4.7.1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 4.7.2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 4.7.3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 4.7.4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 4.7.5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Target 4.a | 4.a.1 | 20 | 29 | 30 | 36 | 0 | 1 | 37 | 24 | 21 |
| | 4.a.2 | 14 | 44 | 33 | 50 | 0 | 65 | 15 | 33 | 24 |
| | 4.a.3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Target 4.b | 4.b.1 | 100 | 67 | 81 | 100 | 18 | 88 | 100 | 61 | 70 |
| | 4.b.2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Target 4.c | 4.c.1 | 51 | 44 | 61 | 47 | 14 | 42 | 59 | 48 | 44 |
| | 4.c.2 | 51 | 44 | 61 | 40 | 11 | 45 | 60 | 43 | 44 |
| | 4.c.3 | 48 | 44 | 41 | 36 | 13 | 43 | 49 | 40 | 37 |
| | 4.c.4 | 49 | 42 | 39 | 30 | 12 | 40 | 53 | 37 | 36 |
| | 4.c.5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 4.c.6 | 0 | 0 | 0 | 11 | 0 | 0 | 24 | 0 | 6 |
| | 4.c.7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Note : Les données de l'indicateur 4.5.5 sont compilées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; le taux de couverture ne peut pas être évalué actuellement car l'indicateur est en cours de présentation dans la base de données ISU par le pays bénéficiaire, alors qu'il devrait être présenté par le pays bailleur.

2. Développement des indicateurs

La mise en œuvre du cadre d'indicateurs de l'ODD 4 nécessite des efforts collectifs de la part d'experts de différents domaines. Pour y parvenir, le TCG travaille en partenariat avec des groupes d'experts afin de bénéficier de leurs apports techniques. En particulier, le TCG renforce son partenariat avec trois groupes d'experts conduits par l'ISU : l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML), le Groupe interinstitutions sur les indicateurs d'inégalité dans l'éducation (IAG-EII) et une équipe spéciale du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (ISWGHS).

Cette section rapporte les progrès accomplis dans le développement des indicateurs de l'ODD 4 par le TCG, conjointement avec ses partenaires. Le Tableau 2 fournit une vue d'ensemble du statut actuel des indicateurs. Pour plus de détails sur les problèmes et les progrès relatifs à chaque indicateur, veuillez consulter le microsite du TCG¹ (<http://tcg.uis.unesco.org>).

Les points forts relatifs au développement des indicateurs sont les suivants :

- Lors de sa 4^{ème} réunion à Dubaï en janvier 2018, le TCG a convenu de 33 indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapports en 2018, soit une augmentation par rapport aux 29 indicateurs de 2017.
- En 2017, le TCG a progressé dans le développement méthodologique de 10 des 15 indicateurs relatifs aux acquis non liés à l'apprentissage (ou indicateurs de compétences) et approuvé les méthodologies de six d'entre eux².
- Il y a six cibles - **4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.a et 4.c** - où plus de la moitié des indicateurs a une couverture inférieure à 40 %, ou bien leurs méthodologies n'ont pas fait l'objet d'un accord. Ces domaines seront rapidement prioritaires afin d'évaluer la possibilité que leur méthodologie soit finalisée, ou que des indicateurs alternatifs doivent être envisagés.

1 Les progrès sur les indicateurs relatifs aux acquis (ou compétences) non liés à l'apprentissage se trouvent dans le « Rapport TCG4-10 du TCG WG1 » et les progrès sur les indicateurs relatifs aux acquis (ou compétences) de l'apprentissage se trouvent dans les documents de la 4^{ème} réunion du TCG (http://tcg.uis.unesco.org/meetings_4th.php) et <http://tcg.uis.unesco.org/files/resources/meetings/4th/TCG4-22%20Progress%20on%20LO%20indicators.pdf>

2 La 2^{ème} réunion du TCG a convenu que 22 indicateurs nécessitaient d'être développés plus avant. Parmi ceux-ci, 7 sont des indicateurs liés aux acquis/compétences de l'apprentissage, pour lesquels la GAML devient le chef de file du développement complémentaire des méthodologies. Les 15 indicateurs restants relèvent de la responsabilité du TCG.

Tableau 2. Indicateurs par statut des rapports et par développement méthodologique

| Cible | Indicateur | Pour rapport en 2017 | Pour rapport en 2018 | Méthodologies développées en 2017 et approuvées par le TCG | Nécessitant un développement supplémentaire |
|---|------------|----------------------|----------------------|--|---|
| Cible 4.1 Enseignement primaire et secondaire | 4.1.1 | OUI | OUI | | OUI |
| | 4.1.2 | OUI | OUI | | |
| | 4.1.3 | OUI | OUI | | |
| | 4.1.4 | OUI | OUI | | |
| | 4.1.5 | OUI | OUI | | |
| | 4.1.6 | OUI | OUI | | |
| | 4.1.7 | OUI | OUI | | |
| Cible 4.2 Petite enfance | 4.2.1 | OUI | OUI | | OUI |
| | 4.1.2 | OUI | OUI | | |
| | 4.1.3 | NON | NON | | |
| | 4.1.4 | OUI | OUI | | |
| | 4.1.5 | OUI | OUI | | |
| Cible 4.3 EFTP et enseignement supérieur | 4.3.1 | OUI | OUI | | |
| | 4.3.2 | OUI | OUI | | |
| | 4.3.3 | OUI | OUI | | |
| Cible 4.4 Compétences pour le travail | 4.4.1 | OUI | OUI | | OUI |
| | 4.4.2 | NON | NON | | OUI |
| | 4.4.3 | OUI | OUI | | OUI |
| Cible 4.5 Équité | 4.5.1 | OUI | | | |
| | 4.5.2 | NON | NON | | OUI |
| | 4.5.3 | NON | NON | | OUI |
| | 4.5.4 | OUI | OUI | | |
| | 4.5.5 | OUI | OUI | | |
| Cible 4.6 Alphabétisation et aptitude au calcul | 4.6.1 | OUI | OUI | | |
| | 4.6.2 | OUI | OUI | | |
| | 4.6.3 | NON | OUI | | |
| Cible 4.7 Développement durable et citoyenneté mondiale | 4.7.1 | OUI | OUI | | |
| | 4.7.2 | NON | OUI | | |
| | 4.7.3 | NON | NO | | OUI |
| | 4.7.4 | NON | NON | | OUI |
| | 4.7.5 | NON | NON | | OUI |
| Cible 4.a Environnement scolaire | 4.a.1 | OUI | OUI | | |
| | 4.a.2 | NON | OUI | | |
| | 4.a.3 | NON | OUI | | |
| Cible 4.b Bourses d'études | 4.b.1 | OUI | OUI | | |
| | 4.b.2 | NON | NON | | OUI |
| Cible 4.c Enseignants | 4.c.1 | OUI | OUI | | |
| | 4.c.2 | OUI | OUI | | |
| | 4.c.3 | OUI | OUI | | |
| | 4.c.4 | OUI | OUI | | |
| | 4.c.5 | NON | NON | | OUI |
| | 4.c.6 | OUI | OUI | | |
| | 4.c.7 | NON | NON | | OUI |

Notes : en gris foncé = indicateurs mondiaux ; * Métriques de rapport communes

3. Développement des capacités en matière de statistiques de l'éducation

Pour aider les pays à renforcer leurs capacités statistiques, l'ISU a développé des outils et des stratégies leur permettant de produire leurs propres données de qualité et d'aider les bailleurs à orienter les ressources vers les approches stratégiques positives. Ces outils et stratégies s'appuient sur l'expérience de l'ISU issue de son travail direct avec les pays et de son mandat de source officielle de données, de normes et de méthodologies pour le suivi des progrès de l'ODD 4.

L'édition 2017 du Rapport sur les données de l'ODD 4 intitulé, [Rapport 2017 sur les données de l'ODD 4 – Le facteur qualité : Renforcer les données nationales afin de surveiller l'Objectif de développement durable 4](#)³, couvre les trois principaux domaines d'outils de développement des capacités de l'ISU :

- Outils de cartographie pour aider les pays à identifier les sources de données potentielles au sein des ministères et des offices statistiques nationaux, identifier les manques d'informations et localiser les opportunités potentielles de suivi de l'ODD 4, en intégrant différentes bases de données, en améliorant les instruments existants pour la collecte de données supplémentaires et en produisant des données désagrégées.
- Outils d'évaluation de la qualité des données pour évaluer et renforcer les processus d'utilisation par les pays de différents types de données, notamment les fichiers administratifs, les enquêtes auprès des ménages, les évaluations de l'apprentissage et les informations sur les dépenses.
- Manuels, directives et codes de pratique applicables à la production de données sur l'éducation, afin que les décideurs politiques nationaux disposent des éléments factuels nécessaires pour planifier et suivre les performances de leur système éducatif et les progrès dans la réalisation des cibles de l'ODD 4.

En outre, le TCG a proposé un cadre de développement des capacités statistiques et développé un Wiki servant de page internet de référence sur les outils statistiques, les initiatives et les mécanismes de financement.

4. Stratégies pour les rapports intermédiaires

Dans le but de maximiser la disponibilité des données pour les indicateurs mondiaux et thématiques et avant que le développement méthodologique des indicateurs sur les acquis de l'apprentissage (ou les compétences) ne soit finalisé, la GAML et l'ISU ont proposé une stratégie pour les rapports intermédiaires qui a été approuvée par le TCG. Le Cadre définit des principes pour l'établissement des rapports, des stratégies transitoires et un processus. Actuellement, les données ont été rapportées pour quatre des six indicateurs thématiques portant sur l'apprentissage, avec des annotations. Étant donné les différences entre les indicateurs thématiques en termes de stade de développement, les stratégies s'appliquant aux rapports intermédiaires⁴ resteront en vigueur jusqu'à ce que des stratégies d'établissement de rapports à long terme et durables soient mises en place pour chacun des indicateurs thématiques. Le **Tableau 3** résume la stratégie d'établissement de rapports intermédiaires pour chaque indicateur d'acquis de l'apprentissage (ou compétence).

³ <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/quality-factor-strengthening-national-data-2017-en.pdf>

⁴ <http://tcg.uis.unesco.org/files/resources/meetings/4th/TCG4-36%20GAML%20interim%20reporting.pdf>

Tableau 3. Stratégies d'établissement de rapports intermédiaires pour les indicateurs relatifs aux acquis (ou compétences)

| Indicateur | Stratégies |
|---------------|---|
| 4.1.1* | <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de toutes les évaluations sont acceptés, mais seront rapportés avec des annotations • Les résultats de l'année +1/-1 sont acceptés, sauf pour le premier cycle du secondaire, et le pays doit identifier si le rapport concerne l'année précise ou non. • Les résultats sont acceptés avec le critère de référence de niveau minimum de l'évaluation, avec des descripteurs de politique. |
| 4.2.1* | <ul style="list-style-type: none"> • Partir d'une vision à long terme en décrivant le domaine d'apprentissage et ses liens avec d'autres domaines — domaines généraux de l'acquisition du langage précoce/alphabétisation, rudiments de calcul, social/émotionnel, physique. • Les résultats peuvent être basés sur des données de la population. Comme pour 4.1.1, les données seront rapportées avec des annotations. • Pendant la période de rapport intermédiaire, les rapports seront effectués pour chacun des trois domaines couverts par l'indicateur. • Les évaluations seront administrées à une plage d'âge, de 0-5 ans. • Les évaluations sur les compétences cognitives doivent être conformes aux normes contenues dans les Bonnes Pratiques de l'évaluation de l'apprentissage. |
| 4.4.2 | <ul style="list-style-type: none"> • Données disponibles pour les pays ayant participé au test de résolution de problèmes du PIAAC dans un environnement technologique riche. • Les enquêtes nationales feront l'objet d'un rapport si elles sont disponibles, avec des annotations, dans l'attente de la définition d'un cadre de référence numérique mondial. |
| 4.6.1* | <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les cadres et outils d'évaluation nationaux et transnationaux existants et rapporter ces résultats avec des notes de bas de page appropriées. |
| 4.7.4 & 4.7.5 | <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de toutes les évaluations sont acceptés et rapportés avec des annotations dans l'attente de la définition d'un cadre mondial de référence. • Les données recueillies doivent être alignées sur le code de bonnes pratiques. |

Note: *Indicateurs mondiaux.

L'objectif de l'ISU, en tant qu'agence responsable de l'établissement de rapports sur les progrès par rapport aux ODD, est de développer des cadres de référence des contenus mondiaux de façon à ce que chaque enfant reçoive l'enseignement dont il/elle a besoin, d'améliorer la qualité des données et d'établir des rapports répondant à une métrique commune. Ce travail appuiera les gouvernements nationaux pour qu'ils effectuent une mesure et un suivi efficaces des acquis scolaires en mathématiques et en lecture par rapport à l'indicateur 4.1.1 de l'ODD, dans le temps, et qu'ils utilisent les données pour prendre des décisions politiques informées. Un objectif supplémentaire est d'appuyer l'utilisation des évaluations nationales et transnationales existantes pour faciliter la mesure et l'établissement de rapports sur les acquis de l'apprentissage, plutôt qu'exiger une évaluation unique utilisable par tous les pays aux fins d'établissement de rapports sur les ODD.

La GAML et ses partenaires techniques explorent le développement d'échelles de reporting pour parvenir à ces objectifs. Une proposition permettant de valider ces échelles a été présentée pour examen. Pour plus de détails, consulter "SDG 4 Reporting: Linking to the UIS Reporting Scale through Social Moderation"⁵.

La GAML appuie la proposition de concordance⁶, « Suivi des ODD : le point de vue de l'IEA » - avancée par l'Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires (IEA). La méthodologie proposée

⁵ Voir <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/gaml-sdg4-reporting-linking-uis-reporting-scale-social-moderation-2017-en.pdf>

⁶ Voir http://uis.openplus.ca/gaml/files/meeting4/UIS_comments_on_IEA_perspectives_on_monitoring_SDGs.pdf

consiste à faire participer deux ou trois pays de chaque région à l'évaluation régionale et à TIMSS en 2019. En comparant et en utilisant les scores des pays participants aux deux évaluations, il serait possible de rapporter sur l'échelle TIMSS les résultats des autres pays ne participant qu'à l'évaluation régionale. La « comparaison de l'anneau » – l'utilisation des résultats des pays participant aux deux évaluations – permet à chaque région d'être indépendante des autres, tout en adoptant les méthodologies d'estimation les mieux adaptées aux caractéristiques et aux capacités statistiques des pays de la région.

5. Cas d'investissement pour les données ODD 4

L'ISU a publié récemment "The Investment Case for SDG 4 Data"⁷ afin d'informer le dialogue sur la façon dont nous, en tant que communauté, nous sommes organisés pour le suivi de l'ODD 4. Le document estime, et c'est important, le nombre de pays qui profiteraient d'un meilleur suivi. Il présente les arguments en faveur de l'investissement dans les données de l'ODD 4, de tous les points de vue, et il vise à promouvoir le besoin de suivi et à plaider en faveur d'engagements financiers pluriannuels.

En adoptant une approche axée sur la demande, en identifiant les exigences spécifiques et les approches les plus réalisables pour la production de chaque indicateur de suivi des progrès vers l'ODD4, l'ISU a estimé que l'investissement requis pour la période restante jusqu'à 2030 est d'environ 2,8 milliards de dollars US, ce qui couvrirait largement tous les coûts d'un pacte de suivi solide. Quelque deux tiers du coût représentent le suivi de la série mondiale d'indicateurs et le reste est consacré aux indicateurs thématiques. Les coûts présupposent que tous les indicateurs thématiques soient recueillis par tous les pays. Le coût par pays sur cette longue période est de 135 millions de dollars US en moyenne, soit 1,35 millions de dollars US par pays et par an.

Tableau 4. Estimation du coût de la collecte de données pour l'ODD 4 (en milliers de dollars US) sur une période de dix ans

| Composantes de base du coût | Total | Indicateurs mondiaux | Indicateurs thématiques |
|---|------------------------|----------------------|-------------------------|
| Développement des capacités et assistance technique | 37 017 | 7 934 | 29 083 |
| Innovation | 10 050 | 2 606 | 7 444 |
| Enquêtes auprès des ménages ou enquêtes des équipements | 514 913 | 134 325 | 380 588 |
| Évaluation à partir des données des ménages (développement de la petite enfance et compétences des adultes) | 743 675 | 743 675 | N/A |
| Évaluations de l'apprentissage | 1 466 042 | 995 542 | 470 500 |
| Équipements et autres intrants | 24 156 | 12 670 | 11 486 |
| Total | 2 795 853 2,795,853 | 1 896 751 | 899 101 |
| Annualisé | 279 585 | 189 675 | 89 910 |
| Moyenne par pays | 13 507 | 9 163 | 4 343 |
| Annualisé par pays | 1 351 | 916 | 434 |

Ainsi qu'on le voit **Figure 3**, sur un coût total annuel de 280 millions de dollars US, 45 % sont constitués de nouveaux fonds (128 millions) à ajouter aux 152 millions dépensés actuellement soit en aide aux pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure, soit en autofinancement de l'Agenda ODD 4 dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire de la tranche supérieure. La moitié de ce nouveau financement devrait être constitué d'une aide consentie aux pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure. Le reste est l'investissement autofinancé par les pays à revenu élevé et intermédiaire de la tranche supérieure.

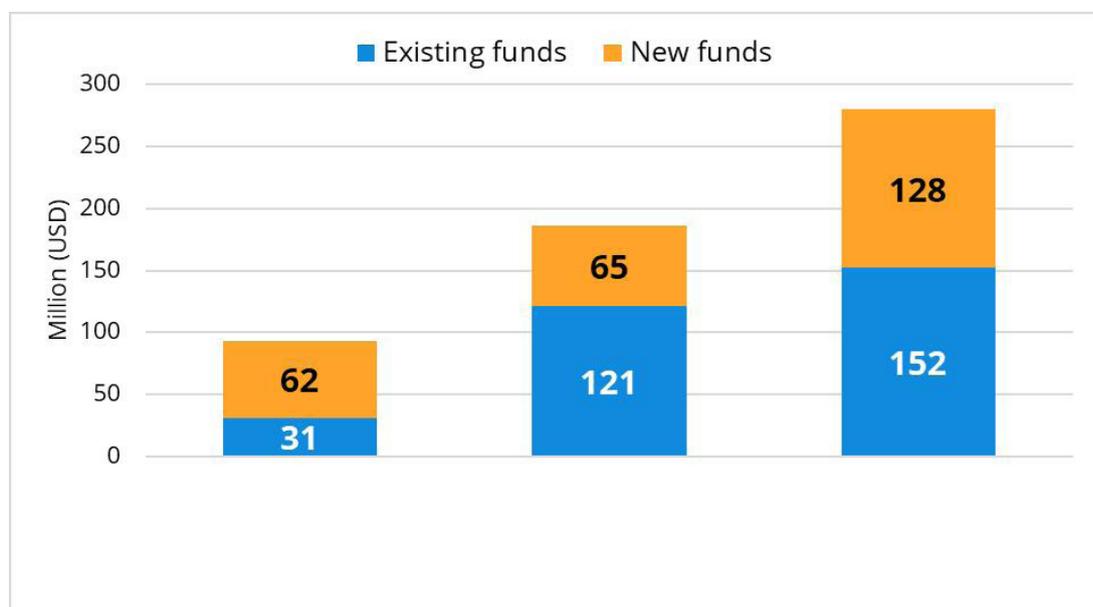
Le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) est à la tête de l'appel aux investissements dans les données pour soutenir les pays dans leur quête pour accomplir l'ODD 4. En particulier, le GPE a lancé

⁷ Voir <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/investment-case-sdg4-data.pdf>

l'initiative « Échange de connaissances et d'innovations » portant sur les données, dans le cadre de sa campagne de financement.

Un document complet sur le [cas d'investissement pour les données ODD 4](#) et sa [discussion](#)⁸ sont disponibles sur le site Internet de l'ISU. Ce document a été utilisé et discuté lors de la Conférence de financement du GPE organisée à Dakar le 2 février 2018.

Figure 3. Coût estimé de la collecte de données par source de financement, en millions de dollars US par an



Source : Institut de statistique de l'UNESCO.

6. Révision de la gouvernance du TCG : politique de rotation des membres du TCG

Lors de sa quatrième réunion, le TCG a discuté et approuvé la politique de rotation à mettre en œuvre en 2018. En particulier, le TCG recommande que chaque région soit invitée à désigner des membres et une organisation régionale pour qu'ils deviennent membres. Le TCG demande au Secrétariat d'inviter tous les États membres de l'UNESCO à nommer un Point focal TCG pour améliorer les communications du travail du TCG. Le TCG insiste aussi sur l'importance de veiller à ce que les participants du TCG soient des experts dans leurs domaines respectifs (en particulier dans les domaines de l'éducation, des statistiques et des ODD) et appuie la proposition selon laquelle les membres sortants seraient invités à continuer de participer en qualité d'Observateurs s'ils le souhaitent.

7. Messages clés et recommandations du TCG au Comité directeur Éducation 2030

Les messages clés et recommandations du TCG au Comité directeur Éducation 2030 sont énumérés dans les sept domaines suivants.

Développement des indicateurs et couverture des données

Indicateurs relatifs aux acquis de l'apprentissage (ou compétences)

- A.** Le TCG approuve l'approche adoptée par la GAML pour développer les indicateurs portant sur les acquis de l'apprentissage et les compétences. Il a noté que cette approche (a) répond aux besoins nationaux, respecte la souveraineté nationale et est sensible aux valeurs culturelles ; (b) appuie l'utilisation efficace des données d'évaluation pour guider le développement de l'instruction, l'amélioration des programmes d'enseignement et la politique d'évaluation ; et (c) inclut un

⁸ Voir <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/investment-case-sdg4-data.pdf> et <http://uis.unesco.org/en/blog/sdg-4-data-investing-millions-today-will-save-billions-future>

processus d'assurance de la qualité garantissant que les données sont recueillies de façon opportune et économe en ressources, sont valides et adaptées à l'objectif de rapport sur l'ODD.

- B.** Le TCG approuve l'approche de la GAML en matière de rapports intermédiaires, qui doivent tirer parti des efforts existants et capitaliser sur eux afin de maximiser l'établissement de rapports sur les données et garder l'harmonisation comme priorité à long terme. Le TCG appuie l'adjonction de notes de bas de page conformément aux critères d'harmonisation et de qualité des données.
- C.** Le TCG ratifie l'approche prise par la GAML, de continuer à capitaliser pleinement sur les initiatives transnationales et nationales existantes et de promouvoir le rôle du processus des ODD dans le renforcement des systèmes d'évaluation nationaux.
- D.** Le TCG approuve le [plan de travail](#) méthodologique de la [GAML](#) et l'utilisation des ressources qui en découle, conformément à l'accord intervenu lors de la quatrième réunion de la GAML en novembre 2017 et il appuie le rôle de l'ISU à cet égard.

Indicateurs non liés aux acquis de l'apprentissage (ou compétences)

- E.** Le TCG approuve les recommandations du Groupe de travail sur le développement des indicateurs, relatives aux indicateurs **4.3.1, 4.6.3, 4.7.1, 4.7.2, 4.a.2 et 4.a.3** pour lesquels des méthodologies ont été développées et il appuie un reporting accru de ces indicateurs. Le TCG convient aussi du fait que l'UNESCO devrait présenter une demande officielle à l'IAEG-SDGs pour modifier la classification de niveau de l'indicateur 4.7.1 (le faire passer du niveau III au niveau II) sur la base de la méthodologie et des résultats présentés.
- F.** Étant donné la couverture des données inférieure à 40 % pour la majorité des indicateurs des Cibles **4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.a et 4.c**, le TCG recommande d'envisager des améliorations de la couverture, réalisables à court terme et, si nécessaire, des propositions de nouveaux indicateurs pour le cadre des indicateurs thématiques de l'ODD afin d'améliorer le suivi dans ces domaines.

Indicateurs d'équité

- G.** Le TCG approuve les travaux du Groupe interinstitutions sur les indicateurs d'inégalité dans l'éducation ([IAG-EII](#))⁹ et les efforts entrepris pour utiliser des données des enquêtes sur les ménages pour mesurer l'équité dans l'éducation et demande à l'IAG-EII de faire rapport sur les progrès de l'IAG en particulier en ce qui concerne l'indicateur 8.6.1 qui pourrait également informer le suivi de la Cible 4.4

Stratégies relatives aux rapports intermédiaires

- H.** Le TCG approuve l'approche inclusive et holistique à l'établissement de rapports intermédiaires, dans lesquels les données recueillies à partir de toutes les initiatives seront utilisées pour le suivi de l'ODD 4, y compris avec des annotations et des notes de bas de page.
- I.** Il est demandé à l'ISU d'assurer l'harmonisation conceptuelle des différentes sources d'informations et de fournir des directives claires sur les critères de qualité minimaux concernant le reporting de données. Cela sert deux objectifs : premièrement, en tant que critères pour les annotations ; et deuxièmement, le principe formateur qui était au cœur des intentions de l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'elle a approuvé le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Développement des capacités

- J.** La GAML et le TCG doivent préparer des directives à l'intention des gouvernements nationaux et des partenaires de développement sur la façon de veiller à ce que les indicateurs de suivi de l'ODD 4 - surtout les indicateurs relatifs aux acquis de l'apprentissage – reçoivent un appui et un financement appropriés dans les plans et budgets nationaux de l'éducation et dans les prêts et subventions à l'éducation.
- K.** Le TCG approuve le lancement de la page web servant de référentiel des outils de développement

⁹ Voir <http://uis.openplus.ca/iag/>

des capacités statistiques, initiatives et mécanismes de financement, tout en notant la nécessité de poursuivre les efforts afin de rendre ce site Internet plus « convivial » et d'identifier les moyens d'y intégrer les enseignements dégagés et les bonnes pratiques.

- L. Le TCG recommande au Comité directeur Éducation 2030** d'encourager les pays à s'approprier l'évaluation des acquis et plus largement les données, par exemple par le biais d'un partenariat et d'une inclusion au niveau national, de l'alignement avec les priorités politiques et la coordination à long terme des activités en cours et d'aider les pays à prioriser les indicateurs en fonction du contexte et des priorités politiques nationales.

Définir les progrès : utilisation de critères de référence et de seuils

- M.** Le TCG suggère que les organisations régionales tirent potentiellement des enseignements de l'expérience du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports au sein de l'Union européenne. En particulier, il faudrait faire preuve de prudence si l'on tente d'introduire des critères de référence mondiaux pour les indicateurs de l'ODD 4.
- N. Le TCG recommande au Comité directeur Éducation 2030 :**
- D'encourager la discussion et l'établissement de points de référence régionaux en veillant tout particulièrement à l'instauration de processus participatifs bien définis ; et
 - De mettre en avant le côté formateur des critères de référence, qui aident à comprendre les réalités nationales sur une base comparative.

Rapports de données

- O.** Le TCG convient de la nécessité d'une coordination accrue dans les processus internationaux de validation des données tant pour les indicateurs de l'ODD 4 sur l'éducation, qu'entre l'ODD 4 et le processus de suivi et d'examen de l'ensemble des ODD.
- P.** Le TCG approuve quatre autres indicateurs thématiques (**4.6.3, 4.7.2, 4.a.2 et 4.a.3**) pour un reporting en 2018, ce qui porte le total à 33 (**Annexe A**).
- Q.** Dans tous les cas, une diversité de sources de données sera utilisée, ainsi que des notes de bas de page appropriées, afin de mettre en évidence les différences en fonction des critères utilisés par la GAML, dans le but de parvenir à l'harmonisation.

Cas d'investissement

- R.** Le TCG incorporera les coûts de la capitalisation sur les évaluations nationales existantes sur l'apprentissage et de l'extension de la couverture des évaluations transnationales, dans son cas d'investissement pour le suivi de l'ODD 4. Par ailleurs, il mettra en avant le rôle des évaluations transnationales dans le renforcement des capacités et de l'évaluation et du renforcement des systèmes d'évaluation nationaux (250 millions de dollars US tous les quatre ans, soit 62,5 millions de dollars US/an).
- S.** Étant donné que le Conseil exécutif du GPE a approuvé l'évaluation de l'apprentissage (et les données) comme domaines thématiques prioritaires pour la Plate-forme d'échange de connaissances et d'innovations, le cas d'investissement a été mis en avant lors de la Conférence de financement du GPE à Dakar, au Sénégal, le 2 février 2018. Les fonds pourraient potentiellement être mobilisés afin de développer les capacités nationales pour bâtir et soutenir de forts systèmes d'évaluation des acquis de l'apprentissage, d'appuyer des programmes d'évaluation régionaux, de relier les critères de référence régionaux et internationaux et de développer des outils pour garantir la qualité des données vis-à-vis de normes minimales et d'appuyer l'alignement sous les auspices de la GAML.
- T. Le TCG recommande au Comité directeur Éducation 2030** d'adopter le cas d'investissement du TCG pour le suivi de l'ODD 4, pour un montant annuel de 280 millions dollars US, servant de guide aux donateurs, aux pays et à toutes les parties prenantes.
- U.** En outre, le **TCG recommande au Comité directeur Éducation 2030** de :

- promouvoir efficacement le rôle des données dans la réalisation des cibles de l’ODD 4 auprès des donateurs, des pays et de toutes les parties prenantes, en indiquant la nécessité d’accroître la pertinence et la visibilité des données, ainsi que de garantir l’engagement politique au niveau des pays ;
- exercer une pression en faveur du triplement de l’aide financière actuelle aux pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure ;
- guider les pays dans l’établissement de rapports sur l’ensemble des indicateurs mondiaux ;
- insister sur la nécessité de concentrer les investissements sur l’évaluation des acquis de l’apprentissage et sur les enquêtes auprès des ménages, ce qui maximisera la génération d’indicateurs provenant de ces sources ; et
- Compléter le pacte de suivi de l’ODD4 par des recommandations relatives aux besoins de développement des capacités.

Politique de rotation des membres du TCG

V. Le TCG recommande au Comité directeur Éducation 2030 que la rotation des membres du TCG intervienne en même temps que la rotation des membres du Comité directeur Éducation 2030.

Annex A. The list of the 33 indicators for monitoring in 2018

| Cible 4.1 D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d’égalité, un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile | |
|---|---|
| 4.1.1 | Pourcentage d’enfants et de jeunes : (a) en cours élémentaire ; (b) en fin de cycle primaire et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d’aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe |
| 4.1.2 | Organisation d’une évaluation de l’apprentissage représentative à l’échelle nationale (i) en primaire (ii) à la fin du cycle primaire et (iii) à la fin du premier cycle du secondaire |
| 4.1.3 | Taux brut de scolarisation jusqu’au dernier niveau (primaire, premier cycle du secondaire) |
| 4.1.4 | Taux d’achèvement (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire) |
| 4.1.5 | Taux d’enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire) |
| 4.1.6 | Pourcentage des enfants ayant dépassé l’âge normal d’un niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire) |
| 4.1.7 | Nombre d’années d’enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique |
| Cible 4.2 D’ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire | |
| 4.2.1 | Pourcentage d’enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d’apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe |
| 4.2.2 | Taux de participation à des activités organisées d’apprentissage (un an avant l’âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe |
| 4.2.4 | Taux brut de scolarisation préscolaire (a) dans l’éducation préscolaire et (b) dans des programmes de développement de l’éducation de la petite enfance |
| 4.2.5 | Nombre d’années d’enseignement préscolaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique |

| | |
|--|---|
| Cible 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et à un coût abordable | |
| 4.3.1 | Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe |
| 4.3.2 | Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur par sexe |
| 4.3.3 | Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15-24 ans) par sexe |
| Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat | |
| 4.4.1 | Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence |
| 4.4.3 | Taux de réussite scolaire des jeunes et des adultes par classe d'âge, situation au regard de l'activité économique, niveau d'études et orientation scolaire |
| Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès aux personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle | |
| 4.5.1 | Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs de l'éducation de cette liste pouvant être désagrégés |
| 4.5.4 | Dépenses sur l'éducation par élève, par niveau d'enseignement et source de financement |
| 4.5.5 | Pourcentage de l'aide totale à l'éducation alloué aux pays à faible revenu |
| Cible 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter | |
| 4.6.1 | Proportion de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière (a) de lecture et d'écriture et (b) de calcul, par sexe |
| 4.6.2 | Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes |
| 4.6.3 | Taux de participation des jeunes et des adultes aux programmes d'alphabétisation |
| Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement durable et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable | |
| 4.7.1 | Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux, dans (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves |
| 4.7.2 | Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles dans la vie |
| Cible 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un environnement d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous | |
| 4.a.1 | Proportion d'écoles disposant : (a) de l'électricité ; (b) d'Internet à des fins pédagogiques ; (c) d'ordinateurs à des fins pédagogiques ; (d) d'infrastructures et de matériels adaptés aux élèves handicapés ; (e) d'eau potable ; (f) de toilettes de base unisexes et (g) d'installations de lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)] |

| | |
|--|---|
| 4.a.2 | Pourcentage d'élèves victimes d'intimidation, de châtement corporel, de harcèlement, de violence, de discrimination et d'abus sexuels |
| 4.a.3 | Nombre d'attaques sur les élèves, le personnel et les établissements |
| Cible 4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement | |
| 4.b.1 | Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation |
| Cible 4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement | |
| 4.c.1 | Pourcentage d'enseignants dans : (a) le préscolaire ; (b) le cycle primaire ; (c) le premier cycle du secondaire ; et (d) le second cycle du secondaire qui ont au moins reçu (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) les formations minimum organisées pour les enseignants (notamment dans le domaine pédagogique) requises l'enseignement au niveau pertinent dans un pays donné, par sexe |
| 4.c.2 | Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études |
| 4.c.3 | Proportion d'enseignants qualifiés selon les normes nationales, par niveau d'études et type d'établissement |
| 4.c.4 | Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'études |
| 4.c.6 | Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études |

Note : les indicateurs grisés sont les indicateurs mondiaux.

Annex B. TCG Members and participants, 2017

| | | |
|-------------|---|--|
| Membres TCG | UNESCO (4) | UNESCO Institute for Statistics (UIS) ¹⁰ Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Education 2030, Secteur Education de l'UNESCO UNESCO - Section de l'éducation pour le développement durable et la citoyenneté mondiale UNESCO - Section de la santé et de l'éducation Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEMR) de l'UNESCO |
| | États membres de l'UNESCO (28) | Europe de l'Ouest et Amérique du Nord (UNESCO Groupe I) : Canada, France, Allemagne, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni Europe de l'Est (UNESCO Groupe II) : Arménie, Fédération de Russie Amérique latine et Caraïbes (UNESCO Groupe III) : Brésil, Colombie, Cuba, Jamaïque, Mexique Asie et Pacifique (UNESCO Groupe IV) : Chine, Inde, Kirghizistan, Philippines, Fidji, Samoa Afrique subsaharienne (UNESCO Groupe V[a]) : Botswana, Cap-Vert, Cameroun, Sénégal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie États arabes (UNESCO Groupe V [b]) : Algérie, Bahreïn, Égypte |
| | Comité directeur ODD-Education 2030 (1) | Co-présidé par un État membre |
| | Agences multilatérales (3) | UNICEF, OCDE, Banque mondiale |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Pays observateurs (14) ¹¹ | Europe de l'Ouest et Amérique du Nord (UNESCO Groupe I) : Belgique Europe de l'Est (UNESCO Groupe II) : Lettonie, Ukraine Amérique latine et Caraïbes (UNESCO Groupe III) : Argentine, Bolivie Asie et Pacifique (UNESCO Groupe IV) : Japon, République de Corée Afrique subsaharienne (UNESCO Groupe V[a]) : Bénin, Kenya, Zambie États arabes (UNESCO Groupe V [b]) : Maroc, Oman, Arabie saoudite Pays E9 : Bangladesh |
| Agence observateur (1) | Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) |

Ref doc 5 - Messages clés au Comité directeur sur les besoins et les priorités de mesure et de suivi de l'ODD 4 pour appuyer le développement des capacités nationales

1. Objectifs

L'agenda de mesure et de suivi de l'ODD 4 est ambitieux car, comparé à son prédécesseur, son champ a été élargi au moins sur trois plans :

- niveaux d'éducation,
- résultats de l'apprentissage et
- inégalités.

L'élargissement du champ et le nombre relativement important d'indicateurs, comparés aux cibles de l'éducation dans les OMD, représentent un défi considérable pour les pays qui souhaitent suivre leurs propres progrès dans la réalisation de l'ODD 4. Ce défi est rendu d'autant plus compliqué par l'absence d'une méthodologie établie pour plusieurs des indicateurs du cadre de suivi de l'ODD 4.

Pour ces raisons, les pays et la communauté internationale sont à la recherche d'une **orientation** sur deux plans

- Estimation du coût de la collecte de données pour les 11 indicateurs mondiaux et ventilation de ce coût en trois segments :
 - o ce qui est actuellement couvert par les pays qui font une collecte de données,
 - o ce qui est actuellement couvert par d'autres pays, pour le compte des pays qui font une collecte de données et
 - o ce qui n'est actuellement pas couvert, parce que les pays ne font pas de collecte de données
- Examen des différents besoins de collecte de données et évaluation des moyens pour améliorer l'efficacité des efforts de collecte, par l'analyse de synergies potentielles et en réduisant ainsi le besoin pour les pays de prioriser certains indicateurs de l'ODD 4 par rapport aux autres.

Le tableau qui accompagne cette courte note vise à proposer une estimation brute du coût de la collecte de données pour les 11 indicateurs mondiaux, y compris de la part de ce coût qui devrait être absorbée par la communauté internationale pour appuyer les pays qui n'ont pas les moyens de couvrir la totalité du coût de la collecte et du développement des capacités / assistance technique. Les colonnes séparées se rapportent aux pays à revenu faible, à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé, qui disposent de capacités variables de réaliser et de financer des efforts de collecte de données

2. Hypothèses

Plusieurs hypothèses sont nécessaires pour la conduite de cet exercice, concernant le coût unitaire des différentes sources et l'utilisation de sources spéciales pour calculer les données pour plusieurs indicateurs.

- En termes de **périodicité**, on présuppose que tous les efforts de collecte de données à partir d'enquêtes doivent avoir lieu tous les cinq ans, les années cibles étant 2020, 2025 et 2030.
- Les sources décrites en détail ci-après sont regroupées comme suit :
 1. Évaluations de l'apprentissage
 2. Enquêtes à objectifs multiples des ménages et/ou des écoles
 3. Données administratives et sources connexes

2.1 Évaluations de l'apprentissage

L'indicateur **4.1.1** calcule le pourcentage d'enfants et de jeunes qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques à trois moments de leur scolarité : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; et c) en fin de premier cycle du secondaire. De nombreux pays ne disposent pas au niveau national de mécanismes de collecte de données adéquats pour mesurer les aptitudes des enfants en lecture et en mathématiques. Plus de 60 % des pays à revenu faible ne participent à aucune de ces évaluations.

2.2 Enquêtes à objectifs multiples auprès des ménages et/ou des écoles

Selon le cadre de suivi de l'ODD 4, il est indispensable d'utiliser les enquêtes des ménages et des écoles. La principale raison de cela a trait à la nécessité de faire ressortir les disparités entre les différents groupes de la population. Les données destinées aux indicateurs mondiaux qui peuvent être désagrégés (à savoir ceux des cibles 4.2-4.4 et 4.6) sont censées être recueillies à partir des enquêtes des ménages qui obtiennent des informations contextuelles sur les individus enquêtés (à l'exception peut-être de l'indicateur 4.2.2 qui utilise actuellement des données administratives, ainsi qu'indiqué ci-dessus). En pratique, on peut considérer que le coût associé à la désagrégation des données est nul.

Toutefois, les enquêtes peuvent aussi être une source plus appropriée de données pour d'autres raisons, par exemple en l'absence de données administratives de qualité (ex. éducation des adultes) ou du fait de leur commodité d'utilisation relative pour administrer des évaluations de compétences de la population (ex. alphabétisation et aptitude au calcul). Dans de nombreux cas, une enquête séparée n'est pas nécessaire, au contraire des modules spécifiques portant sur des questions individuelles peuvent être élaborés et adjoints aux enquêtes existantes. Le coût de l'ajout d'un module à un programme d'enquête existant serait inférieur au coût de réalisation d'une nouvelle enquête.

2.2.1 Enquêtes à objectifs multiples sur les ménages

La principale source de l'indicateur **4.2.1** est l'enquête à indicateurs multiples (MICS) de l'UNICEF, mais on pourrait aussi utiliser d'autres enquêtes à objectifs multiples sur les ménages, incluant un module sur le développement des enfants. Le coût lié à l'éducation ne devrait pas être considéré comme réellement additionnel, puisque les résultats de ces enquêtes bénéficient surtout à d'autres secteurs. Par conséquent, il conviendrait de ne prendre en compte ici que le coût de l'ajout aux enquêtes existantes d'un module sur le développement de la petite enfance.

En ce qui concerne l'indicateur **4.2.2**, pour 135 pays les données sont fournies par le recensement des écoles et le coût marginal de ces informations peut être considéré comme minime. À moyen terme cependant, les informations devraient provenir d'une enquête sur les ménages, à cause de la nécessité de signaler les inégalités de participation (indicateur 4.5.1). Son coût peut être englobé dans le coût de l'enquête lié à la collecte des données pour l'indicateur 4.2.1.

L'indicateur 4.3.1 devrait être basé sur le coût d'une vague d'enquête sur les forces de travail, qui est nécessaire à la collecte d'informations sur le groupe d'âge cible pertinent (les adultes). Comme dans le cas de l'indicateur 4.2.1, il est raisonnable de s'interroger sur le caractère réellement additionnel du coût lié à l'éducation. La plupart des pays réalisent une enquête sur les forces de travail et en assument généralement le coût. Toutefois, l'ajout d'un module amélioré sur l'éducation et la formation des adultes, inspiré de modules similaires utilisés en Europe soit dans une enquête sur les forces de travail soit dans le cadre d'une enquête à objectifs multiples sur les ménages, exigera des pays qu'ils fassent l'effort de développer ce module et de le déployer avec succès. On présuppose que le coût moyen estimé représenterait une fraction de celui d'une vague d'enquête sur les forces de travail ou similaire.

La source d'informations sur les compétences TIC auto-déclarées, pour l'indicateur **4.4.1**, est l'enquête sur les ménages. En Europe, une enquête spécifique est administrée mais dans d'autres pays un module promu par l'UIT est ajouté à l'enquête sur les ménages. Ce module représenterait la solution la plus économique pour recueillir des informations utiles. Compte tenu des efforts requis pour permettre aux pays de déployer un tel module, on présuppose que le coût moyen représenterait une fraction de celui d'une vague d'enquête sur les forces de travail ou similaire.

Les données sur l'alphabétisation des adultes et les compétences en mathématiques pour l'indicateur **4.6.1** sont recueillies dans près de 40 pays membres et partenaires de l'OCDE, dans le cadre du PIAAC. Le coût moyen estimé de cette enquête, dont la périodicité prévue est décennale, est considéré comme élevé et hors de portée des pays les plus pauvres, tout en n'étant pas très sensible à la fourchette inférieure des compétences en alphabétisation et en mathématiques. L'ISU a proposé une nouvelle « Brève enquête sur les compétences en alphabétisation et en calcul » (SLNS) qui répondrait à ces préoccupations. Une possibilité consisterait à explorer les synergies, afin que le questionnaire de base de la SNLS serve également à recueillir des informations pour les indicateurs 4.3.1 et 4.4.1, devenant une « enquête sur l'éducation et les compétences des adultes ». Une autre possibilité serait d'ajouter le module d'évaluation de la SLNS aux programmes d'enquête existants.

2.2.2 Enquêtes à usages multiples sur les écoles

L'indicateur **4.a.1** sur les infrastructures scolaires comporte plusieurs lacunes, une situation d'autant plus compliquée que l'indicateur a des dimensions très différentes. Nombre de pays ne rendent pas compte de plusieurs de ces dimensions, alors que les données disponibles ne sont pas réellement comparables et sont, telles qu'elles sont rapportées, d'une qualité discutable. Ce problème peut être résolu par une stricte application des normes d'établissement de rapports, incluant des directives de qualité pour les répondants des écoles. Les progrès du suivi exigeront une redéfinition de ces aspects infrastructurels des écoles et, peut-être, de nouveaux modes de collecte de l'information – y compris par une enquête sur les écoles qui validerait les données. Tant que l'on n'aura pas trouvé la réponse à ces questions, il est très difficile de fournir un coût unitaire.

D'importantes lacunes existent aussi pour ce qui concerne l'indicateur **4.c.1**, à la fois parce que de nombreux pays n'en rendent pas compte et parce que les données disponibles ne sont pas véritablement comparables. Pour avancer dans le suivi du pourcentage d'enseignants formés, il faudra redéfinir ce que signifie un enseignant formé et, peut-être, de nouveaux modes de collecte de l'information – soit par des investissements importants dans les systèmes de gestion du personnel, soit par des enquêtes sur les écoles qui évalueraient la situation des enseignants en activité au regard de la formation. Malgré la nécessité de préciser quelques définitions, cet indicateur pourrait être intégré à une enquête généraliste sur les écoles.

2.3 Données administratives et sources connexes

Le processus de collecte de données pour l'indicateur **4.7.1** fait intervenir le questionnaire administré par l'UNESCO à ses États membres, dans le cadre du processus de suivi d'une Recommandation adoptée par l'UNESCO lors de sa Conférence générale de 1974¹. En pratique, son coût est considéré comme nul.

Le processus de collecte de données pour l'indicateur **4.b.1** est géré par le CAD de l'OCDE. En pratique, son coût est considéré comme nul, en ce sens qu'il existe déjà un mécanisme établi, et le coût marginal d'extraction des informations sur l'aide consacrée aux bourses d'études est négligeable. Cette situation pourrait évoluer si un nouvel indicateur devait être développé pour un suivi direct du nombre de bourses d'études, même si l'on peut considérer que dans une telle éventualité son coût serait très inférieur à celui d'autres indicateurs.

3. Coûts unitaires

- **Évaluation de l'apprentissage** : Le coût moyen estimé pour les évaluations de l'apprentissage (500 000 dollars) est basé sur le document intitulé « Investment case for expanding coverage and comparability for Global Indicator 4.1.1 » préparé par l'ISU et le GPE. Pour cela, il faut que la lecture et les mathématiques soient évaluées dans le cadre d'une même enquête sur les acquis de l'apprentissage, qui n'est pas toujours le cas.
- **Enquêtes sur les ménages** : Le coût d'une vague d'enquête sur les ménages a été estimé à 500 000 dollars. Le coût des modules supplémentaires, sur le développement de la petite enfance (50 000 dollars) et les compétences des adultes (200 000/300 000 dollars) peuvent se situer à des niveaux

¹ Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, UNESCO, 1974

inférieurs.

- **Données administratives et sources connexes** : Aucun coût supplémentaire n'a été projeté.

4. Mises en garde

Quelques mises en garde supplémentaires s'imposent. L'analyse est simple et elle vise à fournir un cadre général, assorti de quelques estimations brutes, mais plausibles. Cependant :

- Les coûts unitaires devront être précisés, par des éléments fournis directement par les gestionnaires des enquêtes.
- Les coûts unitaires vont probablement varier selon le groupe de revenu des pays (pour simplifier, on présuppose ici qu'ils ne varient pas).
- Les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure qui ne couvrent pas le coût total de leur participation à la collecte de données pour l'ODD 4 ont peut-être déjà contribué pour partie à ce coût total (pour simplifier, on présuppose ici que le financement provient intégralement de fonds extérieurs).
- Les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure qui ne couvrent pas le coût total de leur participation à la collecte de données pour l'ODD 4 contribueront peut-être de plus en plus à ce coût total dans l'avenir (pour simplifier, on présuppose ici qu'ils reçoivent la totalité du financement de fonds extérieurs pour les trois vagues de collecte de données jusqu'en 2030).
- Les coûts de développement initiaux ont été inclus, mais ils sont modestes en comparaison avec le coût de la collecte de données.

5. Résultats

La présente note fait apparaître que les efforts de collecte de données pour les 11 indicateurs mondiaux de l'ODD 4 peuvent se classer en trois grands groupes :

- Évaluations de l'apprentissage (4.1.a, 4.1.b et 4.1.c)
- Enquêtes à objectifs multiples sur les ménages et/ou les écoles qui incluent :
 - o Enquêtes généralistes sur les ménages et/ou les écoles (4.a. et 4.c)
 - o Enquêtes sur les ménages comportant une composante d'évaluation du développement de la petite enfance (4.2.1 et 4.2.2) et des compétences des adultes (4.3.1, 4.4.1 et 4.6.1)
- Données administratives et sources connexes (4.7.1 et 4.b.1)

Selon cette analyse, le coût annuel total de la collecte de données pour les trois groupes d'indicateurs s'élèverait à 280 millions de dollars, indicateurs mondiaux et thématiques confondus, dont les deux tiers de ce coût, soit 180 millions de dollars, seraient nécessaires au suivi des indicateurs mondiaux. Les trois quarts (73 %) financeraient la mise en œuvre des évaluations de l'apprentissage, répartis comme suit : 50 % pour les évaluations dans les écoles, le reste étant destiné aux enquêtes sur les compétences des adultes, y compris en lecture et en mathématiques. Pour plus de clarté, le coût de la collecte de données pour mesurer le développement de la petite enfance est considéré comme faible car on suppose, sans en avoir une certitude absolue, que ces données continueront d'être recueillies dans le cadre des enquêtes à objectifs multiples sur les ménages qui existent déjà (MICS ou autres).

Environ 67 %, soit 121 millions de dollars, sont déjà ou seront couverts par les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. On estime que 31 millions de dollars sont actuellement apportés sous la forme d'aide, mais il faudrait porter ce montant à 93 millions de dollars par an, dont 70 millions pour couvrir les évaluations de l'apprentissage et 15 millions pour l'enquête sur le développement de la petite enfance et sur l'éducation et les compétences des adultes. L'aide annuelle pourrait être réduite de 10 millions de dollars si l'on n'incluait pas les évaluations réalisées en cours élémentaire (indicateur 4.1.1a).

Coût annuel de la collecte de données (en milliers de \$) pour les indicateurs de l'ODD4, par type d'indicateur (mondial/thématique) et par source

| Composante de base du coût | Total | Indicateurs mondiaux | Indicateurs thématiques |
|--|------------------|----------------------|-------------------------|
| Évaluations de l'apprentissage | 1 466 042 | 995 542 | 470 500 |
| Enquêtes généralistes sur les ménages et/ou les écoles | 514 913 | 134 325 | 380 588 |
| Enquêtes sur les ménages incluant une composante d'évaluation du développement de la petite enfance et des compétences des adultes | 743 675 | 743 675 | NA |
| Total | 2 795 853 | 1 896 751 | 899 101 |
| Total annualisé | 279 585 | 189 675 | 89 910 |
| Moyenne par pays | 13 507 | 9 163 | 4 343 |
| Total annualisé par pays | 1 351 | 916 | 434 |

Estimation du coût annuel de la collecte de données pour les indicateurs ODD, par source de financement et par an (en millions de \$)

| | Aide (Pays à faible revenu et à revenu intermédiaire tranche inférieure) | Autofinancement (Pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire tranche supérieure) | Total |
|-----------------|---|---|-------|
| Fonds existants | 31 | 121 | 152 |
| Nouveaux fonds | 62 | 65 | 8 |
| Fonds totaux | 93 | 187 | 2 |

6. Conclusions

La présente note fait apparaître deux priorités pour permettre aux pays de suivre les 11 indicateurs mondiaux de l'ODD 4 :

- Participation des pays aux évaluations de l'apprentissage, aux trois niveaux identifiés dans l'indicateur mondial 4.1.1 ; et
- Élaboration d'une enquête combinée sur les ménages et/ou les écoles qui fournisse des données pour **tous** les indicateurs associés aux cibles 4.3, 4.4, 4.6, 4.a et 4.c, qui ne sont pas actuellement recueillies par les évaluations de l'apprentissage ou les systèmes administratifs

Compte tenu de toutes les mises en garde mentionnées ci-dessus, le coût annuel de ces efforts de suivi est estimé à 280 millions de dollars. Environ 60 % de ce montant se rapportent aux pays à revenu élevé ou intermédiaire de la tranche supérieure et ils sont ou seront couverts par les pays eux-mêmes. On estime que les 40 % restants, soit 93 millions de dollars, représentent le coût pour les pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure et dont on peut prévoir qu'il sera couvert par des subventions. Le coût pourrait être réduit de 10 millions de dollars si les évaluations de l'apprentissage en cours élémentaire ne sont pas incluses.

Il convient de noter que la présente analyse s'est concentrée sur les indicateurs mondiaux de l'ODD 4 et que le coût des indicateurs thématiques exigerait une analyse séparée. Voir en annexe les liens entre les indicateurs et les différentes sources de collecte de données.

Indicateur par source

| Indicateur | Données sur le système | Recensement scolaire/ données administratives | Enquête a objets multiples, ex. DHS, MICS | Enquête sur les ménages | | | | | Source spéciale | |
|------------------|---|---|---|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------|----------------------------|--|-----------------|--|
| | | | | Enquête sur les forces de travail | Enquête sur l'alphabétisation | Enquête sur les écoles | Enquête de l'apprentissage | | | |
| Cible 4.1 | | | | | | | | | | |
| 4.1.1 | Pourcentage d'enfants et de jeunes : (a) en cours élémentaire ; (b) en fin de cycle primaire et (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe | | | | | | | | X | |
| 4.1.2 | Organisation d'une évaluation de l'apprentissage représentative à l'échelle nationale (i) en primaire (ii) à la fin du cycle primaire et (iii) à la fin du premier cycle du secondaire | X | | | | | | | | |
| 4.1.3 | Taux brut de scolarisation jusqu'au dernier niveau (primaire, premier cycle du secondaire) | X | | | | | | | | |
| 4.1.4 | Taux d'achèvement (primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire) | | X | | X | | | | | |
| 4.1.5 | Taux d'enfants non scolarisés (cycle primaire, premier cycle du secondaire et second cycle du secondaire) | X | X | | X | | | | | |
| 4.1.6 | Pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau (cycle primaire, premier cycle du secondaire) | X | X | | X | | | | X | |
| 4.1.7 | Nombre d'années d'enseignement primaire et secondaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique | X | | | | | | | | |
| Cible 4.2 | | | | | | | | | | |
| 4.2.1 | Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe | | X | | | | | | | |
| 4.2.2 | Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe | X | X | | | | | | | |
| 4.2.3 | Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans vivant dans un environnement d'apprentissage positif et stimulant à la maison | | X | | | | | | | |
| 4.2.4 | Taux brut de scolarisation préscolaire (a) dans l'éducation préscolaire et (b) dans des programmes de développement de l'éducation de la petite enfance | X | X | | | | | | | |
| 4.2.5 | Nombre d'années d'enseignement préscolaire (i) gratuit et (ii) obligatoire garanti par le cadre juridique | X | | | | | | | | |

| Cible 4.c | | | | | | | | | |
|-----------|---|--|---|--|---|--|---|--|--|
| 4.c.1 | Pourcentage d'enseignants dans : (a) le préscolaire ; (b) le cycle primaire ; (c) le premier cycle du secondaire ; et (d) le second cycle du secondaire qui ont au moins reçu (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) les formations minimum organisées pour les enseignants (notamment dans le domaine pédagogique) requises l'enseignement au niveau pertinent dans un pays donné, par sexe | | X | | | | | | |
| 4.c.2 | Ratio élèves/enseignants formés, par niveau d'études | | X | | | | | | |
| 4.c.3 | Proportion d'enseignants qualifiés selon les normes nationales, par niveau d'études et type d'établissement | | X | | | | | | |
| 4.c.4 | Ratio élèves/enseignants qualifiés, par niveau d'études | | X | | | | | | |
| 4.c.5 | Salaire moyen des enseignants par rapport à aux autres professions exigeant un niveau comparable de qualification | | X | | X | | | | |
| 4.c.6 | Taux d'attrition des enseignants par niveau d'études | | X | | | | | | |
| 4.c.7 | Pourcentage d'enseignants qui ont bénéficié d'une formation continue dans les 12 derniers mois, par type de formation | | X | | | | X | | |

Réf doc 6 - Point sur la mise en œuvre de l'ODD4 : synthèse des résultats de l'enquête

Ce papier présenté par le Groupe de travail (GT) Politiques et Stratégies (PS) du Comité directeur (CD) ODD-Éducation 2030 passe en revue l'expérience de la mise en œuvre de l'ODD4 à ce jour et confirme la pertinence et l'utilité des recommandations adoptées par le CD lors de sa dernière réunion, concernant le renforcement de la mise en œuvre de l'ODD4 et l'intégration de la perspective ODD dans les décisions politiques et les stratégies au niveau national, avec une recommandation supplémentaire. Ce papier doit être lu en conjonction avec le Document d'information du GT Politiques et Stratégies sur la mise en œuvre de l'ODD4, consacré aux questions clés liées à l'universalisation de l'enseignement primaire et secondaire (Cible 4.1), à l'élimination des inégalités entre les sexes (Cible 4.5), à l'éducation à la citoyenneté mondiale et à l'éducation en vue du développement durable (Cible 4.7) et aux enseignants (Cible 4.c), ainsi qu'à l'allocation des ressources et à la réduction des inégalités ; à la création de synergies intersectorielles ; et aux stratégies et priorités de recherche axées sur l'action.

Contexte

Lors de sa réunion de juin 2017, le Comité directeur (CD) ODD-Éducation 2030 a émis des recommandations relatives au renforcement de la mise en œuvre de l'ODD4 au niveau national. Ces recommandations étaient informées par une courte enquête auprès des représentants régionaux siégeant au CD, des organisations régionales du CD et des Bureaux régionaux de l'UNESCO, s'appuyant sur des consultations précédentes réalisées dans leur région. Tandis que les recommandations du CD n'ont pas encore eu le temps d'avoir un impact sur la mise en œuvre de l'ODD4 dans les pays, il est important que le CD s'informe sur le statut de cette mise en œuvre et réfléchisse à d'éventuelles recommandations supplémentaires nécessaires pour avancer.

En prévision de la prochaine réunion du CD (Paris, 28 février-2 mars 2018), le Groupe de travail (GT) Politiques et Stratégies du CD a donc réalisé une courte enquête supplémentaire auprès des représentants régionaux siégeant au CD, des organisations régionales du CD, des OSC régionales membres du Groupe de coordination de la CCONG et des Bureaux régionaux de l'UNESCO. Le but de cette enquête était de solliciter les réponses des membres du CD [représentants d'États membres et organisations régionales], des Bureaux régionaux de l'UNESCO et des points focaux régionaux de la CCONG à trois questions portant sur les thèmes suivants :

- Défis et obstacles politiques à la mise en œuvre des cibles et des engagements de l'ODD4 ;
- Comment parvenir à surmonter ces défis et ces obstacles ; et
- Recommandations pour une mise en œuvre améliorée de l'ODD4 au niveau national.

Dans leurs réponses aux questions, les entités interrogées devaient revoir et actualiser les réponses apportées à l'enquête précédente et se baser sur les consultations précédemment réalisées dans leurs régions, par exemple celles qui avaient été conduites dans le cadre de la préparation des pays au travail de mise en œuvre ainsi que d'autres éléments d'analyse et enquêtes susceptibles d'être pertinentes. Par ailleurs, les entités interrogées ont consulté des pays en particulier, où elles connaissaient l'existence de cas de réussite ou de défis particuliers. Les réponses à ces trois questions ont été alors examinées par le GT et rassemblées dans ce papier pour être présentées à la prochaine réunion du CD.

Réponses à l'enquête

Au total, le GT a reçu 25 réponses qui couvrent toutes les régions. Les membres du GT ont passé ces réponses en revue et les conclusions sont résumées dans les trois sections ci-après :

Défis et obstacles politiques à la mise en œuvre des cibles et des engagements de l'ODD4

La dernière enquête confirme le tableau des défis et des obstacles qui étaient ressortis de l'enquête précédente de juin 2017, mais elle attire l'attention sur une préoccupation qui n'avait pas été soulignée précédemment, à savoir la dévalorisation de la profession enseignante. Ce nouveau défi étant inclus et détaillé ci-dessous, les conclusions du CD sur les thèmes restent donc pertinentes – les domaines de politique qui continuent à présenter des défis significatifs et particuliers dans la plupart des pays sont notamment :

- **Égalité entre les sexes** : à travers le monde, des millions de filles et de jeunes femmes continuent d'être confrontées à d'énormes obstacles pour accéder à l'éducation et mener leurs études jusqu'à leur terme – des obstacles variables d'un pays à l'autre – et bien que certaines initiatives aient été prises pour y remédier, il est difficile de répliquer ces initiatives à une échelle suffisante pour redresser le déséquilibre. En outre, les inégalités et les stéréotypes sexuels ne sont toujours pas suffisamment traités au sein des systèmes éducatifs et on trouve même des cas de pays qui choisissent d'éviter le débat sur le genre en milieu scolaire, ce qui se reflète dans les plans de l'éducation et les programmes scolaires.
- **Comblent les lacunes** : partout dans le monde, les OSC font l'objet de pressions significatives avec la prolifération de restrictions quant à leur participation au dialogue politique national, aux financements extérieurs, aux obstacles à l'enregistrement, à l'intervention dans les affaires intérieures des OSC et d'autres formes de harcèlement – les plus préoccupantes étant les restrictions imposées aux organisations d'enseignants et d'étudiants.
- **Violence et conflits** : dans toutes les régions, on trouve des pays en proie à la violence, aux conflits et aux urgences humanitaires graves, avec des nombres sans précédent de personnes déplacées et des flux de réfugiés.
- **Insuffisance des financements** : ceci avait été mentionné dans la précédente enquête et continue d'être une contrainte majeure qui pèse sur les progrès.
- **Capacités insuffisantes pour concevoir et mettre en œuvre des politiques** : de nombreux pays signalent des contraintes d'organisation telles qu'une mauvaise coordination, une mauvaise conception des politiques, le manque d'orientation, l'absence de synergies intersectorielles, l'inadéquation des stratégies et des mécanismes d'engagement des parties prenantes, un faible effort de mise en œuvre, pas assez de temps et des ressources inadéquates pour réaliser la mise en œuvre de l'ODD4.
- **Absence d'orientation politique en matière d'éducation et d'ODD4** en particulier et l'existence d'autres intérêts et problèmes qui détournent l'attention des décideurs politiques.

En ce qui concerne les enseignants, alors que les préoccupations persistent quant à l'insuffisance de leur formation initiale et continue, ainsi qu'aux niveaux de salaires et des conditions de travail, d'autres inquiétudes ont été soulevées lors de la dernière enquête à propos de la dévalorisation et de la précarisation de la profession enseignante, ainsi que de la diminution de l'autonomie des enseignants. Des exemples ont été signalés de conditions d'emploi informelles visant à rendre les conditions de travail plus flexibles, tout en sapant l'autonomie des enseignants. Un exemple clair en est le BIA, mais d'autres exemples sont apparus où les enseignants sont empêchés de discuter de questions considérées comme sensibles, y compris de questions relatives à l'égalité entre les sexes.

Comment parvenir à surmonter ces défis et ces obstacles

Bien que ces défis demeurent significatifs et que les avancées soient nettement ralenties dans de nombreux domaines, de nombreuses actions ont été entreprises dans toutes les régions depuis la dernière enquête, dans le but de faire avancer l'agenda de l'ODD4. La dernière enquête a fourni plusieurs exemples nouveaux, sur la façon dont les régions et les pays œuvrent à surmonter les défis identifiés ci-dessus. Le GT a identifié plusieurs de ces exemples comme illustrant la façon dont les recommandations

du CD sur la mise en œuvre de l'ODD 4 sont reprises et utilisées, pouvant servir d'études de cas aux fins d'apprentissage entre les pairs ; certaines d'entre elles sont présentées ci-dessous.

Égalité entre les sexes

Au niveau mondial, la Recommandation générale de la CEDAW sur le genre et l'éducation représente une avancée majeure qui devrait avoir un impact primordial dans le monde. Au niveau des pays, trois exemples tirés de la dernière enquête peuvent être cités :

- Au Swaziland, la Campagne Network Campaign For Education For All (SWANCEFA) a réalisé un grand nombre d'activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes en accord avec les ODD. La coalition a organisé avec succès une réunion de sensibilisation des Membres du Parlement, sur les nombreux défis auxquels les femmes et les jeunes filles sont confrontées pour accéder à l'éducation. La coalition s'est également engagée dans une mobilisation des communautés sur le droit des filles à l'éducation, ciblant spécifiquement les régions les plus en retard en matière d'égalité entre les sexes.
- En 2017, le Costa Rica a élaboré une politique nationale pour l'équité entre les femmes et les hommes dans les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi des jeunes et de l'accès aux produits des sciences, des technologies, des télécommunications et de l'innovation, sous la direction du Second Vice-Président et du Ministère des Sciences, des Technologies et des Télécommunications et avec le soutien de l'OEI.
- En 2017 également, quatre autres pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Honduras, Trinité-et-Tobago, Salvador et Guatemala) ont modifié leur législation pour interdire le mariage précoce des filles et des adolescentes.

Ouverture de l'espace des OSC

Bien que la fermeture de l'espace des OSC ait été signalée comme constituant un défi continu à surmonter, les coalitions nationales et régionales d'OSC continuent d'avancer et de progresser dans les pays des différentes régions, en termes d'accroissement/amélioration du dialogue politique. Certaines coalitions nationales pour l'éducation sont devenues membres de comités directeurs nationaux pour l'ODD (par exemple, la Coalition de la société civile pour l'éducation au Malawi), d'autres ont créé des mécanismes pour demander aux gouvernements de rendre compte sur les normes internationales en matière des droits de l'homme, telles que la gratuité de l'éducation pour tous (par exemple, la Coalition marocaine pour l'éducation), tandis que d'autres ont systématiquement dialogué autour de la formulation et de la mise en œuvre de politiques concrètes pour l'éducation (comme cela a été le cas pour la coalition soudanaise pour l'éducation à propos des programmes d'alphabétisation).

Renforcement des capacités de mise en œuvre

Haïti coopère avec l'UNESCO à la mise en œuvre d'un Programme de développement des capacités pour l'éducation (CapED), dont le but est de traduire l'agenda ODD4 en actions concrètes au niveau national, afin d'offrir des possibilités d'éducation de qualité pour tous, conformément aux objectifs de l'ODD4.

Renforcement de l'accent mis sur l'ODD4 dans les politiques

Pour contrer l'absence de focalisation des gouvernements nationaux sur le sujet de l'éducation et de l'ODD4 en particulier, les organisations régionales d'Asie, les secrétariats de la SEAMEO et de l'ANASE (ASEAN), et d'Amérique latine et des Caraïbes, l'OEI, ont eu une action fructueuse pour la promotion des objectifs de l'ODD, tant dans la formulation de politiques que dans les programmes, en particulier grâce aux Réunions ministérielles et aux dialogues de haut niveau. Ces organisations régionales ont utilisé les plates-formes existantes pour promouvoir les cibles et les objectifs des ODD. En outre, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok, en coopération avec les agences des Nations Unies et les organisations régionales et avec le soutien du gouvernement du Japon, a organisé des Réunions Asie-Pacifique sur Éducation 2030 (APMED2030) afin de coordonner la mise en œuvre de l'ODD4-Éducation 2030 au niveau des régions et de soutenir les pays dans cette mise en œuvre.

La région Europe œuvre à l'alignement de la stratégie régionale existante pour l'éducation avec l'Agenda des ODD et cherche également à générer une coopération sur le fond, entre l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, l'UNESCO et d'autres organisations ; à identifier la contribution spécifique que chacune de ces organisations peut apporter à la mise en œuvre de l'agenda de l'ODD4-Éducation 2030 dans les stratégies, plans d'action, ensembles de données et instruments politiques existants dans la région ; et à améliorer la communication, la coopération et la cohérence aux niveaux national et régional. Le dernier Conseil européen de décembre 2017 a rehaussé la place de l'éducation dans l'agenda de l'UE avec des recommandations d'actions sur la reconnaissance des qualifications, qui pourraient rejoindre le travail généralement accompli par l'UNESCO en la matière.

Toujours en Europe, l'ODD4 est devenu une référence clé pour la formulation de politiques pour les stratégies régionales récentes. La réponse de l'Union européenne à l'Agenda 2030 inclura deux séries de travaux. La première, présentée dans la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 22 novembre 2016, intitulée « Prochaines étapes pour un avenir européen durable - action européenne en faveur de la durabilité », vise à l'intégration complète des ODD dans le cadre d'action européen et dans les priorités actuelles de la Commission, en évaluant la situation actuelle et en recensant les principales préoccupations en termes de durabilité. La deuxième série entamera un travail de réflexion sur l'élaboration d'une vision à long terme et l'accent à mettre sur les politiques sectorielles après 2020 pour préparer la mise en œuvre des ODD à long terme. Le nouveau Cadre financier pluriannuel après 2020 réorientera également les contributions du budget de l'UE vers la réalisation des objectifs à long terme de l'UE. Enfin, au sein du Conseil de l'Europe, les activités relevant de l'ODD4 incluent l'examen de son plan de développement professionnel pour les éducateurs et sa réorientation vers un fondement plus durable (Cible 4.c) ; et le développement du cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie comme un nouvel outil pour aider les éducateurs et les apprenants à bâtir les compétences démocratiques des jeunes par l'éducation formelle et non-formelle (Cible 4.7).

Violence et conflits

La crise syrienne est un exemple de développement du secteur de l'éducation à long terme envisageable sur la base de l'ODD-Éducation 2030, tout en parant simultanément aux besoins essentiels en éducation dans une situation d'urgence. Bien qu'ils réagissent aux situations humanitaires aiguës dans et par l'éducation, les pays touchés reconnaissent l'existence de lacunes significatives dans la fourniture publique de services éducatifs. À ce titre, le Ministère de l'Éducation syrien a élaboré en 2016 une déclaration dite « politique nationale sur l'ODD4-Éducation 2030 » qui articule les moyens de traduire progressivement en action les engagements nationaux pris dans le cadre de l'Agenda, en se concentrant en particulier sur les Cibles 4.1, 4.5, 4.6 et 4.7. La Jordanie et le Liban, qui accueillent des millions de réfugiés syriens, font tout leur possible depuis 2011, avec les partenaires, pour offrir une éducation de qualité aux enfants. Les deux pays ont entamé l'élaboration de Plans stratégiques nationaux pour l'éducation ancrés dans leurs engagements nationaux envers l'ODD4-Éducation 2030. Dans le même temps, d'autres pays accueillent des milliers d'élèves syriens dans leurs systèmes éducatifs. En Amérique centrale, certains pays ont priorisé dans les écoles des programmes sur la prévention de la violence.

Amélioration de la coordination ODD4

Pour améliorer la coordination de l'ODD 4, le Japon a créé une Unité pour la promotion des Objectifs de développement durable (ODD), présidée par le Premier Ministre et composée du Secrétaire général du Cabinet et du Ministre des Affaires étrangères (Vice-présidents) et des autres ministres. En décembre 2016, l'Unité a adopté les Principes directeurs de la mise en œuvre des ODD, qui constituent une stratégie nationale pour résoudre les principaux défis à la mise en œuvre du Programme 2030 et dans le cadre de ces Principes directeurs, le Japon a adopté une approche où l'ensemble du gouvernement est impliqué. Le renforcement de la promotion de l'EDD fait partie des mesures prises dans le cadre d'un Plan national de mise en œuvre de l'Éducation en vue du développement durable (EDD) relevant du Programme global d'action (GAP) adopté en mars 2016 lors de la réunion interministérielle sur l'EDD. Au Japon, l'EDD est comprise et largement mise en œuvre comme le mode d'éducation qui forme des personnes capables

de bâtir des sociétés durables par l'intégration des différents aspects des problèmes modernes, tels que l'environnement, mais aussi la paix, les droits de l'homme, le genre, la compréhension internationale, la compréhension interculturelle et le bien-être, le tout du point de vue du développement durable. Ce concept couvre un large éventail d'éléments, qui comprennent, entre autres, les contenus de la Cible 4.7 des ODD.

Autre exemple d'amélioration de la coordination sur les ODD : le Brésil qui a instauré une Commission nationale pour les Objectifs de développement durable dont le secrétaire exécutif est le Secrétaire du Gouvernement de la Présidence de la République et le Secrétariat national de l'articulation sociale avec la participation de tous les acteurs concernés.

Dans la région Amérique latine et Caraïbes, un pas important a été franchi dans l'amélioration de la coordination avec la création du Forum des pays latino-américains et caribéens sur le développement durable (établi en mai 2016). Il s'agit d'un mécanisme régional de mise en œuvre et de suivi du Programme 2030 pour le développement durable et de ses moyens de mise en œuvre, ainsi que du Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement pour le développement. La première session de ce Forum a eu lieu à Mexico en avril 2017. Dans cette région également, une Feuille de route pour la mise en œuvre de l'ODD4 reposant sur la Déclaration de Buenos Aires a été créée.

Accroissement de l'effort de mise en œuvre

L'UE a défini les cibles phares du programme Europe 2020 relatives au nombre d'élèves quittant prématurément le système d'éducation et au taux d'achèvement de l'éducation tertiaire. Grâce à son programme de développement des compétences, au cadre stratégique Éducation et formation pour l'apprentissage et l'échange de conseils entre pairs et au Programme Erasmus+, l'UE oriente ses efforts vers un appui actif aux États membres pour améliorer la qualité de l'éducation et de la formation afin d'offrir des possibilités aux jeunes. Par ailleurs, la Communication du 26 avril 2017 de la Commission européenne relative au « Socle européen des droits sociaux » a renforcé le droit à une éducation de qualité et inclusive, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie ; elle reconnaît également les Objectifs de développement durable pour 2030 comme un nouvel agenda visant à éliminer la pauvreté et à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, de façon équilibrée et intégrée.

L'adoption de la loi ukrainienne sur l'éducation (N°2145-VIII) entrée en vigueur le 5 septembre 2017 a permis un grand pas en avant dans l'amélioration de la mise en œuvre de l'ODD4 dans le pays. En vertu de l'Article 3 de la nouvelle loi sur l'éducation, chacun a droit à une éducation de qualité à un coût abordable. Le droit à l'éducation inclut le droit de recevoir une éducation tout au long de la vie, le droit à l'éducation, le droit à la gratuité de l'enseignement dans les cas, et conformément à la procédure, prévus par la Constitution et les lois de l'Ukraine. L'Article 4 de la loi ukrainienne instaure le droit à la gratuité de l'enseignement préscolaire, secondaire, professionnel et supérieur.

Renforcement de l'engagement des parties prenantes

Le Népal a formé le Comité directeur pour l'Éducation 2030-ODD4, présidé par le Secrétaire, Ministère de l'Éducation et représenté par la Commission nationale de planification, le Ministère des Finances, d'autres Ministères fonctionnels concernés, les universités, les enseignants et leurs organisations et d'autres parties prenantes. Le Ministère de l'Éducation du Népal, en collaboration avec NATCOM et le Bureau de l'UNESCO à Katmandu, a organisé des ateliers et des séminaires de sensibilisation/orientation au niveau national, régional et local. Il a conduit de larges consultations auprès des partis politiques, des organisations d'enseignants et des organisations d'étudiants afin d'élaborer une vision partagée et de mobiliser leur participation à la campagne nationale pour l'Éducation 2030.

Recommandations

À la lumière des réponses apportées à la deuxième enquête, le GT conclut qu'une seule nouvelle recommandation est nécessaire pour avancer. Le GT estime que les six recommandations adoptées à la dernière réunion du CD (voir ci-dessous) restent les réponses les plus appropriées et pertinentes aux défis identifiés par rapport à la mise en œuvre de l'ODD4. Le GT propose donc (i) que le CD reconfirme son adoption de ces recommandations auxquelles s'ajoute la recommandation supplémentaire proposée ci-dessous ; et (ii) que ces recommandations soient communiquées aux entités suivantes et reprises par elles, régions, organisations concernées et États membres puisque ces entités sont en meilleure place pour mettre en œuvre l'ODD4 et sont les plus appropriées au regard du mandat du CD.

1. Intensifier les efforts pour s'attaquer aux domaines de défis identifiés et mentionnés ci-dessus, en particulier : égalité entre les sexes, violence et conflits, ouverture de l'espace des OSC, insuffisance des financements (un problème qui relève du GT Finance) et dévalorisation de la profession enseignante
2. **Renforcer l'appropriation par les pays du Cadre d'action et des cibles et engagements de l'ODD4** : soutenir l'UNESCO et ses partenaires, y compris les organisations régionales, afin qu'ils accroissent et renforcent leurs consultations régionales et nationales pour faire en sorte que le Cadre d'action et l'agenda de l'ODD4 fassent l'objet d'une appropriation par les ministères de l'Éducation nationaux et, en particulier, pour faire avancer les stratégies indicatives du Cadre d'action, aider à renforcer la direction politique et la coordination des fonctions au niveau interministériel et promouvoir la prise de décision en collaboration avec la communauté éducative (écoles et universités, enseignants, élèves, parents) et un groupe élargi de parties prenantes.
3. **Renforcer la coordination du secteur de l'éducation** : assurer une coordination véritablement sectorielle du développement national/local de l'éducation, ainsi que l'exige l'agenda ODD4 dans son ensemble, la coordination du secteur de l'éducation devant être conduite par un département gouvernemental ou une structure possédant la capacité et la légitimité nécessaires pour mobiliser l'éventail de départements ministériels impliqués dans la réalisation des cibles et engagements de l'ODD4. Les États membres devraient renforcer/adapter ou instaurer des dispositifs institutionnels pour assurer une coordination, une planification et un suivi véritablement sectoriels, transcendant le seul Département/Ministère de l'Éducation et créant un sens d'appropriation au niveau de tous les acteurs éducatifs. La coordination sectorielle pourrait être conduite par le ministère de la planification, du développement, une équipe spéciale intersectorielle ODD4, ou un observatoire national de l'éducation. Les points focaux nationaux de l'ODD4 doivent avoir une position institutionnelle leur conférant un mandat pour convoquer, mobiliser et coordonner les contributions d'un large éventail de départements ministériels, au-delà du Ministère de l'Éducation.
4. **Stratégies spécifiques du contexte de l'accomplissement des cibles de l'ODD4** : bien qu'une priorisation des cibles de l'ODD4 soit nécessaire selon contexte et les besoins politiques nationaux, il est essentiel de veiller à ce que les engagements envers une éducation de qualité universelle et l'apprentissage tout au long de la vie soient poursuivis, ainsi que le principe de l'égalité des chances dans l'éducation à tous les niveaux et dans toutes les filières de l'éducation et de la formation.
5. **Développer des matériels d'orientation technique** : les agences et les partenaires de développement devraient fournir des matériels tangibles/pratiques tels que des directives pour soutenir les parties prenantes en matière de dialogue technique et d'intégration efficace de l'ODD4 dans la politique et les plans de l'éducation et aider des pays à prioriser l'intégration et l'incorporation des cibles de l'ODD4 en fonction de leur contexte national, y compris, le cas échéant, en aidant les pays à hiérarchiser les cibles pour dégager une vision plus claire. Le CD pourrait valider de tels matériels pour garantir la cohérence des orientations techniques.
6. **Renforcer les capacités nationales en matière de dialogue du secteur de l'éducation** : promouvoir, coordonner efficacement et renforcer les capacités de mise en œuvre de l'ODD4, pour les gouvernements, la communauté éducative (établissements d'enseignement et instituts de formation, enseignants, élèves, parents) et la société civile, ainsi que d'autres acteurs clés du pays, et contribuer à instaurer des mécanismes efficaces pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

- 7. Renforcer les capacités en suivi - évaluation et pour l'utilisation des données servant à informer les politiques et les stratégies :** l'accent devrait être mis sur le renforcement des capacités en matière de développement d'indicateurs statistiques, de collecte et de disponibilité des données, d'établissement de rapports, ainsi que garantir les conditions cadres nécessaires à une mise en œuvre efficace..

Réf doc 7 - Document d'information Politiques et Stratégies

Le présent document d'information est un document interne préparé par le Groupe de travail (GT) Politiques et Stratégies (PS) afin d'informer l'examen et l'analyse par le Comité directeur ODD-Éducation 2030 de la mise en œuvre de l'ODD4 ; il met en avant les progrès, ainsi que les contraintes rencontrées, et il propose des réponses stratégiques clés à ces défis. Il doit être lu en parallèle avec les deux documents précédents du GT qui examinent la réalité de la mise en œuvre de l'ODD4 à ce jour.

Prenant comme point de départ les engagements énoncés dans la Déclaration d'Incheon 2015 et dans le Cadre d'action Éducation 2030, ce document reprend les analyses et les données (Rapport GEM, données ISU, ainsi que d'autres sources) existantes dans la formulation de recommandations politiques stratégiques. Il répond donc à deux objectifs : (1) identifier les messages clés/contributions à inclure dans les documents soumis et dans les contributions du Comité directeur au processus d'examen du HLPF (2018 et 2019) ainsi qu'à d'autres forums mondiaux de haut niveau tels que la Réunion mondiale Éducation 2030 qui se tiendra en 2018 ; et (2) formuler de larges orientations stratégiques pour la mise en œuvre au niveau des pays, adaptées à différents publics.

Le succès de la mise en œuvre de l'ODD4-Éducation 2030 requiert une approche axée sur les droits ainsi qu'une approche systémique. Le document se concentre donc sur les questions clés suivantes qui devront être débattues par le CD lors de sa 4ème réunion (28 février-2 mars 2018) :

- Universalisation de l'enseignement primaire et secondaire ;
- Allocation des ressources et réduction des inégalités ;
- Création de synergies intersectorielles et interconnexion entre l'ODD4 avec l'agenda plus large du développement durable ;
- Stratégies et priorités de recherche axées sur l'action pour obtenir des changements positifs sur le terrain ;
- Élimination des disparités de genre [Cible 4.5]
- Éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable [Cible 4.7]
- Enseignants [Cible 4.c]

Contexte

Il est généralement convenu que les options stratégiques incluses dans le Cadre d'action Éducation 2030 pour chacune des cibles de l'ODD constituent un solide socle pour les délibérations du GT-PS. Alors que le GT souhaite faire porter ses efforts sur certains domaines clés décrits ci-dessous, un accord général est constaté sur le fait que :

- Le champ d'action du GT devrait rester large, afin d'autoriser une certaine flexibilité dans sa réponse aux questions naissantes ;
- La focalisation sur les politiques et les stratégies relatives à des cibles spécifiques, lors des différentes réunions du CD, autorisera des débats plus en profondeur. Il serait souhaitable de trouver à chaque réunion un équilibre entre les cibles relatives à des niveaux d'enseignement spécifiques, les cibles transversales et une cible intermédiaire concernant la mise en œuvre.
- Le GT-PS est une plate-forme servant au partage d'expériences/informations émanant des échelons régionaux [ainsi qu'à la communication aux échelons nationaux], tout en encourageant l'apprentissage entre les pairs.

Pour ce faire, le GT-PS va :

- **Assurer un suivi** étroit des **mécanismes/processus régionaux** afin d'appuyer la mise en œuvre de l'ODD 4 au niveau des pays.

- **Continuer à s'informer sur les travaux des autres GT** et susciter les synergies avec les autres groupes, en particulier avec le Groupe de travail Examen, suivi et établissement de rapports, en se focalisant sur les cadres et conditions favorables à l'atteinte des objectifs [au lieu de se concentrer sur les résultats].
- Se tenir informé des **développements aux niveaux mondial et des Nations Unies** ; par exemple, la coordination des agendas ministériels, le partage de rapports stratégiques.
- Collaborer avec l'unité de recherche de l'UNESCO ainsi que d'autres agences organisatrices, de façon à ce que les **stratégies et priorités de la recherche** puissent contribuer aux travaux, aux débats et aux délibérations du CD.

Universalisation de l'enseignement primaire et secondaire (Cible 4.1)

Problème et engagement

Au début des années 2000, les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire se sont fortement améliorés, mais depuis 2008 le taux des enfants non scolarisés stagne dans le cycle primaire et augmente même depuis 2012 dans le premier cycle du secondaire. Selon l'UNESCO¹, on dénombrait 264 millions d'enfants non scolarisés en 2015, alors qu'ils étaient en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire : 61 millions pour le cycle primaire ; 62 millions pour le premier cycle du secondaire et 141 millions pour le second cycle du secondaire. Quant à ceux qui ont eu la chance d'être scolarisés, l'apprentissage n'a pas nécessairement garanti. Les données montrent en réalité que la rétention et l'achèvement continuent d'être problématiques et que pour les enfants qui restent scolarisés les acquis de l'apprentissage sont catastrophiquement faibles dans de nombreux pays. Les taux des enfants non scolarisés sont les plus élevés en Afrique subsaharienne, suivie par l'Asie du Sud, l'Afrique du Nord, l'Asie de l'Ouest et l'Amérique latine et les Caraïbes. Ainsi, malgré des progrès significatifs, le monde est toujours très loin de parvenir à l'universalisation de l'enseignement primaire et secondaire.

Les raisons expliquant la stagnation des progrès sont nombreuses, les plus importantes étant l'accroissement des inégalités, une forte poussée démographique dans certains pays, l'expansion des conflits violents et le déclin relatif du financement de l'éducation, ce qui s'est souvent traduit par une pression accrue sur les ménages pour qu'ils assument le coût de l'éducation. Le monde d'aujourd'hui requiert des citoyens du monde dotés de larges éventails de compétences, qui possèdent de nombreuses spécialités et formes de créativité différentes, pour nous permettre de façonner un avenir durable pour tous ; ainsi, l'éducation, en tant que contribution clé au développement humain dans tous les secteurs, ne peut se limiter à un seul niveau et elle devrait incarner une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. À cet égard, la Cible 4.1, malgré son importance, ne représente qu'un élément d'un agenda de l'éducation bien plus vaste et profond en faveur duquel la communauté mondiale s'est engagée.

En son paragraphe 6, la Déclaration d'Incheon énonce que : « encouragés par les progrès considérables que nous avons réalisés dans l'élargissement de l'accès à l'éducation au cours des 15 dernières années, nous assurerons 12 années d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit et équitable, financé sur fonds publics, dont au moins neuf années obligatoires, débouchant sur des acquis pertinents. Nous encourageons également la mise en place d'au moins une année d'enseignement préprimaire de qualité, gratuit et obligatoire, et recommandons que tous les enfants aient accès à des services de développement, d'éducation et de protection de la petite enfance de qualité. Nous nous engageons en outre à offrir des possibilités satisfaisantes d'éducation et de formation aux très nombreux enfants et adolescents non scolarisés qui requièrent une action immédiate, ciblée et suivie, afin que tous puissent aller à l'école et apprendre. »

¹ Rapport mondial de suivi sur l'éducation, 2017/18.

Données

Par conséquent, l'ODD4 a considérablement « rehaussé la barre » et il sera essentiel, pour l'atteindre, d'opter pour une réflexion stratégique sur des éléments et des hypothèses de base. Quatre questions clés sont identifiées comme étant au cœur de cette action :

- En premier lieu, il est impossible d'ignorer la nécessité absolue d'un enseignement primaire et secondaire de qualité : il constitue le fondement de tous les niveaux ultérieurs de l'éducation.
- Deuxièmement, l'ODD 4 est catégorique sur la question de l'équité, exigeant que l'on continue de se focaliser sur les plus marginalisés. Ceci requiert que l'on porte une attention continue aux enfants non scolarisés, en partie par une analyse des raisons et des obstacles structurels liés à cette exclusion, en partie par des réponses politiques ciblées et un financement.
- Troisièmement, l'amélioration de la qualité éducative est un élément non négociable. Cette affirmation repose sur deux hypothèses sous-jacentes importantes. 1) Les systèmes éducatifs de qualité ont besoin d'intrants tels qu'un programme d'études large, des matériels d'enseignement et une pédagogie adéquats, des enseignants formés et qualifiés et des écoles sûres dotées d'équipements, de ressources et d'infrastructures adéquates : une éducation de qualité a trait à la fois aux processus et aux résultats. 2) Une éducation de qualité ne s'intéresse pas seulement aux contenus disciplinaires, elle doit aussi inclure un éventail plus large de processus et d'acquis de l'apprentissage, dont certains peuvent être contextuels. Alors que par le passé l'éducation mettait en grande partie l'accent sur la compréhension et le développement cognitif, il est maintenant nécessaire de prendre en compte également d'autres dimensions, sociales notamment, de l'apprentissage. On attend de l'éducation qu'elle contribue à l'égalité, à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la qualité de vie au niveau de l'individu, de la famille, de la société et du monde. Parce que cette définition de la qualité a été élargie, elle inclut automatiquement d'autres aspects de l'Agenda des ODD – équité, inclusion, égalité entre les sexes et capacité à acquérir des compétences et des centres d'intérêt pour apprendre tout au long de la vie.
- Quatrièmement, l'éducation est un investissement dans le présent et dans l'avenir, qui exige que l'on y consacre des ressources financières et humaines de haut niveau sur le long terme.

Recommandation

En priorité, les États membres devraient élaborer et/ou renforcer leurs systèmes éducatifs inclusifs et diversifiés de façon à ce que:

- Les bases de la pleine réalisation du droit à l'éducation et à un avenir durable et pacifique à long terme d'une nation soient solidement ancrées ;
- L'obligation pour les gouvernements centraux et locaux de rendre des comptes quant à l'offre et à l'appui à une éducation de qualité soit précisée ;
- Dans les pays touchés par des conflits, un soutien accru à l'éducation soit fourni ; et
- Le taux de scolarisation par niveau de revenu du pays fasse l'objet d'un rapport, car cela permettra de préciser les cibles à traiter ainsi que les nations ayant besoin d'un soutien supplémentaire.

Allocation des ressources et réduction des inégalités

Problème et engagement

L'accomplissement de l'ODD4-Éducation 2030 nécessitera un accroissement substantiel des financements pour combler de toute urgence le déficit de financement de l'éducation qui constitue la principale préoccupation du Groupe de travail sur le financement. Le Groupe de travail Politiques et Stratégies se focalise sur les stratégies utilisées pour allouer des ressources conformément à l'ODD4-Éducation 2030, surtout en vue de réduire les inégalités.

La Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action Éducation 2030 recommandent aux États membres, au paragraphe 34, de répartir les ressources de manière plus équitable entre les écoles favorisées et défavorisées au plan socioéconomique. Au paragraphe 78, il est énoncé que « l'agenda ODD4-Education 2030 est axé au niveau national. Il incombe au premier chef aux gouvernements de rendre possible l'exercice du droit à l'éducation et ils joueront un rôle central en tant que garants d'une gestion et d'un financement efficaces et équitables de l'enseignement public ». Au paragraphe 106, il est déclaré que les pays devront donner la priorité à ceux qui en ont le plus besoin : les enfants, les jeunes et les adultes défavorisés, ainsi que les femmes, les filles et les personnes vivant dans une zone de conflit sont généralement ceux qui sont les plus démunis en matière d'éducation et les ressources doivent donc leur être destinées. Il faut être sensible à leurs besoins et s'appuyer sur les actions qui ont administré la preuve de leur efficacité. Accroître l'efficacité et la responsabilité : si on améliore la gouvernance et si on fait mieux appliquer le principe de responsabilité, on gagnera en efficacité ainsi qu'en utilisation efficace des ressources disponibles et on obtiendra que les ressources financières se matérialisent dans les salles de classe.

Données

Les données existantes montrent la persistance d'un déficit de financement pour assurer la mise en œuvre complète de l'ODD4-Éducation 2030. La Conférence de financement 2018 du GPE (Dakar, 1-2 février 2018) s'est attaquée aux défis liés à la nécessité de généraliser à la fois les financements nationaux et la coopération internationale et des engagements prometteurs ont été pris récemment à cet égard, bien que quelques pays aient aussi réduit leurs budgets nationaux de l'éducation. Tandis que la priorité absolue demeure l'augmentation des ressources, il est également indispensable d'utiliser chaque ressource disponible de façon efficace et efficiente afin de répondre au mieux aux besoins politiques et de réduire les inégalités. Les données de l'OCDE² montrent que la présence d'un système transparent stable, bien connu de tous, pour l'allocation des financements, associé à des objectifs de qualité et d'équité clairement affichés, peut contribuer à garantir que les ressources disponibles soient consacrées au soutien d'un enseignement de haute qualité, bénéficiant aux élèves les plus défavorisés et à l'offre de possibilités d'apprentissage équitables pour tous. Les enseignants sont la clé de la réalisation de l'ensemble de l'Agenda ODD4-Éducation 2030 et il existe des preuves d'une corrélation positive directe entre un niveau supérieur d'acquis de l'apprentissage et l'investissement dans les enseignants, y compris en attirant les meilleurs étudiants vers la profession enseignante en leur offrant des salaires plus élevés et un meilleur statut professionnel.

Les données de l'UNESCO et de l'OCDE³ suggèrent que lorsque les politiques de financement des écoles sont en lien direct avec les objectifs éducatifs et d'équité, elles ont un plus fort impact sur la réduction des inégalités, surtout si ce lien est présent à tous les niveaux du système scolaire. Lorsque les stratégies de financement, au niveau central et infra-central, explicitent les objectifs qu'elles recherchent et lorsque la communication au public présente des informations de financement en parallèle avec les informations relatives à la qualité et à l'équité d'un système scolaire, il y a plus de chances que ceci se traduise par une réduction des inégalités. Les constatations suggèrent également que s'il existe au niveau des écoles une capacité de budgétisation stratégique, permettant aux chefs d'établissement de se consacrer aux aspects stratégiques du budget de leur école en vue de réduire les inégalités, cela peut avoir aussi un impact significatif.

Recommandations

Comme cela a déjà été indiqué ci-dessus, la nécessité de combler de toute urgence le déficit de financement de l'éducation est la première des préoccupations du Groupe de travail sur le financement. Le Groupe de travail Politiques et Stratégies, dans ses recommandations, appuie cette demande et se préoccupe également que les ressources disponibles pour l'éducation soient utilisées de façon efficace et conforme aux cibles de l'ODD. La seule efficacité ne devrait cependant pas être la principale

2 OCDE (2017), *The Funding of School Education: Connecting Resources and Learning*, Publications de l'OCDE, Paris <http://dx.doi.org/10.1787/9789264276147-en>

3 OCDE (2017), *The Funding of School Education: Connecting Resources and Learning*, Publications de l'OCDE, Paris <http://dx.doi.org/10.1787/9789264276147-en> et Rapport mondial de suivi sur l'éducation, 2017.

préoccupation des décideurs du secteur de l'éducation, mais elle doit aller de pair avec les objectifs d'équité et de qualité qui sont au cœur de l'Agenda de l'ODD. Le GT recommande donc que les États membres envisagent de prendre des mesures dans les domaines suivants afin de garantir que les stratégies de financement soient en lien avec les objectifs de l'éducation et centrées sur la réduction des inégalités :

- Renforcement des capacités à tous les niveaux du système éducatif pour un financement stratégique et équitable des collèges et des écoles
- Mise en place d'une législation protégeant les ressources de l'éducation
- Élaboration d'un système stable et bien connu de tous pour l'allocation des financements
- Recherche d'un équilibre entre financements réguliers et financements ciblés
- Utilisation d'indicateurs adéquats pour cibler les publics défavorisés
- Transparence dans l'utilisation des fonds
- Collecte d'informations d'évaluation sur les intrants, les processus et les résultats
- Attention particulière accordée à l'évaluation des résultats en termes d'équité de financement des collèges et des écoles
- Formalisation de la nécessité pour les gouvernements locaux et centraux de rendre des comptes en matière de financement de l'éducation
- Assurance de 12 années d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit, inclusif et équitable, financé sur fonds publics, dont au moins 9 années obligatoires.

Création de synergies intersectorielles et interconnexion entre l'ODD4 et l'ensemble du Programme 2030

Problème et engagement

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un engagement intergouvernemental et un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité ». Étant donné qu'il inclut 17 Objectifs de développement durable (ODD) intégrés et indissociables qui concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale, il incombe aux gouvernements de diriger la mise en place des mécanismes de coordination. L'efficacité de ces derniers devrait être garantie par la création de dispositifs intersectoriels nationaux pour la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, dont le succès dépendra, pour la de mise en œuvre, des propres politiques, plans et programmes de développement durable des pays. Les mécanismes intersectoriels nationaux devraient servir d'articulation avec les ODD, en référence aux priorités nationales établies par les gouvernements dans leurs politiques publiques et leurs programmes ministériels. Les ODD seront une boussole qui permettra d'aligner les plans des pays avec leurs engagements à l'échelle mondiale. Dans le même temps, les gouvernements, aux niveaux régional, provincial et local, s'aligneront sur le Programme 2030 en introduisant ces étapes transformationnelles dans leurs plans d'action.

Le *Cadre d'action Éducation 2030* énonce en son paragraphe 85 que : « Le succès de l'ODD-Education 2030 exigera un effort collectif. Des cadres juridiques et politiques qui favorisent la responsabilité et la transparence, ainsi qu'une gouvernance participative et des partenariats coordonnés à tous les niveaux et dans tous les secteurs, respectant le droit à la participation de toutes les parties prenantes, devront être mis en place ou affinés. » Le Cadre énonce également en son paragraphe 86 que : « Bien qu'elle incombe aux ministères de l'éducation, la mise en œuvre à l'échelle nationale de l'ODD sur l'éducation et des cibles des autres ODD relative à l'éducation exige une approche gouvernementale globale à l'éducation. L'action menée par les pays conduira au changement ; toutefois, l'objectif ambitieux qui a été défini en matière d'éducation ne pourra être atteint par les seuls gouvernements. Ils auront besoin du soutien de

toutes les parties prenantes, y compris des acteurs non étatiques. Les gouvernements devront mettre en place des mécanismes appropriés et renforcer les mécanismes déjà existants, qui formeront la principale source d'information du processus de suivi régional et mondial, avec l'appui des Nations Unies. »

Données

Les interconnexions et la nature intégrée des ODD sont d'une importance cruciale pour permettre la réalisation de l'objet du Programme 2030. L'ODD 4 constitue le fondement essentiel à la réalisation des autres droits. L'éducation est une condition essentielle de la paix, de la santé et du bien-être, de la croissance socioéconomique, du travail décent, d'une consommation et d'une production responsables, de la lutte contre les changements climatiques et de l'égalité entre les sexes. L'intégration de l'ODD 4 fait directement écho aux objectifs associés suivants :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être – Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- ODD 5 : Égalité entre les sexes – Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous à l'éducation et aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique – Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ; et Cible 8.7 : mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, étant donné son lien direct avec l'éducation (un exemple d'effort intersectoriel qui est déjà en cours).
- ODD 12 : Consommation et production responsables – Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Recommandation

Le Programme 2030 implique une grande diversité d'acteurs et de moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs. La participation collaborative devrait reposer sur un esprit de solidarité mondiale renforcé, concentré en particulier sur les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables et avec la participation de tous les pays, de toutes les parties prenantes – acteurs publics, privés, société civile - et de tous les individus. La Résolution des Nations Unies sur l'Éducation au développement durable qui vient d'être adoptée montre clairement le lien entre l'ODD4 et le reste du Programme de développement durable et elle peut être mise à contribution pour appuyer :

- L'intégration de ce Programme dans les efforts entrepris aux niveaux régional et national pour renforcer le dialogue entre les différentes agences des Nations Unies garantes de l'Agenda Éducation 2030.
- La coordination et les synergies, en particulier par le biais des agences régionales des Nations Unies responsables de la coordination du suivi des ODD et encourageant en particulier la communauté éducative à se coordonner avec elles.
- L'utilisation du réseau mondial de l'UNESCO regroupant les organes de coopération nationaux connus sous le nom de Commissions nationales pour l'UNESCO, afin de jouer un rôle significatif dans la liaison avec les partenaires, la coordination des activités et la promotion de la visibilité de l'UNESCO au niveau des pays.

Stratégies et priorités de recherche axées sur l'action pour obtenir un changement positif sur le terrain

Problème et engagement

L'ODD4-Éducation 2030 s'attaque à un éventail de défis majeurs, tels que la part inacceptable d'enfants et d'adultes qui se trouvent de façon disproportionnée dans les populations défavorisées, qui n'ont pas encore accès à une scolarité de qualité dans les cycles primaire et secondaire et qui ne vont pas au bout de leurs études⁴ ; le niveau alarmant de ceux qui ont accompli le cycle d'éducation de base mais n'ont pas acquis les connaissances et les compétences de base⁵ ; le taux élevé de chômage des jeunes ; et un enseignement secondaire et supérieur qui ne répond pas aux besoins des individus et de la société en général. Ces tendances sont observées alors même que tous les pays membres ont mis la priorité sur ces aspects dans leurs politiques éducatives respectives.

La Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action ODD4 – Éducation 2030 précise au paragraphe 83 que la communauté de la recherche a une contribution importante à apporter au développement de l'éducation en général et au dialogue sur les politiques en particulier. Elle peut :

- Mener des recherches adaptées aux politiques, y compris une recherche-action, pour faciliter la mise en œuvre des cibles et mettre les connaissances sur l'éducation à la disposition des décideurs sous une forme utilisable ;
- Développer de façon durable les capacités locales et nationales en matière de recherche, tant qualitative que quantitative ;
- Aider à évaluer les progrès, proposer des options ou des solutions et identifier les meilleures pratiques innovantes, généralisables et transférables.

En outre, au paragraphe 103 du Cadre d'action, il est stipulé qu'une culture de la recherche et de l'évaluation s'avère nécessaire aux niveaux national et international pour tirer de la mise en œuvre des stratégies et politiques des enseignements dont il sera ensuite tenu compte. Les pays devront évaluer les effets de leurs politiques éducatives de la réalisation des cibles de l'ODD4-Éducation 2030. Mais il leur faudra ensuite exploiter les conclusions du suivi et des recherches menées pour prendre des décisions efficaces fondées sur les faits et mettre en œuvre des programmes axés sur les résultats

Données

À ce stade de la mise en œuvre de l'ODD4, il est essentiel que la communauté, tant au niveau mondial que régional, constitue un corpus de connaissances et partage les constatations factuelles sur l'efficacité de la mise en œuvre afin que les pays puissent tirer parti des succès et des échecs découlant de la mise en place de politiques efficaces ou de pratiques existantes qui ont des conséquences sur l'application des politiques au sens large. Par ailleurs, il est important que chaque pays membre renforce ses capacités à tester des méthodes efficaces de mise en œuvre des politiques et/ou des pratiques qui se sont avérées efficaces dans d'autres pays, en tenant compte de leurs propres contextes et situations.

Recommandation

Le GT recommande aux États membres, ainsi qu'aux organisations régionales notamment, d'élaborer des stratégies et un soutien en faveur d'une recherche axée sur l'action afin qu'elle fournisse des faits probants et des contributions sur les problèmes nécessitant une attention prioritaire et urgente dans le domaine de l'ODD4, afin de renforcer les connaissances et les capacités des États membres. Cela inclut :

- Mettre à disposition les informations sur les meilleures pratiques de mise en œuvre innovante, généralisable et transférable des politiques en termes d'inclusion, d'équité et d'apprentissage de qualité, mettant en avant un processus permettant la mise en œuvre de telles mesures ;

4 264 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés (cycle primaire et premier cycle du secondaire, fin 2015, ISU).

5 617 millions d'enfants et d'adolescents, à travers le monde, n'acquièrent pas les niveaux de compétences minimaux en lecture et en mathématiques (ISU). <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs46-more-than-half-children-not-learning-en-2017.pdf>

- Renforcer les capacités de conception et d'exécution d'une recherche-action et d'utilisation des résultats pour accomplir des résultats sur le terrain
- Bâtir des mécanismes d'appui nationaux et régionaux au bénéfice des pays membres

Élimination des disparités de genre [Cible 4.5]

Le GT PS concentre actuellement ses efforts en matière d'ODD 4.5 sur l'élimination des disparités de genre dans l'éducation, cela ayant été identifié comme un défi central dans la première enquête qu'il a réalisée (juin 2017).

Problème et engagement

D'importants progrès ont été réalisés dans l'augmentation du nombre de filles scolarisées⁶. En 2014, par exemple, 31,7 millions de filles d'âge scolaire et 29,4 millions en âge d'être dans le premier cycle du secondaire n'étaient pas scolarisées, tandis qu'en 2000, 57,8 millions de filles d'âge scolaire et 53,4 millions en âge d'être dans le premier cycle du secondaire n'étaient pas à l'école. En dépit de ces avancées, les filles sont toujours plus susceptibles d'être exclues de l'éducation que les garçons du fait, par exemple, de la grossesse précoce, du mariages des enfants, du travail des enfants, des obligations liées au travail domestique, des frais de scolarité, de la distance à parcourir pour aller à l'école, ainsi que de la violence sexuelle à l'école. Ces risques influent sur la décision des parents d'autoriser leurs filles à fréquenter l'école. Le déni omniprésent du droit humain à l'éducation que rencontrent les femmes et les filles à travers le monde est un exemple frappant de discrimination sexuelle. La parité des genres dans l'éducation ne s'attache qu'à l'aspect quantitatif et ne prend pas en compte la question fondamentale, à savoir l'égalité entre les sexes, et elle ne suffit donc pas pour évaluer la progression du droit des filles à l'éducation. En ce qui concerne l'égalité entre les sexes dans l'éducation, peu de progrès ont été enregistrés en termes d'élimination des préjugés et des stéréotypes sexuels, y compris par le biais de systèmes éducatifs transformationnels du genre. De fait, dans de nombreux pays, nous avons assisté ces dernières années à une tentative d'éliminer les questions relatives au genre des programmes scolaires.

La Déclaration d'Incheon reconnaît l'importance de l'égalité entre les sexes dans la réalisation du droit à l'éducation pour tous et énonce en son paragraphe 8 : « Nous prenons par conséquent l'engagement de soutenir les politiques, la planification et les environnements d'apprentissage attentifs au genre, d'intégrer les questions relatives au genre dans la formation des enseignants et dans les programmes d'enseignement, ainsi que d'éliminer les discriminations et la violence fondées sur le genre à l'école » ; *Au paragraphe 57, le Cadre d'action ODD4 - Éducation 2030* demande aux États membres de veiller à ce que les politiques d'éducation et les plans sectoriels ainsi que leurs budgets respectent les principes de non-discrimination et d'égalité dans et par l'éducation, et de développer et mettre en œuvre des stratégies urgentes et ciblées en faveur des groupes vulnérables et exclus. Élaborer des indicateurs afin d'évaluer les progrès accomplis en matière d'égalité (§57).

Data

Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies, mis à part les obstacles mentionnés ci-dessus, le plus important obstacle à l'éducation des filles est la pauvreté. La lutte des femmes et des filles pour l'égalité des sexes dans et par l'éducation s'applique au milieu scolaire à proprement parler, en particulier à l'assurance par le gouvernement de la mise à disposition de financements et des infrastructures nécessaires aux élèves et aux enseignants, les filles et les garçons ayant un accès égal aux mêmes systèmes, enseignants et installations de qualité⁷. L'attention portée aux droits des filles dans l'éducation va au-delà des possibilités d'accès et des résultats scolaires, incluant les conditions dans lesquelles elles apprennent, notamment le contenu des programmes scolaires. Cette prémisse suggère la nécessité d'une nouvelle conceptualisation de la qualité de l'éducation, conforme à une perspective holistique de l'égalité

⁶ Les filles, Rapport du Secrétaire général. A/72/218. 26 juillet 2017, § 17-44 et

[http://www.ungei.org/resources/files/Policy_Note_VF\(1\).pdf](http://www.ungei.org/resources/files/Policy_Note_VF(1).pdf)

⁷ Discussion générale d'une demi-journée sur le droit des filles / des femmes à l'éducation, Palais des Nations, Salle XVI, 7 juillet 2014.

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CEDAW/Pages/Womensrighttoeducation.aspx>

des sexes et au dépassement de toutes les formes de discrimination. Résoudre la question de l'absence d'enseignantes femmes est un élément significatif pour rendre l'éducation plus acceptable pour les filles, d'où un impact direct sur les taux de scolarisation, une corrélation qui est particulièrement forte en Afrique sub-saharienne et au niveau de l'enseignement secondaire. Rendre l'éducation plus acceptable pour les filles exige que les programmes scolaires, les salles de classe et la culture scolaire soient de qualité, respectent les droits et soient pertinents et sûrs. Étant donné que l'élan en faveur de l'égalité des sexes implique une remise en question des rapports de force et des inégalités sociales et économiques, il a engendré une réelle résistance et un recul dans de nombreux domaines, notamment dans la législation, les politiques et les pratiques de l'éducation, ce qui va à l'encontre du consensus atteint dans un grand nombre de conventions et accords internationaux, notamment la CEDAW et les ODD.

Recommandation

Il est nécessaire de disposer de cadres juridiques et politiques qui traitent de la **parité et de l'égalité des sexes** et fournissent à tous une éducation fondée sur les droits humains, ce qui aura un impact positif sur les droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils des femmes et des filles tout au long de leur vie. En particulier :

- **L'application intégrale de l'Article 10 de la CEDAW** doit être une priorité absolue. Des mesures immédiates doivent être prises pour inverser les tendances négatives qui vont à l'encontre tant de la CEDAW que des ODD.
- Les États membres sont encouragés à promouvoir officiellement **l'interconnexion entre l'égalité des sexes et le dépassement des formes multiples de discrimination pour une promotion active de l'éducation aux droits de l'homme**, ainsi qu'établi dans la cible 4.7⁸. En outre, une éducation transformationnelle en matière de genre devrait aussi traiter les **concepts innovants « d'homme » et « de masculinité »**, comme dimensions centrales pour dépasser le patriarcat.
- Il convient également de noter que **l'éducation sexuelle complète devrait faire partie du programme d'enseignement standard** à tous les niveaux et dans toutes les modalités, comme moyen de bâtir l'égalité des sexes⁹. En outre, l'absence de compétences d'alphabétisation fondamentales touche les femmes de façon disproportionnée et **il convient de traiter de façon prioritaire et urgente la question de l'analphabétisme des adultes** tant au niveau national qu'international, en lien également avec les cibles 4.5 et 4.6.
- Et enfin, comme l'a souligné le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation dans son dernier rapport aux Nations Unies, la mise en œuvre efficace de plans ciblant les besoins des femmes et des filles exige des budgets prenant en compte la dimension du genre, qui garantissent que des ressources adéquates soient affectées à la promotion de l'éducation des femmes et des filles.

Éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable [Cible 4.7]

Problème et engagement

La Cible ODD 4.7 joue un rôle crucial dans la réalisation de l'ODD 4 dans son ensemble et elle peut même être vue comme la marque de l'approche typique des Nations Unies vis-à-vis de l'éducation vue comme un droit humain et un bien public mondial grâce auquel tous les autres droits de l'homme peuvent être réalisés, tout en contribuant à la durabilité de la planète.

Le GT PS se concentre pour l'instant sur les deux composantes suivantes de l'ODD 4.7 :

1. L'éducation en vue du développement durable (EDD) qui « donne aux apprenants les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables

8 <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/GenderStereotypes.aspx>

9 Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation (2017) : 72e Séance ; site Internet du FNUAP : <http://www.unfpa.org/comprehensive-sexuality-education> ; L'éducation sexuelle complète : une étude mondiale, UNESCO (2015) : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002357/235707e.pdf>

en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et à venir, et ce dans le respect de la diversité culturelle. Fondée sur un apprentissage tout au long de la vie, l'EDD fait partie intégrante d'une éducation de qualité. Il s'agit d'une éducation holistique et transformationnelle qui concerne les contenus et les résultats de l'apprentissage, la pédagogie et l'environnement éducatif. Elle atteint son but en transformant la société.¹⁰»; et

2. L'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), qui « vise à donner aux apprenants les compétences de base suivantes : a) une connaissance approfondie des questions mondiales et des valeurs universelles comme la justice, l'égalité, la dignité et le respect ; b) les capacités cognitives indispensables à une pensée critique, systématique et créative, y compris l'adoption d'une approche prenant en compte les différents points de vue, qui reconnaît les dimensions, perspectives et angles d'attaque différents ; c) des capacités non cognitives y compris des compétences sociales comme l'empathie et la résolution des conflits et des compétences et aptitudes en communication permettant le travail en réseau et l'interaction avec des personnes de milieux, origines, cultures et perspectives différentes ; et d) les capacités comportementales nécessaires pour agir en collaboration et de façon responsable et œuvrer en faveur du bien commun »¹¹.

Les options stratégiques de la cible 4.7 incluses dans le Cadre d'action Éducation 2030 (§ 63) sont de : élaborer des politiques et des programmes visant à promouvoir l'EDD et l'ECM et les institutionnaliser dans les enseignements formels, non formels et informels par des interventions à l'échelle du système, la formation des enseignants, la réforme des programmes et un soutien pédagogique. Cela implique de mettre en œuvre le Programme d'action global pour l'EDD14 et de traiter des thèmes tels que les droits de l'homme, l'égalité des genres, la santé, l'éducation sexuelle complète, le changement climatique, les modes de vie durables et la citoyenneté responsable et engagée, sur la base des expériences et des capacités nationales.

Données

Un récent exercice de cartographie réalisé dans le contexte du groupe travail 4.7 de la GAML¹² pointe la difficulté de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 4.7. Se concentrer uniquement sur les résultats de l'apprentissage ne fournira inévitablement qu'une image dispersée, tant au plan géographique que du point de vue de la couverture du sujet. L'indicateur mondial de cette cible est actuellement le suivant : « 4.7.1 Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation en vue du développement durable, y compris l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation ; (b) les programmes scolaires ; (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves. »

Le mécanisme d'établissement de rapports existant pour l'indicateur mondial ne repose que sur le mécanisme issu de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. L'UNESCO est en train de finaliser la méthodologie de mesure de l'indicateur mondial 4.7.1 à partir de la vague la plus récente, datant de 2016, de la collecte de données en rapport avec la recommandation de 1974.

Mis à part l'indicateur mondial, quatre indicateurs thématiques ont aussi été définis :

4.7.2 Pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles dans la vie 64

4.7.3 Mesure dans laquelle le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est mis en œuvre à l'échelle nationale (conformément à la Résolution 59/113 de l'Assemblée générale des Nations Unies)

10 UNESCO, Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'Éducation en vue du développement durable, 2014 (<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230514e.pdf>).

11 UNESCO, Document final de la Consultation technique sur l'éducation à la citoyenneté mondiale : Éducation à la citoyenneté mondiale : Une nouvelle vision, 2013 (<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002241/224115E.pdf>).

12 UNESCO/ISU, Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage. Équipe de travail 4.7 Stratégie de mesure, novembre 2017 [à venir]

4.7.4 Pourcentage d'élèves par tranche d'âge (ou d'un niveau d'études) montrant une compréhension adéquate des questions relatives à la citoyenneté mondiale et à la durabilité

4.7.5 Pourcentage d'élèves de 15 ans montrant une maîtrise des connaissances de la science environnementale et de la géoscience.

Le choix des indicateurs 4.7.4 et 4.7.5 était initialement inspiré des sources de données existantes et d'une évaluation internationale de grande envergure, l'étude internationale sur l'éducation civique et à la citoyenneté de l'IEA (ICCS) pour l'indicateur 4.7.4 et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE pour l'indicateur 4.7.5, en particulier l'aspect de la science environnementale inclus dans le cycle 2006. Cependant, il va de soi que ces indicateurs ne sont pas suffisants pour embrasser la totalité des progrès mondiaux vers la réalisation de la cible 4.7 dans son ensemble et que les informations contextuelles conservent une importance extrême.

Recommandation

Alors que la Cible 4.7 joue un rôle essentiel dans l'accomplissement de l'ODD 4 dans son ensemble, la plupart des pays en sont encore aux premiers stades de l'intégration de l'EDD et de l'ECM dans leur système d'éducation et de formation. Reconnaisant ce contexte formatif, le GT propose les recommandations suivantes en vue de leur adoption par le CD :

- L'établissement de rapports sur les politiques et stratégies actuelles en matière d'intégration de l'EDD et de l'ECM dans le système d'éducation et de formation représente un premier pas essentiel vers la réalisation de la Cible 4.7 et il nécessitera un lien étroit avec les données nationales et régionales ancrées dans de larges informations contextuelles. Pour les Régions I et II, deux rapports d'étape récents coordonnés par le réseau Eurydice de l'UE sur l'éducation à la citoyenneté en Europe¹³ et par le Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Charte de l'Éducation en vue de la citoyenneté démocratique et des droits de l'homme contiennent une foule d'informations sur les politiques de pays individuels et sur les progrès réalisés dans l'ensemble de la région en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme¹⁴. Il conviendrait de diffuser largement les efforts réalisés dans les Régions I et II car ils peuvent servir d'inspiration à d'autres régions, pour une description détaillée des différentes possibilités d'intégration de l'EDD et de l'ECM dans la prise de décisions politiques pour l'éducation.
- Sur la base de tels rapports, il sera nécessaire d'identifier les bonnes pratiques et les expériences en matière d'intégration de l'EDD et de l'ECM dans le système d'éducation et de formation, en vue de leur diffusion et pour servir de guide aux pays dans la mise en œuvre des étapes ultérieures de la réalisation de la Cible 4.7

Enseignants [Cible 4.c]

Problème et engagement

Le *Cadre d'action Éducation 2030* énonce clairement en son paragraphe 70 que : les enseignants jouent un rôle clé dans la réalisation de l'ensemble de l'Agenda ODD4-Education 2030. La cible 4.7 est donc essentielle. Elle exige une attention urgente, à plus brève échéance, car le déficit d'équité dans ce domaine de l'éducation est exacerbé par la pénurie et la répartition inégale des enseignants ayant reçu une formation professionnelle digne de ce nom, notamment dans les zones défavorisées. Les enseignants et les éducateurs ayant une importance fondamentale pour garantir la qualité de l'éducation, ils devraient avoir les moyens d'agir, être recrutés et rémunérés de manière adéquate, être motivés, jouir d'une formation professionnelle satisfaisante, et être soutenus au sein de systèmes gérés de manière efficace et efficiente, et dotés de ressources suffisantes.

Le Cadre inclut plusieurs options stratégiques pour la Cible 4.c : élaborer des stratégies sensibles au genre, propres à attirer les candidats les plus compétents et les plus motivés, et faire en sorte qu'ils soient

¹³ Rapport sur l'Éducation à la citoyenneté dans les écoles d'Europe 2017 [à paraître].

¹⁴ Conseil de l'Europe (rédacteur), APPRENDRE À VIVRE ENSEMBLE, Rapport du Conseil de l'Europe sur la situation de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe, Strasbourg, 2017.

affectés là où leur présence est la plus nécessaire ; adopter une politique et des mesures législatives pour rendre la profession enseignante attrayante aux yeux du personnel en place et potentiel en améliorant les conditions de travail, en assurant des prestations de sécurité sociale et en garantissant que les salaires des enseignants et des autres personnels de l'éducation soient au moins comparables à ceux d'autres professions exigeant des niveaux de qualification similaires ou équivalents ; et examiner, analyser et améliorer la qualité de la formation des enseignants (initiale et continue) et offrir à chacun d'eux une formation initiale de qualité, ainsi que des activités de perfectionnement et un appui sur une base continue.

Données

Tandis que l'indicateur mondial 4.c.1 a été classé de niveau 1 par l'IAEG-SDG, il reste encore, pour un suivi efficace, un travail méthodologique de fond à réaliser, ainsi qu'un renforcement des capacités afin que les pays soient en mesure d'établir des rapports fiables et d'accroître la couverture des données. Les données limitées disponibles montrent qu'à l'échelle mondiale 86 % des enseignants sont formés dans le cycle primaire mais qu'en Afrique subsaharienne cette proportion descend à 62 % (RMSE 2017, p. 244).

Les premières données de l'ISU sur les indicateurs thématiques (4.c.2, 4.c.3, 4.c.4) montrent que la proportion d'enseignants formés peut être considérablement différente de celle des enseignants qualifiés. L'ISU dispose actuellement de peu de données sur le taux d'attrition, surtout aux niveaux d'éducation autres que le primaire. Selon une enquête conduite par l'ISU en 2016, seulement 41 % de pays étaient en mesure de fournir des données sur la motivation des enseignants (attrition et salaires des enseignants) (ISU, 2016). Il n'existe aucun indicateur concernant la coopération internationale pour la formation d'enseignants pour les pays en développement (OR anglais : développés) mentionnés dans la cible.

Dans le même temps, Il sera essentiel de faire en sorte que les pays ne réduisent pas leurs normes relatives aux conditions d'accès à la profession et n'acceptent pas une gamme de « parcours flexibles » pour l'entrée dans la profession, incluant des programmes de formation de moindre qualité et de courte durée pour les enseignants recrutés sur des contrats courts. Des efforts sont consentis pour élaborer une taxinomie mondiale des enseignants, mais cela sera un effort de longue haleine qui nécessitera de substantiels financements. EI et TTF travaillent également sur un Référentiel mondial des normes professionnelles des enseignants qui pourrait contribuer à renforcer les liens entre formation et qualification. Dans le même temps, l'OEI réalise, de concert avec la Banque mondiale, un programme régional pour le développement de la profession enseignante en Amérique latine et dans les Caraïbes

La réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 exige un accroissement substantiel de l'offre d'enseignants qualifiés dans les pays et petits états insulaires en développement. On estime à 68,8 millions le nombre d'enseignants à recruter d'ici à 2030 pour accomplir l'ODD4, 24,4 millions pour parvenir à l'éducation primaire universelle et 44,4 millions pour le secondaire (ISU, 2016). De plus, pour remplacer les enseignants qui quittent la profession, il faut des enseignants supplémentaires pour répondre à la demande accrue d'accès à la scolarité et réduire le nombre d'élèves par classe pour améliorer la qualité. La qualité des enseignants est tout aussi importante que leur disponibilité et elle exige qu'ils soient formés, accompagnés et motivés.

Recommandation

Chaque enfant mérite d'avoir un enseignant qualifié et formé. Les enseignants de qualité sont essentiels pour une éducation de qualité et pour la réalisation des indicateurs de l'ODD 4 liés à l'apprentissage (4.1, 4.2, 4.3, 4.4), lesquels sont le moteur des progrès de la réalisation des autres ODD. Par conséquent :

- Priorité doit être donnée à la cible 4.c sur les enseignants. Des ressources substantielles ont été allouées au développement des indicateurs « d'apprentissage » par la GAML ; des efforts similaires doivent être consentis pour le développement des indicateurs de la cible 4.c.
- Pour veiller à la qualité des enseignants, les gouvernements doivent leur garantir des conditions de travail décentes et revaloriser leur statut. .

- Dans le cadre de leurs agendas globaux, des organisations comme l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation et le GPE devraient s'employer à traiter la pénurie d'enseignants de qualité par, en particulier, le renforcement des capacités de collecte de données sur les enseignants et l'obtention de financements à investir dans l'apprentissage et le perfectionnement des enseignants. Les initiatives existantes en matière de collecte de données sur les enseignants incluent l'étude TALIS de l'OCDE, les enquêtes TIMSS de l'IEA, les évaluations transnationales des enseignants conduites notamment par la SACMEQ, l'enquête SABER de la Banque mondiale et l'enquête d'Education International sur le statut des enseignants, une étude triennale qui suit le contexte et la façon dont les syndicats perçoivent le statut des enseignants à travers le monde. Ces initiatives existantes devraient servir de points d'entrée pour une collecte supplémentaire de données ainsi que pour le renforcement des capacités et le financement.
- Pour permettre le développement d'une taxinomie mondiale unifiée de la qualité des enseignants, et pour obtenir des données significatives sur la motivation et l'accompagnement des enseignants, il sera nécessaire d'accroître les ressources et de focaliser les efforts internationaux. Les efforts entrepris dans la mise en œuvre de la cible 4.c doivent tenir compte de l'objectif plus large qui est « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Les trois domaines d'action prioritaire pouvant être envisagés sont les suivants :
 - o Formation initiale des enseignants
 - o Formation continue ou permanente
 - o Évaluation des enseignants
- En tandem avec les efforts conduits à l'échelle mondiale, le développement d'indicateurs nationaux liés aux enseignants, pertinents à chaque situation nationale, est également nécessaire même si ces indicateurs devraient, dans la mesure du possible, être comparables aux indicateurs internationaux. Ces indicateurs nationaux devraient prendre en compte des facteurs comme l'évaluation de la demande d'enseignants à partir des ratios élèves/ enseignants, le recrutement d'enseignants de qualité ainsi que la motivation et la formation d'enseignants de qualité.

Réf doc 8 - Financement national de l'éducation : un investissement intelligent

L'opportunité

Pour réussir à accomplir l'Objectif de développement durable 4, les gouvernements se sont engagés à affecter progressivement au moins 4 à 6 pour cent de leur produit intérieur brut (PIB) ou au moins 15 à 20 pour cent de leurs dépenses publiques totales à l'éducation, et en particulier à l'éducation fondamentale. Ces engagements sont clairement exprimés dans la Déclaration d'Incheon et dans le Cadre d'action Éducation 2030 adoptés par les États membres de l'UNESCO en 2015.

Les gouvernements nationaux sont les principaux responsables de la réalisation de l'ODD4 et la majorité des fonds servant à financer les systèmes éducatifs publics proviennent des ressources nationales. L'allocation au système éducatif d'un niveau suffisant de ressources nationales peut engendrer des bénéfices importants non seulement en termes de résultats scolaires, mais aussi comme moteurs de la réalisation de tous les Objectifs de développement durable. Les investissements dans l'éducation ont ainsi un effet multiplicateur positif sur la croissance économique, la prospérité et la paix :

- **Améliorer le développement économique national** : si tous les élèves des pays à faible revenu quittaient l'école en ayant acquis les rudiments de la lecture, 171 millions de personnes pourraient sortir de la pauvreté – l'équivalent d'une réduction de 12 % de la pauvreté dans le monde¹⁵.
- **Équiper la nouvelle génération des compétences du 21^{ème} siècle** : la rapide transformation des économies interconnectées au niveau mondial modifie le marché du travail. Environ 40 % des employeurs à travers le monde ont du mal à recruter les personnes ayant les compétences requises. L'éducation est essentielle pour faire face à l'évolution de cette demande¹⁶.
- **Capitaliser sur les changements démographiques** : d'ici à 2050, l'Afrique abritera un milliard de jeunes. Il faudra accroître les financements afin d'offrir une éducation aux jeunes issus de cette explosion démographique et convertir ces évolutions démographiques en prospérité économique et cohésion sociale.
- **Promouvoir la paix et la sécurité** : les progrès de la scolarisation dans un pays peuvent réduire de façon significative les risques de conflits. Toutefois l'équité joue également – les inégalités d'accès à l'éducation peuvent doubler les possibilités de conflits. Un jeune non instruit voit parfois sa probabilité d'être recruté dans un groupe rebelle multipliée par 9¹⁷.

Le défi

- Malgré les énormes progrès accomplis dans l'expansion de l'accès à l'éducation, aujourd'hui 264 millions d'enfants et de jeunes n'y ont toujours pas accès¹⁸ et 617 millions d'enfants et d'adolescents à travers le monde sont scolarisés mais ils n'apprennent pas et ils sont loin de maîtriser les niveaux minimaux de compétences en lecture et en mathématiques¹⁹.

15 UNESCO (2012). Rapport mondial de suivi sur l'éducation. Paris : UNESCO. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001902/190214e.pdf>

16 Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, (2016). Génération apprenante : investir dans l'éducation pour un monde qui change. Disponible sur http://report.educationcommission.org/wp-content/uploads/2016/09/Learning_Generation_Full_Report.pdf

17 UNESCO (2016). Rapport mondial de suivi sur l'éducation. Paris : UNESCO. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002457/245752e.pdf> p.103.

18 UNESCO/ISU (2017). Réduire la pauvreté dans le monde à travers l'enseignement primaire et secondaire universel, Document d'orientation 32. Disponible sur <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/reducing-global-poverty-through-universal-primary-secondary-education.pdf>

19 ISU (2017). Plus de la moitié des enfants et des adolescents n'apprennent pas dans le monde, Fiche d'information 42. Disponible sur <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs46-more-than-half-children-not-learning-en-2017.pdf>

- Entre 2015 et 2030, pour réaliser l'ODD4 les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure vont devoir faire passer leurs dépenses de l'éducation, actuellement de 1,2 trillions de dollars US par an, à 3 trillions, soit un taux de croissance annuelle des dépenses publiques de l'éducation de 7 pour cent²⁰. Pour y parvenir, il faut un engagement majeur, en particulier des pays à revenu faible et intermédiaire, afin qu'ils élargissent progressivement leur assiette fiscale pour être en mesure d'accroître leurs dépenses pour l'éducation et de combler le déficit de financement. L'allocation de ressources budgétaires supplémentaires à l'amélioration des systèmes éducatifs, accompagnée de mesures de reddition de comptes et de transparence adéquates, peut contribuer à une meilleure acceptation de l'impôt par la population. Au nombre des mesures envisageables pour contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale, on trouve la diminution des exonérations et la lutte contre la fraude fiscale des entreprises nationales et internationales qui opèrent dans les pays en développement.
- Les dépenses publiques pour l'éducation ont représenté 14,1 % des dépenses publiques totales en 2014 ; en 2015, la médiane des dépenses publiques pour l'éducation au niveau mondial s'élevait à peine à 4,7 % du produit intérieur brut (PIB)²¹. Les gouvernements devraient manifester un engagement politique fort et accorder dans les budgets nationaux la priorité aux dépenses du secteur de l'éducation, qui ont un fort retour sur investissement en termes de bénéfices sociaux et économiques. Les gouvernements devraient donc consacrer au moins 4 % du PIB à l'éducation ou y allouer 15 % des dépenses publiques totales. Un pays sur quatre n'atteint ni l'un ni l'autre de ces critères de référence²².
- Il est également nécessaire de mettre en place davantage d'investissements et d'échanges de connaissances dans le domaine des données de financement, dans la mesure où les énormes lacunes que l'on trouve dans ces données continuent d'entraver la transparence totale dans le financement national et international de l'éducation. Il est essentiel que la communauté internationale améliore la reddition de comptes, en veillant à ce que la politique soit informée par des outils efficaces permettant le suivi des dépenses publiques de l'éducation.
- **Le Comité directeur Éducation 2030, représentant tous les États membres et les principales agences organisatrices, affirme que pour réaliser l'ODD4 :**

- ✓ Les gouvernements devraient accroître les recettes publiques, allouer à l'éducation une part plus importante des recettes nouvelles dégagées et donner la priorité aux dépenses en faveur des groupes les plus marginalisés. Une part du supplément de recettes provenant de la croissance économique ou d'un espace budgétaire élargi devrait être allouée au secteur de l'éducation, en veillant à ce que la fourniture des services éducatifs de base soit financée de façon adéquate par des fonds publics.
- ✓ Les gouvernements devraient, dans l'allocation des ressources et dans leurs dépenses pour l'éducation, adopter une approche sensible mettant l'accent sur l'accroissement de l'équité et sur le soutien aux groupes les plus marginalisés et aux enfants défavorisés.
- ✓ Les gouvernements devraient améliorer la disponibilité, le suivi, la transparence et l'utilisation des données de financement – désagrégées par sous-secteur de l'éducation – y compris des données sur l'ampleur et l'objet des coûts de l'éducation supportés par les familles, recueillis dans le cadre des enquêtes auprès des ménages. Pour ce faire, ils devraient procéder à un examen plus approfondi des dépenses d'éducation, au renforcement des capacités dans l'utilisation des données pour informer la politique et la mise en œuvre, et accroître les investissements dans des outils plus efficaces pour suivre les dépenses publiques de l'éducation.
- ✓ Les gouvernements devraient aussi prendre des mesures pour mieux comprendre l'ampleur et l'objet des coûts de l'éducation de base supportés par les ménages et pour réduire la charge financière des familles, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables.

20 Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, (2016). Génération apprenante : investir dans l'éducation pour un monde qui change. Disponible sur http://report.educationcommission.org/wp-content/uploads/2016/09/Learning_Generation_Full_Report.pdf

21 UNESCO (2017). Rapport mondial de suivi sur l'éducation. Paris : UNESCO. Disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002593/259338e.pdf>

22 Ibidem

Introduction

- 1. Au cours de ces dernières années, un corpus de plus en plus vaste de travaux de recherche a apporté la preuve de l'impact direct et indirect de l'éducation sur la croissance économique, la pauvreté et la santé²³.** Cependant, alors que l'éducation est la clé du développement, son financement demeure insuffisant et elle continue d'être délaissée. En effet, l'aide allouée à l'éducation a chuté de 6 % depuis 2010 ([Rapport mondial sur l'éducation](#)) et, pour la période 2015-2030, on estime à 39 milliards de dollars le déficit de financement annuel pour l'universalisation de l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire de qualité dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure ([UNESCO](#))²⁴. Le secteur de l'éducation a des besoins de financement considérables et les dons traditionnels des bailleurs de fonds, de même que les efforts entrepris par les pays dans le cadre de leur budget national, ne suffisent pas à combler ce déficit et à pallier les tendances démographiques qui influent sur les systèmes éducatifs. Enfin, l'absence de financement fait peser une contrainte essentielle tant sur la scolarisation que sur les acquis de l'apprentissage.
- 2. Il est donc indispensable de développer de nouvelles formes de financement pour stimuler l'éducation²⁵, de renforcer l'engagement politique en faveur du secteur et d'entreprendre des efforts spécifiques concernant la qualité.** Les financements innovants proposent un large choix de solutions conçues pour mobiliser de nouvelles ressources en faveur des objectifs de développement. Elles ont vocation à enrichir les boîtes à outils traditionnelles du financement et doivent être classées dans les ressources extrabudgétaires. Deux sous-catégories d'initiatives de financement innovant sont identifiées : i) les sources de financement innovant (« sources innovantes ») qui contribuent à générer de nouveaux flux financiers en faveur du développement durable, qui peuvent provenir de différents secteurs de l'économie et ii) les mécanismes de financement innovant (« dépenses innovantes ») conçus pour maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources, leur effet de levier et / ou leur impact. Néanmoins, alors qu'ils permettent aux décideurs politiques de mobiliser de nouveaux financements ou d'exploiter des ressources supplémentaires, les mécanismes de financement innovant bénéficient la plupart du temps surtout à des interventions axées sur des projets, négligeant par là-même l'aspect essentiel que représente le renforcement des systèmes nationaux et de leurs capacités.
- 3. Ce papier offre en premier lieu un retour d'expérience sur les mécanismes de financement innovant précédemment encouragés pour l'éducation, mais qui n'ont jamais été consolidés. Il explorera donc de nouveaux modes de financement innovant qui permettront notamment de recourir aux investissements privés.**

I. Financements innovants dans l'éducation : état des lieux

- 4. En 2012, quatre mécanismes prometteurs pour le financement innovant dans l'éducation (cf. annexe) ont été identifiés** par le Groupe pilote sur les financements innovants (LGIF) dans son rapport intitulé « Les financements innovants pour l'éducation : aller de l'avant ». Il s'agit du Fonds de

23 L'un des derniers, publiés par l'[UNESCO](#), montre que 60 millions d'individus pourraient sortir de la pauvreté si tous les adultes pouvaient rester à l'école seulement deux années de plus. Il a également été démontré que, pour une fille, une année supplémentaire de scolarité secondaire produit un retour de 25 % supplémentaires sur ses salaires ultérieurs ([Banque mondiale](#)), qu'un enfant dont la mère sait lire a deux fois plus de chances de survivre au-delà de l'âge de 5 ans ([UNICEF](#)) et que « un dollar investi dans une année supplémentaire de scolarité, en particulier pour les filles, génère des gains et des prestations de santé de 10 dollars dans les pays à revenu faible et de près de 4 dollars dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure » ([Rapport de la Commission Éducation](#)).

24 Selon le rapport de la [Commission Éducation](#), les dépenses en faveur de l'éducation devront passer de 1,2 trillion de dollars à 3 trillions de dollars par an pour réaliser l'Objectif de développement durable 4 (« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ») d'ici à 2030.

25 Entre 2000 et 2013, les mécanismes de financement innovant ont levé 121 milliards de dollars, dont 12 % ont été alloués à la santé et 1,6 % à l'éducation, Conférence Éducation et Philanthropie, Genève, 22-24 novembre 2017

capital à risque dans l'éducation, des Obligations pour le développement issues de conversions de créance (ODCC), des Obligations à l'intention des communautés expatriées et du Fonds d'épargne des voyageurs pour le développement (FEVD).

5. **À l'exception de quelques formes d'ODCC, aucun de ces mécanismes n'a été mis en place pour le secteur de l'éducation depuis cette date.** Les principales raisons en sont la faible mobilisation des ressources, l'absence d'un soutien en assistance technique, les problèmes de gouvernance et l'absence de volonté et d'engagement politiques, car un mécanisme de financement innovant pour l'éducation est confronté à des défis liés à ses marges réduites, au faible nombre d'options de sortie et à un risque élevé lié à l'horizon temporel éloigné et à l'absence de garanties²⁶.
6. C'est principalement à cause de cette **absence d'investissement à long terme** que le Fonds de capital-risque dans l'éducation n'a pas vu le jour. Les différents groupes d'intérêt impliqués dans son développement ont fait preuve d'une extrême frilosité car ils naviguaient en eaux troubles. Même si l'investissement à impact était prometteur, il n'en était qu'à ses premiers balbutiements et les bailleurs ont été réticents à assumer le lourd financement qu'impose la mise en œuvre de projets dans l'éducation. Par ailleurs, en accordant un intérêt disproportionné aux projets portant sur l'éducation de base – où le retour sur investissement est supérieur à celui des autres niveaux d'éducation – les développeurs ont délaissé l'assistance à l'enseignement professionnel et à l'enseignement supérieur, où l'offre privée était plus répandue et moins controversée. Les développeurs du Fonds de capital-risque dans l'éducation ne sont donc pas parvenus à réunir assez de capitaux pour mettre en place une réserve de projets d'investissement appropriés, ni pour permettre que le Fonds commence à fonctionner
7. L'échec du lancement du Fonds de capital-risque dans l'éducation s'explique aussi par **l'absence d'un soutien bien nécessaire en assistance technique** pour le développement des instruments appropriés. Bien que ce type de service ait été parfois proposé par des entreprises privées comme IDP au Ghana (qui gère les étapes préalables à l'investissement pour les investisseurs ou pour les banques), la plupart du temps le financement de conception est ignoré, ce qui entraîne un surcoût lors de l'introduction de nouveaux instruments. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles aucune Obligation à l'intention des expatriés n'a jamais été lancée en faveur de l'éducation²⁷ (même si le financement de l'éducation constitue l'une des principales utilisations des transferts d'argent des migrants, au deuxième rang après l'alimentation et devant les frais de santé – [Banque mondiale](#)). En effet, selon Ketkar et Ratha (2011), pour que les investisseurs souscrivent des obligations spécifiquement conçues pour l'éducation, il faut parfois dissiper leurs inquiétudes quant à « la capacité du gouvernement à fournir un retour sur leur investissement et à gérer les investissements en l'absence de toute corruption²⁸ ». Une manière d'y parvenir serait de faire transiter les investissements pour l'éducation au sein de « structures existantes comme le GPE ou des autorités étatiques indépendantes » et d'intégrer dans la structure même de l'obligation plusieurs améliorations en termes de crédit et de protection des investisseurs (titrisation, garanties), autant de solutions qui exigent de la part des différents partenaires qu'ils se mettent d'accord et coopèrent entre eux, objectif qui reste difficile à atteindre. Enfin, dans la mesure où les communautés d'expatriés d'un pays se trouvent souvent éparpillées à travers le monde, les coûts de communication et de logistique peuvent s'avérer trop élevés pour que l'obligation soit rentable, d'autant plus si elle relève également d'une réglementation complexe

26 Ce défi spécifique ne concerne pas des instruments comme les Obligations à l'intention des expatriés qui sont conçus pour lever des capitaux.

27 Jusqu'à présent, les Obligations à l'intention des expatriés ont été utilisées pour répondre à des difficultés économiques (comme en Éthiopie en 2011, lors de la crise nationale de l'électricité) ou pour financer le développement de grandes infrastructures (comme en mi-2017, lorsque le Nigeria est parvenu à lever un total de 300 millions de dollars par le lancement de sa première Obligation à l'intention des expatriés, qui a été souscrite à plus de 130 pour cent). Ce papier n'a pas examiné l'émission habituelle d'obligations par les pays africains sur les marchés internationaux. Ces obligations ne s'adressant pas à des publics spécifiques, elles ont fort bien pu être souscrites par des expatriés.

28 De plus, « les obligations exigent un flux continu de revenus pour assurer le service de la dette ; cela est difficile dans l'éducation, car les populations desservies ont des revenus faibles ; l'enseignement supérieur pourrait être une cible à viser », comme l'a expliqué A. Bellinger (2014).

- 8. L'absence d'engagement politique et d'un leader responsable clairement défini** engagé en faveur du secteur de l'éducation a contribué à l'échec des ODCC²⁹ comme du FEVD. Alors même que le concept de l'ODCC avait émergé des discussions comme un candidat crédible au financement innovant, ce type d'obligation n'a jamais trouvé sa place dans le domaine des projets éducatifs en raison de l'absence d'engagement politique de la part des créanciers. Certaines organisations internationales ont participé à la mise en œuvre d'un projet pilote avec le soutien du secteur privé et elles ont identifié avec succès des pays ayant à la fois la capacité d'émettre des obligations nationales et la volonté d'utiliser les fonds obtenus pour des projets éducatifs, mais le pays créancier a décidé que « le moment n'était pas venu d'aller plus loin dans cette approche » ([Centre pour les innovations dans l'éducation](#)), paralysant de ce fait la procédure³⁰. De la même manière, la réticence du secteur du tourisme à promouvoir les micro-dons de leurs clients – craignant une hausse de leurs prix – et l'absence de champions pour cette cause ont abouti à l'échec du FEVD.
- 9. Absence d'un outil facilement identifié et identifiable pour canaliser les financements vers l'éducation.** L'une des raisons expliquant que les acteurs du secteur de l'éducation peinent à lever des financements innovants pourrait résider dans leur absence d'objectif. Le secteur de la santé a résolu ce problème, grâce aux vaccins qui ont réuni les secteurs public et privé et ont permis de lever un volume significatif d'argent frais (par le biais de l'Alliance mondiale pour les vaccins). Les vaccins représentent l'une des interventions de santé publique les plus rentables qui soient, que l'on peut effectuer là où elle est la plus nécessaire. C'est ainsi que s'est créé un environnement favorable à l'obtention d'un appui financier des mécanismes de financement innovants. S'inspirant de cette idée, certains acteurs du secteur de l'éducation préconisent la création d'un Fonds mondial pour le livre. En remplaçant les vaccins par les manuels et les matériels d'apprentissage, ils espèrent accroître la visibilité des besoins de financement de l'éducation et attirer de nouveaux investisseurs

II. Nouvelles facilités/mécanismes et solutions de financement innovant de l'éducation

- 10. L'innovation ne s'est cependant pas arrêtée à ces quatre mécanismes.** Depuis 2012, de nouvelles facilités sont apparues et de nouveaux mécanismes sont en cours de développement. Cette section mettra en avant certaines des innovations les plus récentes dans le financement pour l'éducation.

Nouvelles facilités

- 11. Fonds à effet multiplicateur du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE).** Consacré aux pays à faible revenu et à l'éducation de base (là où le soutien est le plus nécessaire), le GPE est actuellement le seul fonds multilatéral œuvrant pour l'amélioration des systèmes éducatifs. En juin 2017, il a lancé le Fonds à effet multiplicateur du GPE, une « nouvelle fenêtre de financement visant à permettre aux pays partenaires d'investir des ressources supplémentaires dans l'éducation ». Le fonds à effet multiplicateur renforce l'impact du GPE à partir d'un mécanisme simple : pour obtenir du Fonds un dollar de subvention supplémentaire pour appuyer son système éducatif, le pays partenaire doit générer au moins 3 dollars US de financement externe nouveau et supplémentaire. Il est important de noter que cette contrepartie peut provenir de n'importe quelle source (notamment pour réduire le taux d'intérêt sur des prêts et des obligations à impact sur le développement). Sur les 100 millions de dollars US alloués initialement au Fonds, 67,5 millions de dollars ont été affectés spécifiquement aux pays, selon leurs manifestations d'intérêt, ce qui a mobilisé en moyenne plus de 4 dollars en ressources externes nouvelles par dollar fourni par le Fonds. Le [Fonds à effet multiplicateur](#) réunit en

29 Cependant, les ODCC peuvent être étroitement liées aux échanges de dette, auxquels quelques pays ont eu recours dans l'éducation et qui sont plus attractives.

30 Bond (2012) appelle à d'autres recherches sur les pays « où il existe de bonnes conditions et une vraie valeur potentielle, mais il est probable que le maximum d'opportunités pour les ODCC se situe dans les pays à revenu intermédiaire comme l'Inde, le Ghana, le Pakistan, les Philippines, l'Indonésie et l'Égypte et dans les pays à faible revenus, pauvres mais qui ne sont pas lourdement endettés, par exemple le Kenya et le Bangladesh ». Cependant, d'autres défis peuvent surgir, puisque les pays les plus pauvres « ne sont pas susceptibles d'avoir un marché des capitaux suffisamment mature » pour émettre des ODCC (Filipp et Lerer, 2013). Par ailleurs, de tels instruments financiers n'ont d'utilité réelle que pour les pays qui ont encore de la dette à échanger.

particulier des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux et des fondations privées ; les instruments vont des subventions à part entière aux prêts concessionnels. Si le Fonds apporte d'autres preuves de son succès, le Conseil d'administration du GPE pourra porter son montant à 300 millions de dollars US.

12. Introduite pour la première fois dans le cadre du « Pacte de financement » de la Commission pour l'éducation des Nations Unies, la **Facilité de financement internationale en faveur de l'éducation (IFFEd)**, devrait être lancée en 2018. L'IFFEd permettrait à la Banque mondiale et aux banques de développement régionales d'emprunter sur les marchés des capitaux afin de porter leur investissement annuel dans l'éducation à 10 milliards de dollars d'ici à 2020 (et à 20 milliards de dollars d'ici à 2030), en s'appuyant à la fois sur les garanties et les subventions des bailleurs de fonds. Il est impératif de bien penser l'articulation entre l'IFFEd et les mécanismes existants. Aux côtés du GPE, dont l'action se focalise sur les pays à faible revenu, et de l'Éducation ne peut pas attendre (ECW), dont l'action se concentre sur les pays en situation d'urgence humanitaire, l'IFFEd offrirait une troisième voie accessible principalement aux pays à revenu faible et intermédiaire, ce qui renforce le risque potentiel d'évincer les pays aux revenus les plus faibles.

Nouveaux mécanismes

13. **Le mixage financier**³¹ est attractif pour une multitude d'acteurs, des banques de développement multilatérales aux investisseurs philanthropiques et au secteur privé. Selon l'OCDE (2016), « le financement mixte est à la croisée des chemins. D'activité de niche, il est devenu une priorité fondamentale du financement en faveur du développement » avec plus de 25,4 milliards de dollars d'engagements. Si le financement mixte semble mieux adapté à des secteurs à forte intensité de capital et plus « attractifs » comme l'énergie, le transport ou l'agriculture, la Commission européenne consacre 12 % de son appui financier aux secteurs sociaux. Selon les Nations Unies (2017), « les débats sur l'efficacité et la qualité du financement mixte ont conduit à la conclusion que les arbitrages entre les objectifs commerciaux et les objectifs du développement durable sont parfois difficiles à faire ». L'absence de concordance des analyses rend indispensable le recueil de données supplémentaires sur ce type de financement. Tandis que les Nations Unies mettent en avant le risque « d'une focalisation des efforts sur des projets offrant un profil de risque réduit et un impact limité sur le développement (...) concentrés dans les pays à revenu intermédiaire », les agences bilatérales d'aide publique au développement soutiennent que ce type de financement leur permet de financer des projets avec un impact financier différé. Selon Pereira (2017), alors même que « le financement mixte est souvent décrit comme un outil permettant d'accéder à des investissements privés³² supplémentaires, il y a peu d'éléments démontrant si et comment cela peut être réalisé pour le mieux, ainsi que les modèles qui fonctionnent le mieux ». Enfin, il sera nécessaire de suivre de près le principe de l'additionnalité dans la mise en place des mécanismes mixtes, afin de garantir que les projets faisant une demande de financement ont réellement besoin de subventions publiques. Il importe donc de ne pas laisser l'enthousiasme pour le financement mixte conduire à négliger d'autres approches financières qui pourraient être plus adaptées.

14. **Taxe sur le secteur hôtelier.** Inspirée du succès de la taxe de solidarité sur les billets d'avion mise en place dans certains pays pour mobiliser des fonds du secteur privé au bénéfice d'Unitaid (qui a ainsi levé plus de 2 milliards de dollars depuis 2006)³³, une taxe volontaire sur le tourisme, sur les nuitées d'hôtel des visiteurs, pourrait servir à financer l'éducation des migrants. Collectée dans le secteur hôtelier, cette « taxe de solidarité » viserait à atténuer les effets de la mondialisation sur les migrants en finançant des programmes éducatifs mondiaux. Un mécanisme du même type a reçu une visibilité

31 La définition de travail de l'OCDE en matière de financement mixte est la suivante : « l'utilisation stratégique d'instruments ou de mécanismes financiers publics ou privés dans le cadre d'un mandat de développement, dans le but de mobiliser des financements supplémentaires déployés sur la base d'un mandat commercial, pour appuyer les investissements visant à réaliser les ODD dans les pays en développement ». Dans ce contexte, le terme « commercial » se réfère à la fois à des sources de financement publiques et privées (ex. investissement par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance publiques ou privées, banques, entreprises, etc.).

32 NDR : le financement mixte sert également de catalyseur pour les investissements publics

33 Des évaluations indépendantes ont constaté que la taxe n'avait pas d'effet négatif sur les revenus ou la rentabilité des compagnies aériennes, sur le trafic aérien, sur l'emploi dans le secteur des voyages ou sur le tourisme.

accrue au début de l'année 2016 lorsque le Ministre des finances allemand a appelé au prélèvement d'une taxe exceptionnelle sur les carburants pour gérer la crise migratoire. Ce débat doit prendre plus d'ampleur pour traiter certains problèmes techniques (la plupart des taxes hôtelières sont gérées au niveau local ou municipal, ce qui pourrait compliquer les efforts de coordination). Les impôts et taxes sont des instruments bien établis assurant le transfert des ressources du secteur privé vers des usages publics et cette taxe hôtelière pourrait être une source de revenus supplémentaires et prévisibles pour les acteurs du développement international. D'autres options seraient envisageables comme une taxe sur les croisières de luxe ou sur les billets d'entrée des parcs à thème.

15. Un financement axé sur les résultats : En 2015, la [Banque mondiale](#) a annoncé qu'elle doublait les financements de programmes pour l'éducation axés sur les résultats³⁴, les portant à 5 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Ces programmes qui sont actuellement en progression se concentrent sur l'allocation de fonds à des projets devant produire des résultats efficaces et mesurables (« dépenses innovantes »). Ce financement est couramment utilisé par les investisseurs privés et publics, qu'il s'agisse d'agences multilatérales ou bilatérales. Cependant, il faudrait apporter une preuve supplémentaire pour savoir si cette approche fonctionne³⁵.

16. Obligations à impact social et obligations à impact sur le développement³⁶. Reposant sur des montages imbriqués, les OIS font intervenir une agence de mise en œuvre (généralement une ONG), un investisseur (qui apporte les fonds et conditionne son financement à l'obtention de résultats mesurables prédéfinis) et le tiers payant le résultat final (qui rembourse l'investisseur une fois que tous les résultats ont effectivement été obtenus). La toute première obligation à impact sur le développement (OID) pour l'éducation a été émise mi-2014 par l'ONG Educate Girls (EG). Elle a pour objectif d'élargir l'accès des filles à la scolarité et d'améliorer les compétences d'alphabétisation et de calcul dans le plus grand état de l'Inde, le Rajasthan. Cette obligation a reçu d'emblée une subvention pluriannuelle de 994,282 dollars de la Fondation Optimus de l'UBS, qui a ensuite été remboursée par la CIFF, le tiers payant le résultat final. Les OIS/OID, qui contribuent à canaliser de nouveaux flux de capitaux vers les économies en développement tout en apportant efficacité, innovation et responsabilité accrue vis-à-vis des investissements, n'ont cependant pas dépassé « le stade du développement et elles nécessiteront un appui substantiel de la part des bailleurs de prêts concessionnels pour attirer les capitaux privés et dépasser le stade du pilote" ([Fondation Citi](#)). De ce fait, le programme développé par EG est la parfaite illustration des limites actuelles de ces mécanismes, à savoir la non-participation chronique du gouvernement³⁷ par les acteurs de la mise en œuvre (quand bien même le gouvernement deviendrait à terme une agence d'exécution), la portée limitée du projet et le recours à des bailleurs philanthropiques pour le paiement du résultat final (alors que cela devrait en réalité être le rôle du secteur privé). D'autres obligations sont en cours de développement, qui mettent l'accent sur l'éducation et la protection de la petite enfance ([Brookings](#)). Bien qu'offrant des résultats prometteurs dans le traitement de certaines des principales contraintes de financement et de fourniture rencontrées par le secteur, elles n'en sont encore qu'au stade du développement. C'est dans ce contexte que l'OCDE ([2016](#)) explique qu'« il est prématuré de décider si les OIS ont généré des améliorations de performance. »

Recommandations

- Tout en gardant à l'esprit le fait qu'il est indispensable, au niveau mondial, de concentrer davantage d'APD sur l'éducation dans les pays les plus pauvres, il est possible d'émettre les recommandations suivantes pour ce qui est des financements innovants :
- **Nous devons créer dans le monde les conditions de l'émergence de leaders disposés à prendre**

34 Il est intéressant de constater que les échanges de dette peuvent – et c'est souvent la réalité – inclure des composantes axées sur les résultats.

35 [GEMR policy paper n°33, January 2018](#)

36 Différence entre OIS et OID : pour une obligation à impact social (OIS), le payeur final est le gouvernement, alors que pour une obligation à impact sur le développement (OID), ce rôle revient aux bailleurs privés. L'OCDE définit l'investissement à impact social comme « l'utilisation de capitaux publics, philanthropiques et privés, pour soutenir des entreprises conçues pour réaliser des résultats sociaux et/ou environnementaux positifs et mesurables, assortis de retours financiers ».

37 Par conséquent, la réplique de ce programme d'OID pourrait ne pas avoir d'impact à l'échelle nationale puisque aucun fonctionnaire n'aura été associé à sa conception.

fait et cause pour de grandes initiatives concernant les financements innovants en faveur de l'éducation, comme cela se fait déjà dans le secteur de la santé (le lobbying de la France a permis de lancer avec succès l'UNITAID tandis que les efforts du Royaume-Uni ont contribué à la mise en place de l'IFFIm) ;

- **Alors que nous devons poursuivre notre engagement en faveur de l'amélioration de l'enseignement public, il nous faut reconnaître que les mécanismes de financement innovant impliquent fréquemment soit le secteur privé soit l'enseignement privé (ou les deux).** Les acteurs du secteur éducatif devraient donc se mettre en quête de solutions couvrant les besoins de financement nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de son accès dans les pays en développement et à la réalisation du droit à l'éducation de tous les enfants ;
- **Cela étant, les acteurs étatiques et publics devraient conserver le rôle de leader dans la fourniture des services éducatifs.** Leurs efforts devraient donc porter principalement sur :
 - La recherche de moyens de promouvoir les acteurs privés pour obtenir leur appui financier aux plans sectoriels nationaux ;
 - La garantie que les mécanismes financiers innovants n'aillent pas à l'encontre de l'appropriation des politiques éducatives par l'État ;
 - L'identification des domaines où la participation directe du secteur privé à la fourniture de services éducatifs peut générer une valeur ajoutée. Par exemple, l'investissement pourrait porter sur la fourniture de matériels d'enseignement et d'apprentissage et de ressources numériques.
- **Il est nécessaire de mettre en œuvre une approche plus focalisée pour les financements innovants afin de traiter efficacement les cibles de l'ODD4.** Les partenaires de financement ont exprimé le besoin de mieux connaître la valeur de leurs investissements. Nous devrions donc nous inspirer des mesures prises dans le secteur de la santé (allocation des recettes fiscales issues de la taxe sur les billets d'avion ou sur les transactions financières internationales aux institutions pouvant acheter des vaccins pour lutter contre des maladies spécifiques). Les financements doivent être alloués à des politiques ou des mécanismes affichant des objectifs clairs dans l'un des sous-secteurs de l'éducation : éducation de la petite enfance, enseignement primaire, enseignement secondaire, formation technique et professionnelle. Les politiques nationales ne pourront déboucher sur des impacts positifs, durables et à long terme que si leur financement est lié à des cibles et à des objectifs spécifiques.
- **Dans le développement de mécanismes de financement en faveur des projets éducatifs, les investisseurs et les partenaires devront adopter une perspective à long terme**, plutôt que l'habituelle approche à court terme des projets mis en œuvre dans d'autres secteurs. Il leur faudra aussi adopter une approche qualitative et quantitative pour stimuler la connaissance de l'investissement à impact dans l'éducation, afin de favoriser la créativité et l'innovation et d'exploiter pleinement les résultats de la recherche dans ce secteur.
- **Les solutions financières devront suffisamment récompenser la prise de risque** ou accroître les retours, qu'ils soient sociaux ou financiers, sur l'investissement dans le secteur social pour inciter les investisseurs à s'engager davantage et sur des horizons plus éloignés.
- **Nous devons nous assurer que les initiatives existantes et proposées fonctionnent ensemble afin de maximiser l'efficacité et de maintenir les coûts transactionnels à un faible niveau.** Dans la mesure du possible, les outils de financement innovant proposés devraient être intégrés au sein des organisations existantes et être conçus pour appuyer les Plans sectoriels de l'éducation de qualité conduits par les acteurs. Par exemple, dans le cas de l'interface entre l'IFFED et le GPE et ECW.
- **Nous devons redynamiser les outils et approches existants**, par exemple en nous efforçant d'obtenir la mise en œuvre des ODCC par les institutions existantes ou par des facilités comme le Fonds à effet multiplicateur du GPE.
- **Nous devons aligner le financement en mettant l'accent sur les résultats et non plus seulement sur les produits :** accroître les financements ne débouchera pas nécessairement sur des gains en termes d'équité, d'efficacité ou d'apprentissage. Les financements et les approches axés sur les

résultats peuvent être mis à l'échelle pour créer un lien entre l'accroissement des financements et l'amélioration des performances des systèmes éducatifs

Annexe – Description des mécanismes de financement innovant introduits dans le rapport 2012 du LGIF

Fonds de capital-risque pour l'éducation

Le Fonds de capital-risque pour l'éducation avait pour objectif de mobiliser des ressources supplémentaires auprès des investisseurs philanthropiques et d'investir dans l'éducation par un ensemble de mécanismes différents (émissions d'obligations, dons privés, investissements à effet de levier, contributions volontaires, etc.) afin d'investir dans des initiatives visant à promouvoir l'innovation dans le secteur de l'éducation. Dans sa première version, le Fonds devait bénéficier initialement d'une dotation de 55 millions de dollars, composée d'un volet de subventions à hauteur de 20 millions de dollars (à investir dans près de 30 startups développant des innovations à fort impact social) et d'un volet de 35 millions de dollars d'investissements (pour des projets à plus long terme).

Obligations pour le développement issues de conversions de créance (ODCC) en faveur de l'éducation

Les ODCC avaient pour objectif de créer des financements en devises locales, permettant à un pays créancier d'annuler une dette à sa valeur nominale afin de dégager pour le pays débiteur un espace budgétaire suffisant pour appuyer et développer ses investissements dans l'éducation. Le rapport 2012 du LGIF a mis en avant les deux principaux avantages de ce mécanisme : permettre en premier lieu au pays débiteur « d'utiliser les futurs flux à long terme d'une modeste économie budgétaire pour appuyer les grandes dépenses en capital d'aujourd'hui » et deuxièmement, « contribuer à mobiliser les fonds des investisseurs institutionnels du pays lui-même (fonds de pension, compagnies d'assurance et mutuelles) en faveur des projets de développement ».

Obligations à l'intention des communautés expatriées

Ces obligations sont des titres de créance émis par un pays – ou éventuellement par une société privée – afin de favoriser l'investissement par ses ressortissants établis à l'étranger. Dans la mesure où chaque obligation offre la possibilité d'agir directement sur le développement du pays (puisqu'il s'agit d'un véhicule d'investissement attractif pour quiconque est à la recherche de forts rendements), les expatriés auraient pu utiliser ces obligations pour démultiplier l'impact de leur investissement, plutôt que d'effectuer des transferts financiers à leurs familles. Alors que les transferts permettent aux pays en développement de bénéficier des revenus de leurs migrants³⁸, ces obligations sont un moyen d'accéder à leur épargne.

Fonds d'épargne des voyageurs pour le développement (FEDV)

Si l'on se fie à sa description particulièrement concise – contenue dans le rapport du LGIF, le FEDV a été défini comme « un instrument (mécanisme financier) qui accroît la participation de l'investissement / l'investissement social tout en atténuant le risque lié à l'exposition aux fluctuations de devises supporté par la société civile, les fondations privées, les ONG et les voyageurs en général ». Cette définition équivoque semblait laisser entendre qu'il fallait influencer sur les sociétés du secteur du tourisme qui proposent des programmes de « tourisme volontaire » ou sur les touristes qui accomplissent des projets de bénévolat pendant leurs voyages, afin d'orienter leurs fonds vers des projets éducatifs.

³⁸ En 2015, selon les données publiées par la [Banque mondiale](#), les transferts réalisés par les 30 millions d'Africains expatriés se sont élevés à plus de 40 milliards de dollars.

Réf doc 10 - Projet de note conceptuelle pour la Réunion mondiale sur l'éducation 2018 (Bruxelles, 3-5 décembre 2018)

En vue de l'examen de l'ODD 4 par le Forum politique de haut niveau 2019

1. Contexte

Le Forum politique de haut niveau (HLPF)³⁹ est la principale plate-forme des Nations Unies sur le développement durable. Il occupe un rôle central, au niveau mondial, dans le suivi et l'examen des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Sous les auspices de l'ECOSOC et sans préjudice du caractère intégré, indissociable et interconnecté des objectifs de développement durable, le HLPF procède chaque année à l'examen d'un ensemble d'objectifs et de leurs liens, le cas échéant, avec d'autres objectifs. Ce processus a pour objet de permettre, sur un cycle de quatre ans, un examen approfondi des progrès réalisés dans tous les objectifs ainsi que des moyens de mise en œuvre, notamment l'Objectif 17 sur les partenariats qui fait l'objet d'un examen annuel. Ces examens – effectués soit par les commissions techniques de l'ECOSOC soit par d'autres entités et forums intergouvernementaux – impliquent les parties prenantes pertinentes et, dans la mesure du possible, alimentent le cycle du HLPF tout en étant alignés sur celui-ci.

L'examen 2019 du HLPF est consacré au thème « Autonomiser les individus et assurer l'inclusion et l'égalité », ce qui nécessite l'examen approfondi de l'ODD 4 en plus des Objectifs suivants : ODD 8 (Travail décent), ODD 10 (Inégalités), ODD 13 (Changements climatiques), ODD 16 (Paix) et ODD 17 (Partenariats). La Réunion mondiale sur l'éducation (GEM) 2018 constitue un jalon clé dans la préparation de la session 2019 du HLPF.

Dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les contributions relatives aux progrès accomplis dans le domaine de l'ODD 4 seront soumises au HLPF par le Comité directeur de l'ODD-Éducation 2030. La Réunion mondiale sur l'éducation 2018 offrira un forum mondial de haut niveau en matière d'orientations politiques et d'examen de la mise en œuvre de l'ODD 4, pour préparer ces contributions au HLPF 2019. Les conclusions des réunions du Comité directeur ODD-Éducation 2030, ainsi que celles des consultations régionales sur l'ODD4- Éducation 2030 (Nairobi, Kenya, 25-27 avril 2018 ; Tunis, mai 2018 ; Sucre, Bolivie, juillet 2018 ; Bangkok, Thaïlande, 12-14 juillet 2018) serviront aussi à la préparation de l'examen du HLPF 2019.

2. Objectifs

- Examiner d'un regard critique les progrès dans l'accomplissement de l'ODD4 et d'autres cibles et engagements liés à l'éducation, contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 depuis son adoption en 2015.
- Convenir de messages clés liés à l'éducation et d'une stratégie permettant au Comité directeur ODD-Éducation 2030 de contribuer à l'examen mondial du HLPF 2019.
- Identifier les domaines où une orientation politique et/ou une intervention sont requises en urgence, par les entités intergouvernementales ou par le HLPF, pour une réalisation efficace de l'Agenda mondial Éducation 2030.

³⁹ Le forum a été créé en juin 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) pour fournir une orientation politique de haut niveau, promouvoir et examiner la mise en œuvre du Programme de développement durable

3. Résultats attendus

- Examen critique des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation de l'ODD4 et d'autres cibles et engagements liés à l'éducation contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- Accord obtenu sur des messages clés et une stratégie permettant au Comité directeur ODD-Éducation 2030 de contribuer à l'examen mondial du HLPF 2019
- Identification et accord obtenu sur des domaines stratégiques nécessitant une orientation politique et/ou une intervention pour une réalisation efficace de l'Agenda mondial Éducation 2030.

4. Dates et lieu

Dates : 3 - 5 décembre 2018 (trois jours complets)

Lieu : Palais d'Egmont, Place du Petit Sablon, 8, B-1000 Bruxelles, Belgique

5. Format et langues de travail

Cet événement de trois jours inclura un forum des Ministres/Dirigeants, ainsi qu'une série de séances parallèles.

Les langues de travail pour les séances plénières seront l'anglais, le français, l'espagnol et l'arabe. Pour les séances parallèles, l'interprétation sera prévue pour un maximum de langues possible.

6. Participants

La Réunion mondiale sur l'éducation 2018 réunira quelque 300 participants représentant les États membres (y compris 10 délégations nationales représentant chacun des 6 groupes régionaux de l'UNESCO, avec 3 représentants par délégation sous la conduite de leurs Ministres de l'Éducation respectifs), les agences organisatrices de l'ODD4-Éducation 2030, agences multilatérales et bilatérales, Nations Unies et organisations régionales, profession enseignante, organisations de la société civile, secteur privé, fondations, ainsi que représentants de jeunes et d'étudiants.

Note sur un lien possible entre la Réunion mondiale sur l'éducation et la réunion du Groupe d'experts sur l'ODD4 organisée par le DAES

Chaque année, le Département des Affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies organise une **Réunion du Groupe d'experts** consacrée à chacun des ODD analysés. Cette réunion se tient habituellement en marge d'événements étroitement liés à l'Objectif, avant la tenue aux Nations Unies des discussions du HLPF à venir, comme par exemple, la réunion sur l'énergie 2018 (Hong-Kong, 10-12 février 2018), la réunion d'experts sur l'eau (Douchanbé) ou la réunion spécialisée sur l'ODD 11 (Prague). Les réunions préparatoires cherchent à préparer une contribution de fond à l'examen des ODD par le Forum politique de haut niveau. Elles ont pour objet de faciliter l'échange d'enseignements, d'informations et d'expériences dégagés à ce jour entre les États membres et toutes les parties prenantes et d'envisager les défis et les opportunités pour faciliter la progression vers la réalisation du Programme 2030.

Proposition: Le DAES a proposé de lier/co-organiser la Réunion du Groupe d'experts sur l'ODD 4 avec la Réunion mondiale sur l'éducation. La faisabilité de cette proposition doit faire l'objet d'un examen approfondi.

Réf doc 11 - Plaidoyer, communication et sensibilisation

Objet : Le présent document formule un ensemble de propositions dont le but est de renforcer la visibilité de l'éducation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que la position du Comité directeur en tant que principal mécanisme de consultation et de coordination à l'échelle mondiale, au niveau des Nations Unies et au-delà.

A. Renforcement de la visibilité et de la sensibilisation au niveau des Nations Unies

Pour renforcer la visibilité de l'éducation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et celle du Comité directeur (CD) ODD-Éducation 2030 au niveau des Nations Unies, quatre grandes lignes d'action sont proposées (devant recevoir un appui du Bureau de liaison de l'UNESCO à New York et des Bureaux régionaux de l'UNESCO) :

- 1. Renforcement de l'engagement avec** les structures et les parties prenantes des **Nations Unies** :
 - Promouvoir le CD en tant que mécanisme mondial unique et partenariat réussi axé sur les enjeux auprès de la structure du **Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS)**, en prêtant particulièrement attention au travail de deux de ses trois piliers : **Groupe du développement durable des Nations Unies (UNSDG)** présidé par la Vice-secrétaire générale et **Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP)** ;
 - Approfondir la collaboration avec : les Bureaux de la **Vice-secrétaire générale**, Madame Amina J. Mohammed ; du **Président de l'Assemblée Générale** S.E. M. Miroslav Lajčák ; et du **Secrétaire général adjoint aux Affaires économiques et sociales (DAES)** M. Liu Zhenmin. Cela inclurait des invitations régulières à venir s'adresser à des réunions du Comité directeur et des événements de haut niveau tels que la **Conférence panafricaine sur l'éducation** (Nairobi, 25-27 avril 2018) et la **Réunion mondiale sur l'éducation** (Bruxelles, 3-5 décembre 2018). Cela aura également pour but de créer des synergies entre les processus conduits d'une part par le CD et d'autre part par le DAES, les deux étant amenés à contribuer au HLPF 2019. Cela pourrait inclure l'organisation conjointe d'une **Réunion de travail des experts de l'ODD 4** qui doit se tenir en préparation du HLPF 2019 ; la promotion de la participation des membres du CD aux prochaines sessions de l'ECOSOC et de ses organes subsidiaires sur les problèmes liés à l'objectif et aux cibles pour l'éducation ;
 - Initier une coordination avec les **Commissions économiques régionales**, en particulier à propos de leurs prochaines consultations en préparation du Forum politique de haut niveau de 2019, y compris son examen de l'ODD4. Une collaboration envisageable serait d'inclure des invitations à participer à des réunions régionales conduites par l'UNESCO, comme c'est le cas pour la Conférence panafricaine sur l'éducation (Nairobi, 25-27 avril 2018). Cela pourrait aussi inclure l'engagement de membres du CD lors des délibérations des Commissions régionales en rapport avec l'objectif et les cibles pour l'éducation.
- 2. Promotion** de « l'Éducation » dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Comité directeur ODD-Éducation 2030 dans l'architecture plus large des ODD **par le biais de différents événements/campagnes des Nations Unies** en particulier et en assurant des synergies plus étroites avec les processus de l'ECOSOC/HLPF :
 - a. Organisation d'événements parallèles, qui offrent des possibilités de synergies, lors d'événements tels que :
 - i. Événement de haut niveau sur la Jeunesse, **du Président de l'Assemblée générale (PGA)** (New York, 30 mai 2018),
Le représentant des jeunes au CD pourrait participer à l'événement.
Les membres sont encouragés à appuyer la participation de leur délégation et des représentants de jeunes en mettant l'accent sur la promotion du CD et de son travail,
 - ii. **Forum politique de haut niveau** (New York, 9-18 juillet 2018)

Identifier 1-2 États membres (champions) pour organiser un ou des événements parallèles,

iii. Présentations nationales volontaires lors du Forum politique de haut niveau

Identifier et appuyer les États membres afin qu'ils mettent en avant dans leur PNV les progrès accomplis en matière de cibles de l'éducation et les liens avec le groupe d'ODD examinés (ODD 6, ODD 7, ODD 11, ODD 12 et ODD 15),

iv. iv. 73ème Assemblée générale des Nations Unies (New York, 18-25 septembre 2018)

Viser un événement de haut niveau coparrainé par des partenaires clés.

b. Bâtir des ponts à partir des priorités du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies en matière d'éducation et de développement des compétences des jeunes, correspondant à l'attention portée par l'ODD4-Éducation 2030 sur l'alphabétisation des adultes et le développement des compétences des jeunes et des adultes, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

3. Renforcement des références à l'éducation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et peut-être au Comité directeur ODD-Éducation 2030 dans les décisions, y compris celles de l'Assemblée Générale, l'ECOSOC et d'autres résolutions. Il y a eu l'exemple de la résolution intitulée « L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » adoptée par consensus par l'Assemblée générale de novembre 2017 [A/RES/72/222UN].

Demande au CD

Confirmation des moments clés et de l'activité suggérée correspondante :

- Événement de haut niveau sur la Jeunesse du PGA (mai) – participation du représentant des jeunes au CD / de membres du CD
- HLPF (juillet) - Identifier 1-2 États membres qui organiseraient un ou des événements parallèles ; Identifier et appuyer les États membres afin qu'ils mettent en avant l'éducation dans leur PNV
- 73ème Assemblée générale des Nations Unies (septembre) – événement de haut niveau coparrainé par des partenaires clés
- Proposer que la Réunion du groupe d'experts sur l'ODD4 soit organisée en conjonction avec la prochaine réunion du CD et/ou la Réunion mondiale sur l'éducation (3-5 décembre 2018)
- Proposition visant à rechercher des activités coordonnées avec les Commissions économiques régionales des Nations Unies, pour les consultations régionales sur l'ODD4 (ECA ; ECE ; ECLAC ; ESCAP ; ESCWA)

B. Renforcement de la visibilité et de la sensibilisation au-delà des Nations Unies

Pour améliorer la visibilité et la sensibilisation au-delà des Nations Unies, le GT suggère pour 2018 :

- **Le renforcement des références à l'éducation** dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et peut-être au Comité directeur ODD-Éducation 2030 dans des déclarations régionales comme les résolutions du Sommet des Chefs d'État africains, les Réunions des Chefs d'État et des Ministres du Commonwealth.
- Proposer la tenue d'un événement parallèle sur le financement de l'éducation à l'occasion du **Sommet du G-20** à Buenos Aires, 30 novembre – 4 décembre.

Demande au CD

- Chaque groupe régional devra nommer un représentant qui fera office de messenger afin de renforcer dans les déclarations régionales les références à l'éducation dans le cadre du Programme 2030
- Confirmation du G-20 comme événement clé et événement parallèle proposé sur le financement de l'éducation.

C. Campagnes du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) sur : (i) le droit à l'éducation et (ii) les rapports nationaux de suivi sur l'éducation

Le Rapport GEM 2017/8, *Rendre des comptes en matière d'éducation : tenir nos engagements*, enquête sur la transparence dans l'éducation, analysant de quelles façons toutes les parties prenantes pertinentes peuvent fournir des services éducatifs de façon plus efficace, efficiente et équitable. Le rapport examine différents mécanismes de redevabilité utilisés pour faire en sorte que les gouvernements, les écoles, les enseignants, les parents, la communauté internationale et le secteur privé soient mis face à leurs engagements d'offrir une éducation de qualité inclusive et équitable. Après avoir analysé les politiques ayant un effet positif ou échouant à y parvenir, et l'impact de facteurs externes sur la réussite, le Rapport GEM 2017/8 propose une série de recommandations politiques concrètes pour aider à renforcer les systèmes éducatifs.

En décembre 2017, le Rapport GEM a lancé une campagne sur le [droit à l'éducation](#), sur la nécessité d'un recours juridique pour les individus dont le droit à l'éducation n'est pas respecté. À ce jour, la campagne a reçu le soutien de personnes de plus de 110 pays. Fondée sur la recommandation centrale du Rapport GEM 2017/8, la campagne est soutenue par neuf ambassadeurs de jeunes, y compris par le représentant des jeunes au CD et par plus de 15 organisations de soutien nationales et internationales.

À la mi-avril, le Rapport GEM va lancer une campagne du même ordre, basée sur une deuxième recommandation clé du Rapport 2017/8, liée à la nécessité pour les pays de produire des rapports nationaux de suivi sur l'éducation, outils essentiels à la transparence et à la redevabilité. On constate toutefois que seuls les gouvernements de 108 pays sur 209, ont produit de tels rapports entre 2010 et 2016 ; et seulement un pays sur six l'a fait chaque année.

Demande au CD

Appuyer publiquement les **deux campagnes et prendre des mesures s’y rapportant**, sur une période de douze mois :

- Produire une déclaration conjointe reconnaissant que le droit à l'éducation est une expression cruciale de la redevabilité qui sous-tend l'Agenda ODD 4.
- Organiser des événements mettant en lumière les liens existant entre le droit à l'éducation et l'Agenda ODD 4 et les arguments nécessaires à rendre opposable le droit à l'éducation. Ceci pourrait avoir lieu à l'occasion de la Réunion mondiale sur l'éducation de décembre et lors des réunions régionales sur l'ODD 4, en encourageant l'apprentissage entre les pairs et le partage des bonnes pratiques.
- Encourager tous les pays à prendre des mesures pour produire régulièrement un rapport national de suivi sur l'éducation, décrivant les progrès relatifs aux engagements pris en matière d'éducation dans les plans de l'éducation (y compris ceux concernant l'ODD 4 et à tous les niveaux d'enseignement) et faisant rapport des dépenses publiques d'éducation.
- Inviter les pays à actualiser la liste des rapports nationaux de suivi de l'éducation disponibles sur le site Internet du Rapport GEM, afin d'accroître la transparence et l'accès aux rapports nationaux existants et futurs de suivi sur l'éducation.

Les campagnes du Rapport GEM présentent de multiples synergies avec le thème central de la Semaine mondiale d'action 2018 de la Campagne mondiale pour l'éducation. Au vu de cette complémentarité, il est suggéré que les membres du Comité directeur conviennent de ce qui suit :

- Le compte Twitter Éducation 2030 pourrait dérouler une campagne pendant la Semaine mondiale d'action de la Campagne mondiale pour l'éducation, mettant en avant la nécessité d'informations transparentes pour la redevabilité, sur la base de l'annexe au Rapport GEM 2017/8 qui montre les pays où des rapports nationaux de suivi sur l'éducation ont été – ou non – publiés récemment.

Voir l'intégralité des documents d'information sur la campagne envoyés par voie électronique.

D. Diffusion des messages clés du Comité directeur ODD- Éducation 2030.

Le plan de diffusion pour chacun des événements convenus sera établi en fonction des publics cibles.

La modalité de travail du GT Plaidoyer & Communication se concentrera sur :

- Communication au sein du CD ;
- Communication au sein du système des Nations Unies, y compris des groupes de membres du CD; et
- Plaidoyer et communication auprès des gouvernements, des partenaires et des parties prenantes.

Demande au CD

- Les produits et initiatives de plaidoyer et de communication peuvent être partagés par e-mail avec l'ensemble du CD aux fins de recueillir les réactions et l'approbation pour une bonne réactivité des actions
- Permettre au Secrétariat du CD d'établir un contact direct avec le responsable de la communication du membre du CD pour les produits de communication convenus par le CD
- Suivant l'accord sur les messages clés du CD ODD-Éducation 2030, autoriser le GT à élaborer une stratégie en vue de leur diffusion et de la sensibilisation à ces messages clés

Liste des membres du Comité Directeur ODD-Éducation 2030

- **PRÉSIDENT** : (M. Dankert Vedeler, Délégué permanent adjoint, Délégation permanente du Royaume de la Norvège auprès de l'UNESCO et M. Qian Tang, Sous-Directeur général pour l'Éducation, UNESCO)
- **VICE-PRÉSIDENTS**: (S. E. M Roberto Iván Aguilar Gómez, Ministre de l'Éducation, Bolivie; M. Kazuhiro Yoshida, Professeur, Université d'Hiroshima; Me Maria Khan, Secrétaire générale, Association de l'Asie et du Pacifique Sud pour l'Éducation de base et des adultes)

Etats membres

1. Groupe régional I, États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord :

Belgique : Me Marie-Anne Persoons, Conseillère politique, Département flamand de l'éducation et de la formation, Unité des politiques stratégiques

France : Me Florence Robine, Directrice, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), Ministère de l'Éducation

Norvège : M. Dankert Vedeler, Délégué permanent adjoint, Délégation permanente du Royaume de la Norvège auprès de l'UNESCO

2. Groupe régional II, États d'Europe orientale:

Lettonie : Me Ina Druviete, Vice-Recteur pour les sciences humaines et les sciences de l'éducation, Université de Lettonie

Fédération de Russie : M. Vladimir Filippov Recteur de l'Université russe de l'amitié des peuples

Ukraine : M. Michael Zgurovsky, Recteur de l'Université technique nationale d'Ukraine, Institut polytechnique de Kiev

Organisations régionales pour le groupe I et le groupe II :

M. Jan PAKULSKI, Chef d'unité, Statistiques, études et enquêtes, DG Éducation et Culture, Commission européenne (CE)

Me Katerina Toura, Administrateur du programme d'éducation, Service de l'éducation, Conseil de l'Europe

Représente le Conseil de l'Europe jusqu'à la nomination d'un représentant permanent.

3. Groupe régional III, États d'Amérique latine et des Caraïbes :

Argentine : Me Mercedes Miguel, Secrétaire de l'Innovation et de la Qualité en Education

Bolivie : M. Roberto Iván Aguilar Gómez, Ministre de l'Éducation

Brésil : Me Maria Helena Guimaraes Castro, Secrétaire exécutif, Ministère de l'éducation

Organisation régional pour le groupe III :

M. Paulo Speller, Secrétaire général, Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI)

4. Groupe régional IV, États d'Asie et du Pacifique :

Chine : M. Yue Du, Secrétaire générale de la Commission nationale chinoise auprès de l'UNESCO

Japon : M. Kazuhiro Yoshida, Directeur/professeur, Centre d'étude de la coopération internationale en éducation, Université d'Hiroshima

République de Corée : M. Kwangho Kim, Secrétaire générale de la Commission nationale coréenne auprès de l'UNESCO

Organisation regional pour le groupe IV :

M. Gatot Hari, Priowirjanto, Directeur, Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique(SEAMEO)

5. Groupe régional V (a), États africains :

Bénin : M. Amadou Tomon, Éducation Attaché affaires, Délégation permanente du Bénin auprès de l'UNESCO

Kenya : M. Elijah K. Mungai, Directeur adjoint de l'éducation, Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie

Zambie : M. Louis Mwansa, Directeur de la planification, ministère de l'Éducation générale

Organisation régionale pour le groupe V (a) : M. Shem Okore Bodo, Spécialiste principale du programme, Association Pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA)

6. Groupe régional V(b), États arabes:

Maroc : M. Abdelhaq El Hayani, Directeur de la planification, Ministère de l'Éducation

Sultanat d'Oman : Me Suad Mubarak Al Fori, Directeur du Bureau technique d'études et de développement, Ministère de l'Éducation

Arabie Saoudite : M. Mansour Alosaimi, Conseiller en éducation, Délégation permanente du Royaume d'Arabie saoudite auprès de l'UNESCO

Organisation régionale pour le groupe V(b) :

M. Abdusalam Aljoufi, Conseiller, Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe (ABEGS)

Initiative E9

Bangladesh : M. Md. Sohorab Hossain, Secrétaire, Division de l'enseignement secondaire et supérieur, Ministère de l'Éducation

Société civile

CME : Me Camilla Croso, Présidente, de la Campagne mondiale pour l'éducation (CME)

ASPBAE : Me Maria Khan, Secrétaire générale, Association de l'Asie et du Pacifique Sud pour l'Éducation de base et des adultes (ASPBAE)

International de l'éducation : M. Dennis Sinyolo, Coordonnateur principal, Éducation, emploi et recherche, Internationale de l'éducation

Co-organisateur et partenaires d'ODD 4 - Education 2030

UNESCO : M. Qian Tang, Sous-Directeur général pour l'Éducation

UNICEF : Me Josephine Bourne, Directeur associé, Éducation

Banque mondiale : M. Jaime Saavedra, Directeur principal, Éducation

PNUD : Me Nergis Gülasan, Spécialiste des politiques, Unité de la politique stratégique

UNHCR : Me Ita Sheehy, Conseillère principale en éducation

UNFPA : M. Luis Mora, Chef, Division du genre, des droits de la personne et de la culture, Division technique

ONU Femmes : Me Purna Sen, Directrice, Division des politiques

OIT : M. Oliver Liang, Spécialiste de l'éducation, Département des politiques sectorielles
M. Paul Comyn, Spécialiste des compétences et de l'employabilité, Département des politiques de l'emploi

Partenariat mondial pour l'éducation : Me Karen Mundy, Directrice technique

OCDE : M. Andreas Schleicher, Directeur de l'éducation et conseiller spécial en politique de l'éducation auprès du Secrétaire

Membres affiliés :

Représentant des jeunes: Me Victoria Ibiwoye, Directrice, Fondation OneAfricanChild pour l'apprentissage créatif

Fondation: Me Leena Al Derham, Spécialiste principale de l'éducation, l'Éducation avant tout (EAA)

Secteur privé: M. Jonas Haertle, Responsable des Principes pour une éducation au management responsable, Pacte mondial des Nations Unies



Secteur de
l'éducation

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

